
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 13 février 2012

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel nominal</i>	(p. 6)
<i>Dépôt</i> de pouvoir pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 2011	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2012-2714)	(p. 6)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 6)
<i>Annexe 1</i> - Accessibilité au site du Montout (dossier n° 2012-2732) - Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Crimier	(p. 39)
<i>Annexe 2</i> - Plan énergie climat du Grand Lyon (dossier n° 2012-2754) - Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Charles	(p. 57)

Le texte des délibérations n° 2012-2714 à 2012-2776 et 2012-2778 à 2012-2789 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 414.

N° 2012-2714 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 16 janvier 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 6)
--	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-2715 <i>Lyon 3° - Parc de stationnement Part-Dieu centre commercial - Choix du futur mode de gestion - Approbation du principe de délégation pour la gestion du service public -</i>	(p. 33)
N° 2012-2716 <i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Déclaration de projet suite à enquête publique -</i>	(p. 6)
N° 2012-2717 <i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Rue Garibaldi - Réaménagement du tronçon Lafayette-Bouchut - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2012-2718 <i>Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle - Mail Sémard - Déclaration de projet -</i>	(p. 33)
N° 2012-2719 <i>Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle et gestion des eaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-2720 <i>Collonges au Mont d'Or - Création de la voie nouvelle n° 5 - Prolongement du chemin des Ecoliers et réaménagement d'une partie de la rue de Peytel - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 34)
N° 2012-2721 <i>Chassieu, Saint Priest - Création d'une voie nouvelle de desserte d'Eurexpo par le sud - Réalisation des dossiers de dérogation espèces protégées et des volets communs des dossiers d'enquête publique et loi sur l'eau - Convention de participation financière avec le COFIL - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)

N° 2012-2722	<i>Lyon 3°, Lyon 8° - Place d'Arsonval - Travaux de remise en état du pôle d'échanges de transports en commun lyonnais (TCL) - Approbation d'une convention relative à la remise d'ouvrage - Versement d'une subvention d'équipement par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) à la Communauté urbaine - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2012-2723	<i>Lyon 5° - Mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Approbation des principaux points du programme et du coût prévisionnel de l'opération - Demande de subvention -</i>	(p. 34)
N° 2012-2724	<i>Lyon 4°, Lyon 9° - Réalisation du Pont Schuman et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Déplacement de la zone d'alternat située entre le PK7 et le PK8 sur la Saône - Convention avec Voies navigables de France (VNF) -</i>	(p. 9)
N° 2012-2725	<i>Lyon 4°, Lyon 9° - Requalification de l'avenue de Birmingham, réalisation du pont Schuman et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme -</i>	(p. 9)
N° 2012-2726	<i>Ecully - Zone 30 - Avenue Paul Santy - Aménagement du giratoire Botanic - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2012-2727	<i>Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V 14 + V 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2012-2728	<i>Saint Genis Laval - Réaménagement et extension du parking Cordier - Réduction et individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2012-2729	<i>Rillieux la Pape - Requalification de la rue Salignat et du chemin des Nobles - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2012-2730	<i>Saint Priest - Aménagement d'une zone 30 et de la place de Manissieux - Versement d'un fonds de concours par la Ville - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2012-2731	<i>Solaize - Requalification du centre-ville - phase 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2012-2732	<i>Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 11)
N° 2012-2789	<i>Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Accès Nord - Travaux - Lots n° 1 : Voirie et réseaux divers génie civil et n° 3 : Espaces verts - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 11)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2012-2733	<i>Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2012-2734	<i>Schéma d'accueil des entreprises - Enveloppe non territorialisée - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2012-2735	<i>Cartoon Movie - Forum européen du long métrage d'animation - Attribution d'une subvention à l'Association européenne du film d'animation Cartoon pour l'édition 2012 -</i>	(p. 35)
N° 2012-2736	<i>Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 14)
N° 2012-2737	<i>Organisation du salon de la robotique personnelle Innorobo à Lyon - Attribution d'une subvention au syndicat professionnel Syrobo - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2011-2013 -</i>	(p. 35)
N° 2012-2738	<i>Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 35)
N° 2012-2739	<i>Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Convention 2012 - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 15)
N° 2012-2740	<i>Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Avenant n° 2 à la convention 2010-2012 -</i>	(p. 34)
N° 2012-2741	<i>Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes et le Comité populaire de Hô Chi Minh Ville pour la période 2012-2014 -</i>	(p. 35)
N° 2012-2742	<i>Convention tripartite de coopération décentralisée entre la Ville d'Erevan, la Ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2012-2014 -</i>	(p. 35)

N° 2012-2743	<i>Vaulx en Velin - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2010-2014 - Attribution d'une subvention à la Ville pour le développement de l'action Groupement des jeunes créateurs -</i>	(p. 35)
---------------------	--	---------

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-2744	<i>Désignation des membres représentants les associations au sein de la Commission consultative des services publics locaux -</i>	(p. 35)
N° 2012-2745	<i>Commission de délégation de service public de la Communauté urbaine de Lyon - Renouveau - Mode de scrutin et modalités de dépôt des listes - Extension des compétences aux contrats de partenariat -</i>	(p. 36)
N° 2012-2746	<i>Indemnités de participation des membres libéraux des commissions et jurys créés dans le cadre des procédures de mise en concurrence des marchés publics - Abrogation de la délibération n° 2002-0802 du Conseil du 23 septembre 2002 -</i>	(p. 36)
N° 2012-2747	<i>Groupes de délégués du Conseil - Crédits de fonctionnement pour l'année 2012 -</i>	(p. 36)
N° 2012-2748	<i>Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon - Subvention pour l'année 2012 -</i>	(p. 17)
N° 2012-2749	<i>Association Région urbaine de Lyon (RUL) - Avenant n° 3 à la convention 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2012 -</i>	(p. 36)
N° 2012-2750	<i>Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention pour 2012 -</i>	(p. 36)
N° 2012-2751	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 36)
N° 2012-2752	<i>Coopération métropolitaine - Financement du dispositif d'animation de la gouvernance métropolitaine en 2012 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2011-2012 entre les communautés d'agglomération de Saint-Etienne Métropole, Porte de l'Isère, du Pays Viennois, la Communauté urbaine de Lyon et la Région urbaine de Lyon (RUL) - Attribution d'une subvention à la RUL -</i>	(p. 18)
N° 2012-2753	<i>Villeurbanne - Sécurisation et aménagement du site Krüger - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-2754	<i>Approbation du plan énergie climat de la Communauté urbaine de Lyon : de la vision aux actions -</i>	(p. 21)
N° 2012-2755	<i>Coopération décentralisée - Convention avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la mise en oeuvre du projet CAP'eau -</i>	(p. 36)
N° 2012-2756	<i>Programme d'activité du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Période 2012-2016 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2012 -</i>	(p. 36)
N° 2012-2757	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Teraanga comité de jumelage Brugeas, le Donjon, Saint Yorre pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de préservation de la ressource en eau au Sénégal - Abrogation de la délibération n° 2011-2530 du Conseil du 17 octobre 2011 -</i>	(p. 36)
N° 2012-2758	<i>Lyon - Attribution d'une subvention à l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) pour la présence sur l'Espace France de la Communauté urbaine de Lyon au 6° Forum mondial de l'eau -</i>	(p. 30)
N° 2012-2759	<i>Usine Lyon-sud - Enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxydes - Lot n° 1 - Autorisation de signer un avenant de transfert du marché à la société SITA FD SAS -</i>	(p. 36)
N° 2012-2760	<i>Vénissieux - Opération de réhabilitation et d'extension de la déchèterie - Demande de subvention auprès de la Ville -</i>	(p. 36)
N° 2012-2761	<i>Saint Genis les Ollières - Gestion des eaux pluviales du bassin versant du Viverat - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2012-2762	<i>Saint Fons - Rue Descartes - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2012-2763	<i>Villeurbanne - Rue Persoz - Réhabilitation du collecteur unitaire T150/T180 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)

N° 2012-2764	<i>Feyzin - Route de Vénissieux - Travaux de renforcement du réseau d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2012-2765	<i>Genay - Rue du Lavoir - Création d'un réseau séparatif - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2012-2766	<i>Genay - Rue des Mignotières - Création d'un réseau séparatif - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2012-2767	<i>Genay - Rue Robert - Création d'un réseau séparatif - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2012-2768	<i>Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Rillieux la Pape - Convention de participation à 5 expertises pour la restauration du canal de Miribel, brèches et îlons avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Attribution d'une subvention -</i>	(p. 36)
N° 2012-2769	<i>Rillieux la Pape - Restructuration de l'aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2012-2770	<i>Saint Priest - Montée de Robelly - Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2012-2771	<i>Saint Priest - Rue Branly - Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2012-2772	<i>Sathonay Village - Rue Faidherbe - Création d'un réseau d'eaux usées - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2012-2785	<i>Programme de développement du compostage domestique - Modalités de mise en oeuvre -</i>	(p. 30)

COMMISSION URBANISME

N° 2012-2773	<i>Rillieux la Pape - Terres Bourdin - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 37)
N° 2012-2774	<i>Vénissieux - Secteur Monmousseau Démocratie Oschatz - Aménagement des espaces extérieurs - Convention de mandat - Bilan de clôture et quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône -</i>	(p. 37)
N° 2012-2775	<i>Vaulx en Velin - Quartier Vernay Verchères - Restructuration - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 37)
N° 2012-2776	<i>Attribution d'une subvention à l'association de gestion du fichier commun de la demande de locative sociale du Rhône pour l'année 2012 -</i>	(p. 37)
N° 2012-2777	<i>Programme locale de l'habitat (PLH) - Attribution d'une subvention à l'association ABC HLM du Rhône -</i>	retiré
N° 2012-2778	<i>Révision du plan local d'urbanisme (PLU) - Demande de subvention - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2012-2779	<i>Réduction et reventilation d'autorisations de programmes -</i>	(p. 31)
N° 2012-2780	<i>Charbonnières les Bains - Aménagement de la place Marsonnat et de ses abords - 1^{ère} phase - Requalification entrée nord - Attribution d'une subvention à la SNCF - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2012-2781	<i>Givors - Place de la Liberté - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2012-2782	<i>Saint Priest - Requalification de l'avenue C - Validation du programme d'aménagement - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2012-2783	<i>Lyon 3^e, Lyon 7^e - Quartiers Moncey-Voltaire/Guillotière - Programme d'intérêt général (PIG) immeubles sensibles - Lutte contre l'habitat indigne - Opération globalisée d'intervention foncière pour la résorption de l'habitat indigne sur la période 2012-2017 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2012-2784	<i>Lyon 7^e - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) Gerland - Résidence André Bollier - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2012-2786	<i>Lyon - Plan climat - Volet habitat - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France dans sa démarche expérimentale de réhabilitation acoustique et thermique des logements le long des voies ferrés -</i>	(p. 31)

- N° 2012-2787** *Plan climat - Volet habitat - Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt économique (GIE) Est habitat pour le projet de recherches Ignit Mutat Res (IMR) sur la requalification énergétique des logements sociaux construits entre 1945 et 1975 -* (p. 31)
- N° 2012-2788** *Plan climat - Volet habitat - Attribution d'une subvention aux propriétaires s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique de leurs logements - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 31)
-
-

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 13 février 2012 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 6 février 2012 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagonne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôt de pouvoir pour absence momentanée

Mme Fleury (pouvoir à M. Ollivier).

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que des modifications sont à apporter à la composition des commissions :

- dans le prolongement de son adhésion au groupe Socialiste et apparentés et par lettre reçue en date du 24 janvier 2012, monsieur le Vice-Président Gilles Vesco siègera désormais uniquement en commission déplacements et voirie,

- pour ce qui concerne le groupe Centre gauche démocrate et par lettre reçue le 7 février 2012, les sièges laissés vacants suite au départ de monsieur le Vice-Président Gilles Vesco seront pourvus par monsieur Eric Desbos pour la commission urbanisme et par monsieur Thomas Rudigoz pour la commission déplacements et voirie.

En application de l'article 29 de notre règlement intérieur, je vous invite donc à en prendre acte.

(Acte est donné).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 2011

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 2011. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2012-2714 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 16 janvier 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2012-2714.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2012-2716 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Déclaration de projet suite à enquête publique - Direction de la voirie -

N° 2012-2717 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Rue Garibaldi - Réaménagement du tronçon Lafayette-Bouchut - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2716 et 2012-2717. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, ces deux

délibérations concernent le réaménagement de la rue Garibaldi. Pour la première d'entre elles, il s'agit de la déclaration de projet suite à l'enquête publique et, pour la deuxième, il s'agit du réaménagement du tronçon Lafayette-Bouchut avec une individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Ces deux rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Tout d'abord, j'ai une demande de temps de parole pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

Mme CHEVASSUS-MASIA : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, la requalification de la rue Garibaldi devrait débuter en 2012 bien sûr, après des années de discussions et, compte tenu du phasage que vous avez décidé, ce chantier s'étalera sur de nombreuses années et cela reporte probablement la réalisation de l'ensemble du réaménagement à horizon 2020.

Aujourd'hui, il faut bien sûr reconnaître que la rue Garibaldi, avec la pollution et les problèmes liés à une circulation excessive, mérite en effet d'être repensée dans son rôle d'axe urbain névralgique à l'échelle de l'agglomération. Le projet de réaménagement prévoit, avec raison, la création d'une voie modes doux et d'une voie pour les transports en commun. Cette rue doit en effet changer de statut urbain, cesser d'être une autoroute urbaine et devenir un axe mieux articulé avec une dynamique urbaine d'ensemble. En ce sens, cette opération doit être vraiment cohérente avec le projet Part-Dieu 2020. Voilà quelques remarques sur ce projet.

J'en viens maintenant à la question de l'enquête publique. Là aussi, j'ai quelques inquiétudes qui augurent de nombreuses difficultés, notamment au niveau du sixième arrondissement, point de départ de ce vaste chantier. Nous vous avons alerté mais vous avez voulu, je pense, passer en force, en raison de la tour Incity sans doute, mais sans écouter les inquiétudes justifiées des riverains.

Et, comme le dit votre commissaire-enquêteur : "Il est demandé de prendre en compte le besoin d'informations et d'explications supplémentaires sur les modalités d'organisation de ce carrefour avec le cours Lafayette afin de lever les inquiétudes, notamment des personnes résidant au nord du cours Lafayette". Car, effectivement, aucune des questions posées depuis des mois par rapport au sixième arrondissement, où ce projet nous semble un peu bâclé, n'a eu de réponse, ni de vos services ni même du commissaire-enquêteur qui n'a su que dire ; et pour cause ! Lors de son enquête en mairie du sixième, il n'a pris aucune note, nous demandant même de lui faire un plan du secteur concerné et de noter nos propres observations. C'est un peu fort, ne trouvez-vous pas ? Je ne citerai que quelques-unes de ces questions que nous lui avons posées :

- Comment se gère la suppression de la contre-allée pour accéder au sixième et où se font les reports de circulation ?

- Comment se gère l'impossibilité pour le bus nord-sud de rejoindre la rue Tête d'Or après deux virages en épingles ?

- Comment peut-on admettre ceci : l'aggravation de l'insécurité des usagers les plus vulnérables, telle qu'exposée dans l'étude d'impact, est inadmissible -aux droits du piéton d'ailleurs-. Bref, l'augmentation de l'accidentologie au droit de ce carrefour Lafayette-Garibaldi : déjà l'an dernier, deux graves accidents impliquant les enfants de l'école toute proche ont eu lieu.

- Comment prend-on en compte la suppression des 120 places de stationnement de la rue Vauban au cours Lafayette et l'ignorance des aires de livraison ?

- Tout simplement, comment gère-t-on le conflit des priorités des deux sites propres ? Mais nous sommes particulièrement rassurés, monsieur le Président, puisque votre commissaire-enquêteur, après discussion avec le SYTRAL, a conclu que de toute façon la ligne C3 n'était pas une "superpriorité" !

Je passe les difficultés que nous avons eues aussi pour avoir les conclusions de l'enquête que l'on ne voulait pas nous remettre, l'absence totale d'information à la mairie du sixième sur le démarrage des travaux et surtout l'organisation de la circulation pendant ce chantier.

Tout cela pour dire que les grandes intentions d'aménagements doivent tenir compte des réalités locales et vécues. Ce dossier nous laisse une nouvelle fois un goût très amer. Après avoir voulu en faire un combat politique, en faisant témoigner par écrit des élus qui ne sont ni de l'arrondissement ni ne connaissent le projet, ce n'est pas très loyal vis-à-vis des riverains - je parle du commissaire-enquêteur-.

Enfin, dernière remarque, la deuxième délibération nous annonce un surcoût du à la concomitance des travaux avec Incity. Est-il possible d'en savoir un peu plus car votre texte ne nous donne pas exactement le montant dudit surcoût, masqué avec les révisions de prix ? L'absence de parking sous la tour Incity est-elle toujours d'actualité ? Ce serait sans doute une grosse erreur avec la suppression de la trémie sous le cours Lafayette.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, ces deux délibérations portent sur la déclaration de projet, suite à l'enquête publique, de requalification de la rue Garibaldi et sur le financement de la première phase de réalisation de travaux, c'est-à-dire sur le tronçon Vauban-Bouchut.

Nous avons déjà indiqué que nous partagions les objectifs généraux du projet et qu'en particulier, celui-ci va apporter des améliorations en termes de traversée de la rue, de développement des transports en commun et des modes doux, de requalification des espaces publics et d'embellissement paysager et nous avons souligné l'intérêt écologique d'utiliser la trémie Lafayette pour la gestion des eaux pluviales.

Nous apprécions que la recommandation du commissaire-enquêteur de rattacher l'aménagement de la place de l'Auditorium au projet Part-Dieu ait été suivie et que cet aménagement soit reporté. De nombreux habitants du quartier apprécient le calme du lieu lié à l'enceinte de l'amphithéâtre ; il nous paraît important d'étudier toutes les solutions pour en préserver une partie et de continuer la concertation sur ce sujet.

Par contre, nous regrettons toujours le choix fait de la conservation de trois voies de circulation pour les automobiles. De nombreuses observations vont dans ce sens dans l'enquête publique, la crainte étant qu'il y ait peu d'améliorations en termes de pollution et de nuisance sonore.

En effet, le trafic prévu n'est inférieur que de 10 à 15 % par rapport au trafic actuel. La raison principale avancée est l'augmentation du trafic liée au développement du quartier de la Part-Dieu. On pourrait imaginer un développement plus soutenable de ce quartier n'impliquant pas une telle augmentation de trafic automobile en l'accompagnant d'un développement important de l'offre de transports en commun et de modes doux. Par comparaison, l'aménagement de l'avenue Berthelot

qui connaissait, avant la mise en place du tramway, un trafic journalier de 50 000 véhicules par jour, connaît aujourd'hui un trafic d'un peu plus de 20 000 véhicules par jour, et cela avec deux voies de circulation. Rappelons que le trafic actuel de Garibaldi est aujourd'hui de 30 000 véhicules par jour et que la solution de deux voies était donc tout à fait envisageable.

Nous souhaitons enfin revenir sur plusieurs demandes pour la suite du projet :

- conserver le site propre pour les transports en commun dans les deux sens tout au long de la rue Garibaldi ;
- mettre en place dès 2014 une ligne forte de transports en commun sur Garibaldi pour un réel report modal dès le départ ;
- réaliser des aménagements cyclables parallèles pour aller jusqu'au parc Sergent Blandan dès 2014, de même au nord pour relier le parc de la Tête d'Or ;
- enfin, poursuivre la concertation sur les espaces publics qui longent cette rue.

Comme nous l'avons déjà fait, nous nous abstiendrons sur ces deux délibérations, nos Vice-Présidents votant pour.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, la réhabilitation de la rue Garibaldi est un projet important pour notre agglomération. Ce n'est pas, comme on pourrait le penser, une simple question lyonnaise-lyonnaise.

En effet, cet axe est l'une des principales voies d'accès à la Part-Dieu et un outil important pour les déplacements sur la rive gauche du Rhône. Epine dorsale de plusieurs quartiers, elle n'est cependant pas appréciée parce qu'elle date d'une époque révolue, celle que les moins de trente ans n'ont pas connue, l'époque où les rues étaient des lieux de passage et non des lieux de vie, l'époque où, parce qu'il fallait aller toujours plus vite, on a fait des erreurs, on a vu le court terme, croyant à un futur de science-fiction, époque des autoroutes urbaines.

Aujourd'hui, nous avons un axe suffoquant qui souffre d'une circulation trop dense qui empêche les traversées et que fuient les habitants dès qu'ils le peuvent. Nous devons donc reconquérir cet axe et c'est tout l'objet du projet de la rue Garibaldi, un projet que le commissaire-enquêteur approuve, avec quelques recommandations certes. Mais, à ce stade, je dois dire une chose : la rue Garibaldi actuelle est un exemple d'aménagement pour la voiture reine et cette époque est dépassée mais cela ne veut pas dire que la voiture n'a plus sa place en ville.

Réduire la circulation automobile, développer les transports en commun, ce sont des objectifs que nous partageons mais nous voulons dire à nos collègues qu'il ne sert à rien d'opposer en permanence la voiture aux transports en commun, la voiture au vélo, la voiture aux piétons. D'abord parce qu'il y a des gens qui ne pourront jamais venir chez eux ou aller travailler autrement qu'en voiture, quel que soit le développement des transports en commun. Ensuite, parce qu'un même usager peut, dans une même journée, être un automobiliste, un piéton, un cycliste ou un usager des bus. S'il ne peut plus réaliser ce trajet multimodal, il ne viendra plus du tout.

Au contraire, il faut faire cohabiter les différents modes car ils se complètent. Il faut être incitatif et non coercitif et c'est d'ailleurs

pour cela qu'il faudra aussi, dans d'autres secteurs de l'agglomération, réaliser d'autres projets comme le tronçon ouest du périphérique. Et j'ajoute une chose : qui peut croire qu'une voie de circulation en moins sur Garibaldi pour les voitures, par rapport au projet qui nous est présenté, permettrait de rendre le quartier plus calme et moins pollué ? Personne, à moins d'avoir des œillères !

Chacun voit bien que si l'on contraint trop la circulation sur la rue Garibaldi, les voitures iront dans les petites rues. Le projet qui nous est présenté nous paraît donc équilibré, écologique mais dépourvu de toute dérive idéologique qui paralyse toutes les actions.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon a renoncé au temps de parole, merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président, chers collègues, le Maire du troisième arrondissement et le Conseiller communautaire que je suis se réjouit du vote de ces deux délibérations, qui permettent à la fois de valider la déclaration de projet suite à la clôture de l'enquête publique et d'individualiser l'autorisation de programme, qui -vous le savez- sera réalisé en plusieurs tranches. L'enquête publique ouverte au mois d'août dernier a largement approuvé les grandes lignes de ce programme de réaménagement et il s'agit aujourd'hui pour nous de nous prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général de cette opération.

Alors pourquoi le réaménagement de la rue Garibaldi est-il un projet d'intérêt général ? La rue Garibaldi est un axe de transit nord-sud mais surtout de redistribution sur la rive gauche et de desserte du quartier d'affaires de la Part-Dieu. La construction des trémies, le caractère routier de cette voie ont eu des conséquences importantes sur l'environnement urbain. Ces problèmes, nous les connaissons : c'est la coupure physique entre les quartiers, l'insécurité des modes de transports non motorisés, la mauvaise accessibilité des équipements qui longent la voie et la dévalorisation des espaces publics adjacents.

Pour remédier à ces difficultés, le réaménagement de la rue poursuit plusieurs objectifs qui ont été déjà rappelés ; il s'agit de :

- relier l'est à l'ouest ;
- transformer une voie aux caractéristiques autoroutières en voie la plus apaisée possible par la suppression des trémies, la mise à niveau des voies, la création d'un itinéraire modes doux et des aménagements évolutifs permettant l'intégration des transports en commun avec, à terme -je l'espère moi aussi-, l'intégration d'un tramway ;
- reconquérir les espaces publics pour en améliorer les usages ;
- améliorer l'accessibilité aux grands équipements ;
- embellir et structurer notre ville par un aménagement paysager continu qui reliera, à terme, le parc de la Tête d'Or au futur parc Sergent Blandan.

Alors, concrètement, comment sera phasé ce programme ? Le périmètre du projet -monsieur le Président, vous le savez- concerne la rue Garibaldi, depuis la rue Vauban dans le sixième arrondissement jusqu'à l'avenue Berthelot dans le septième arrondissement, incluant les espaces publics connexes.

Il a été acté que ce réaménagement serait réalisé par phases successives :

- d'abord, le tronçon allant de la rue Vauban à la rue Bouchut et l'accroche au parc Blandan, pour ce mandat ;

- ensuite, le tronçon allant de la rue Bouchut à la rue d'Arménie, pour lequel les études sont prévues avant 2014 et les travaux dès 2014.

Ce premier tronçon couvre donc 0,800 kilomètre et si l'emprise des espaces publics varie d'une section à l'autre, le profil de la rue reste homogène : à l'ouest, côté Rhône, il y aura une piste cyclable ; au centre, les trois voies de circulation ; à l'est, côté Part-Dieu, un site propre pour les transports en commun ; enfin, de chaque côté de la rue, le trottoir.

Cet aménagement particulièrement important pour l'amélioration du cadre de vie de la Part Dieu sera l'occasion de mettre en place environ 300 arbres d'alignement qui viendront s'ajouter aux 113 qui existent déjà. La succession de jardins plantés, la création d'un fil d'eau à l'est permettront véritablement de réintégrer la nature dans cet environnement minéral et de faire de Garibaldi, comme nous le souhaitons, une coulée verte au cœur du troisième arrondissement.

Ce projet va évidemment au-delà de l'aménagement d'une simple rue, c'est le point de départ du renouveau de la Part-Dieu puisque, dans l'esprit de ce grand projet, les déplacements seront facilités, en particulier pour les piétons. Garibaldi ne sera plus uniquement un lieu de passage mais aussi un lieu de promenade et il ne fait aucun doute -et c'était un souhait de la mairie d'arrondissement- que les commerçants tireront un bénéfice important de ce réaménagement.

Enfin, c'est aussi l'occasion d'affirmer une vision de la ville où les usagers, les commerçants, l'ensemble des modes de transports peuvent cohabiter -comme l'a dit monsieur Augoyard- et c'est l'occasion de dire que nous voulons faire diminuer la place de la voiture en ville et en aucun cas la supprimer.

Les recommandations formulées par le commissaire-enquêteur ont été entendues et -vous avez pu le dire- ont trouvé une réponse.

Pour toutes ces raisons et parce que ce projet est bien un projet d'intérêt général, le groupe Socialiste votera favorablement ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Philip. Quelques mots parce qu'on voit bien que c'est un projet vers lequel aujourd'hui l'ensemble des groupes converge.

Quelques mots à madame Chevassus-Masia -que j'ai connue mieux inspirée dans quelques-unes de ses interventions-, pour lui dire d'abord que le commissaire-enquêteur n'est pas "mon" commissaire-enquêteur, il est nommé par le Président du tribunal administratif et que celui-ci ne me consulte pas pour nommer les commissaires enquêteurs. Alors, si vous avez des remarques à faire, vous les faites au Président du tribunal, au commissaire-enquêteur s'il ne vous convient pas mais nous n'y sommes pour rien. Nous savons par habitude au Grand Lyon que les commissaires-enquêteurs sont d'une indépendance redoutable et donc celui-ci l'est comme les autres.

Lorsque vous nous dites : "Vous avez palabré pendant trop de temps et cela arrive enfin." et vous nous dites ensuite : "Mais vous n'avez pas assez consulté.", on ne peut pas dire, dans le même discours, à la fois l'une et l'autre chose ; il faut choisir son argument que l'on veut porter dans le débat, on ne peut pas porter les deux arguments en même temps.

Ensuite, sur la continuité du travail que l'on pourrait opérer, vous allez voir dans les temps qui viennent ; et j'entends donc votre prochain discours en Conseil de communauté : "Monsieur le Président, cela allait nuire au quartier, etc., etc.". Evidemment, faire un bout de rue Garibaldi c'est possible, faire toute la rue en même temps, alors là, pour le coup, pour trouver des tracés de déviation, cela aurait été un peu plus compliqué ! Et comme, dans le même temps, nous faisons à la fois le tunnel de la Croix-Rousse et la rue Garibaldi, on n'allait pas la faire sur toute la traversée de l'agglomération, cela me semble du bon sens.

Cela n'apporte pas de surcoût pour la tour Incity et pour le projet Garibaldi. Les deux projets sont indépendants. Simple-ment il faut une gestion de chantier un peu plus complexe. Mais je crois que chacun se réjouit -peut-être pas vous- que soit construite une tour qui permettra d'accueillir 40 000 mètres carrés de bureaux et donc autant d'emplois.

Il se trouve que je présentais à des investisseurs parisiens, la semaine dernière, avec Jones Lang LaSalle, l'immobilier lyonnais et donc ce bureau d'études, spécialisé -vous le savez- dans la commercialisation, s'est amusé à faire ce que moi je n'avais pas fait, ce que la Communauté urbaine n'avait pas fait, c'est-à-dire totaliser le nombre de mètres carrés de tertiaire que nous avons construits dans l'agglomération depuis 2001 et c'est une augmentation de 36 %. Cela fait tout de même des postes de travail en plus dans l'agglomération et c'est peut-être pour cela qu'aujourd'hui, la crise est ici peut-être un peu moins difficile qu'ailleurs. Donc si j'avais attendu tous les donneurs de conseils pour construire ces 36 % supplémentaires, je doute que nous les ayons réalisés.

Voilà, je crois que j'ai répondu à vos questions.

Donc je mets aux voix ces dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis (sauf Mme Chevassus-Masia qui s'est abstenue) - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : néant,

- abstentions : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour) - Mme Chevassus-Masia (Objectif Lyon Métapolis) - M. Brolquier (Non inscrits).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2012-2724 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Lyon 9° - Réalisation du Pont Schuman et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Déplacement de la zone d'alternat située entre le PK7 et le PK8 sur la Saône - Convention avec Voies navigables de France (VNF) - Direction des grands projets -

N° 2012-2725 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Lyon 9° - Requalification de l'avenue de Birmingham, réalisation du pont Schuman et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Roland Bernard a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2724 et 2012-2725. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, deux délibérations pour justement satisfaire nos ambitions avec la construction du nouveau pont Schuman.

Il s'agit bien entendu des objectifs poursuivis par la Communauté urbaine de réorganiser les déplacements entre les deux rives de la Saône d'une manière plus équilibrée, de recomposer l'entrée de la ville tout en qualifiant les espaces de proximité, de requalifier l'ensemble des voiries du secteur Birmingham, Serin et Entrepôts, de favoriser le développement des modes doux, d'assurer une bonne intégration et un bon fonctionnement des accroches du pont Schuman sur les deux rives et d'accompagner la suppression de la circulation automobile sur la passerelle. Pour cela, deux délibérations :

- la première, pour déplacer la zone d'alternat située au nord sur la Saône pour faciliter la construction de ce pont, avec la création de six nouveaux ducs d'albe localisés à 200 mètres en amont de la zone d'alternat existante, actuellement composée de quatre ducs d'albe, qui sera supprimée. Cette modification permet d'en demander deux supplémentaires. Il s'agit de vous demander de signer cette convention avec Voies navigables de France ;

- pour la deuxième, il s'agit effectivement de prioriser un certain nombre d'autorisations de programme qui requalifient l'avenue de Birmingham.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, je n'interviendrai, pour ma part, que sur le rapport numéro 2012-2725 concernant l'avenue de Birmingham et le quai Gillet.

Par rapport aux objectifs d'amélioration d'accès aux commerces, aux pôles de transports, culturels et administratifs et d'amélioration de l'accessibilité piétonne, je voudrais souligner qu'au cœur de ce site, il y a un ensemble scolaire composé d'une école publique et d'une école privée, qu'il y aura à terme une crèche, avec un enjeu particulier lié à la présence importante d'enfants et de parents dont il faut prendre en compte les déplacements et les horaires spécifiques. Les objectifs généraux du projet doivent permettre d'améliorer l'accès à ces établissements en toute sécurité, de façon à apaiser, en particulier pour les relations dans le secteur Serin-Entrepôts. Je ne doute pas de l'attention portée à ces enjeux mais je souhaiterais un examen particulier partagé de ceux-ci qui permette de bien tenir compte en particulier du choix de l'emplacement de la future crèche, selon qu'elle sera implantée sur le terrain contigu à l'école ou sur le site actuel de la SEPR.

Nous sommes donc favorables à ce projet d'aménagement dont ce rapport n'est qu'une première étape et qui devrait améliorer grandement ces accès par rapport à la coupure actuelle composée de l'avenue de Birmingham et du pont.

Voilà, monsieur le Président et chers collègues, le point particulier sur lequel je souhaitais intervenir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, les écologistes sont favorables aux aménagements urbains permettant d'apaiser les espaces publics -comme l'a indiqué

notre collègue du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne- et incitant à l'utilisation des transports collectifs et modes doux permettant de délaissé la voiture individuelle. Pour cet aspect-là, nous ne pouvons donc que déplorer, quai rive droite, les deux fois deux voies prévues après projet.

Par ailleurs, le quasi-doublement du coût de cette opération globale pont Schuman ne mériterait-il pas, à ce jour, de regarder de plus près différents points ? A savoir, concernant l'entrée d'agglomération le long de la Saône, nous avons toujours fait part de deux choses : en cohérence avec les travaux du second tube de la Croix-Rousse et du respect des préconisations du commissaire-enquêteur sur le pont, en matière de place faite aux modes doux, pourquoi ne ferions-nous pas une étude sérieuse pour la création, à moyen terme bien entendu, pas dans ce mandat, d'un tramway depuis l'Île Barbe permettant de rejoindre le Rhône ? Deuxième point, en cohérence avec la démarche de navette fluviale à venir entre Saint Paul et le Confluent, pourquoi ne pas étudier une extension depuis la gare d'eau ou depuis l'Île Barbe aussi ? Tout ceci éviterait un flux de voitures particulières le long de la Saône, flux venant des Monts d'Or ainsi que de Saint Rambert qui ne sont pas desservis par le TER et peut-être pas suffisamment par les TCL. Tout ceci participerait justement globalement à la revitalisation des rives de Saône .

Donc, en cohérence avec notre vote du 21 novembre dernier, nous nous abstenons, les Vice-Présidents votant favorablement bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HAVARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération permet de revenir sur le dossier du pont Schuman.

Lors du Conseil de communauté du mois de novembre, nous avons déjà eu l'occasion de regretter cette réalisation, à la fois quant à la solution qu'elle apportera au trafic sur ce secteur-là -et il est loin d'être acquis que les flux de circulation seront simplifiés sur ce secteur- et également de regretter l'augmentation du coût.

Le problème du pont Schuman, est un problème qui se pose parce que, dans la définition de ce pont, nous pouvions réaliser un pont de quartier et vous avez fait le choix de réaliser un pont d'agglomération, qui va du coup poser de nombreuses nuisances nouvelles aux riverains. En face de ce pont, il existe des immeubles qui, s'il avait été question de faire une simple liaison entre le quatrième et le neuvième arrondissement, n'auraient pas vécu trop de nuisances. Là, nous allons bien sûr avoir de très fortes nuisances, liées à la fois à l'augmentation du trafic automobile sur ce secteur-là et également à la suppression du stationnement au pied de ces immeubles et, du coup, avec la création d'une voirie, en façade des immeubles.

Donc nous investissons beaucoup d'argent entre le tunnel de la Croix-Rousse et le pont Schuman et, loin de résoudre tous les problèmes, nous en créons de nouveaux. Nous espérons simplement qu'à l'occasion de ces travaux, les considérations et les propositions faites par les riverains soient un peu mieux entendues et nous resterons vigilants sur le suivi de ce dossier.

Par cohérence avec notre vote précédent, nous voterons donc contre.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Quelques mots, mes chers collègues, pour affirmer à nouveau le soutien du groupe Socialiste et apparentés à cette délibération mais, plus largement, à ce

grand projet de refonte urbaine de cet ensemble que constituent le quartier de Serin et le quartier de Vaise.

Je souhaiterais m'adresser à celles et ceux qui, trop souvent, attisent les inquiétudes et les angoisses des riverains, leur dire que ce vaste chantier ne se résume pas au choix du site d'accroche du pont Schuman ou même de son utilisation. Ce projet, c'est la renaissance d'un quartier, d'un nouveau bassin de vie : les infrastructures favorisant les modes doux -que les mêmes réclament souvent à corps et à cris- sont présentes, et ce de manière innovante à travers la passerelle Masarik, à travers le tunnel modes doux unique en Europe et sans doute demain à travers la liaison des quais avec les balcons sur le plateau ; la présence de la nature en ville -dont souvent certains s'imaginent les seuls détenteurs- est bien là, avec les rives de Saône qui vont permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de se réapproprier cette rivière et ses rives -comme l'a expliqué Roland Bernard-. Le manque de commerces et de services ne se règle pas par des incantations mais, ici, par une requalification de nombreux espaces publics qui rendront nos quartiers attractifs et par un nouveau bassin de vie, avec des accès facilités entre le neuvième et le quatrième arrondissement ; je pense notamment au pôle commerce, place de Paris et au pôle d'activités et de loisirs dans le quartier de l'industrie.

Notre posture n'est pas de minimiser les contraintes pour les plus proches riverains. Nous sommes, avec le Président du Grand Lyon, à leur écoute. Mais notre responsabilité est aussi de montrer combien notre engagement est fort pour faire bouger l'agglomération. Et l'agglomération bouge aussi dans ce quartier et c'est le sens de notre vote de ce soir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métropolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : groupe Ensemble pour le grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui se sont abstenus) - M. Brolquier (Non inscrits),

- abstentions : MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2012-2732 - déplacements et voirie - Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction des grands projets -

N° 2012-2789 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Accès Nord - Travaux - Lots n° 1 : Voirie et réseaux divers génie civil et n° 3 : Espaces verts - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2732 et 2012-2789. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, monsieur M'Barki va présenter quelques diapositives avec ces délibérations.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page)

L'objet de cette première délibération concerne la demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les opérations d'accessibilité au Grand stade, pour la fin des acquisitions foncières et la totalité des travaux et qui concerne bien sûr l'accès Sud, l'accès Nord, le parking des Panettes et l'opération commune Grand stade.

Je rappelle qu'une première individualisation d'autorisation de programme de 23 M€ avait été votée le 17 décembre 2009 pour les études et les premières acquisitions foncières. Donc vous pouvez suivre les commentaires avec les diapos qui vous sont proposées.

On va donc passer à la diapositive suivante : simplement un rappel de l'accès Sud avec quelques illustrations qui vous permettent d'appréhender la réalisation des travaux, notamment l'ouvrage d'art sur la rue Marceau, l'aménagement de la rue Ellysée Reclus et en bas à gauche le parc du bassin de rétention sur ce secteur. On peut également se rendre compte de l'aménagement de la colline du Biézin et de l'aire d'accueil du V-Vert qui prend toute sa dimension dans la protection de ce site.

Le détail des coûts de l'opération de l'accès Sud vous est présenté avec un total des dépenses de 64 150 000 € TTC. Tous les montants sont bien sûr toutes taxes comprises et, pour information, le foncier a été acheté 1 € le mètre carré en zone agricole ou naturelle.

Le montant total des dépenses est de 64 150 000 € et une partie avait déjà été individualisée pour un montant de 9 400 000 €. Le montant de l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme demandée s'élève à 54 750 000 € en dépenses et 2 470 000 € en recettes (participations pour l'éclairage public). La charge nette pour l'opération de l'accès Sud est donc de 61 680 000 € TTC.

L'accès Nord vous est présenté sur cette diapositive, avec quelques illustrations qui montrent d'ailleurs la largeur des trémies et de l'accès futur vers le Grand stade et quelques aménagements d'ambiance sur les deux vues en-dessous.

Le détail des coûts de l'opération de l'accès Nord représente un total de dépenses de 37 200 000 €. Le foncier correspond à la friche ABB et a été acheté entre 40 à 65 € le mètre carré, suivant les parcelles. Le SYTRAL est maître d'ouvrage de la trémie mais le Grand Lyon participe pour une grande partie : elle sert pour la voirie et a été surdimensionnée pour amorcer le lien vert entre le Grand Large et le V-Vert ; c'était ce que je vous avais présenté au précédent Conseil de communauté.

Le montant total des dépenses est de 37 200 000 €, avec une partie déjà individualisée s'élevant à 4 000 000 €. Le montant des AP complémentaires pour cet accès est de 33 200 000 € en dépenses et 1 500 000 € en recettes (participation pour l'éclairage public), soit une dépense nette de l'opération de 35 700 000 € TTC.

Pour le dernier accès, le parking des Panettes, la diapositive projetée montre avec quelques illustrations la partie la plus naturelle du parc événementiel et la plus élaborée sur le parc relais de ce parking.

Le détail des coûts de l'opération s'élève à 30 740 000 €. Le foncier a été acheté à 40 € le mètre carré, prix du service des domaines pour une zone AUE3.

Le montant total des dépenses s'élève à 30 740 000 € avec une partie déjà individualisée de 4 700 000 €. Le montant d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est de 26 040 000 € en dépenses et de 3 500 000 € en recettes puisqu'il s'agit de la participation du SYTRAL pour le parc relais. La charge nette de l'opération s'élève à 27 240 000 €. Le parc relais est rétrocédé au SYTRAL, bien entendu, à la fin de l'opération.

Le dernier volet, l'opération commune Grand stade comprend les frais d'enquête publique et de communication, les mesures compensatoires du programme et les recettes associées, les mesures anti-stationnement autour du stade. On peut ajouter le jalonnement des trois parkings à ces dépenses ; c'est une demande et une recommandation faite par le commissaire-enquêteur.

Le montant total des dépenses s'élève à 5 400 000 € avec une partie déjà individualisée de 4 900 000 €. Le montant de l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est de 500 000 € en dépenses de fonctionnement et de 700 000 € en recettes par la participation de l'Olympique lyonnais aux mesures compensatoires. La charge nette de l'opération s'élève ainsi à 4 700 000 € TTC. Le Grand Lyon va réaliser des mesures compensatoires pour le compte de l'Olympique lyonnais, par exemple en cas de destruction de boisement, replantation et divers aménagements.

Le bilan global de l'accessibilité au Grand stade pour le Grand Lyon s'élève en dépenses à 136 990 000 €, en recettes à 8 170 000 €, en dépenses de fonctionnement à 500 000 €, soit un montant total en charge nette de 129 320 000 € TTC en décembre 2009. Je vous rappelle que l'on avait annoncé un coût de 129 290 000 € ; on est donc sur les mêmes montants à ce jour.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne reprendrons pas tous les tenants et aboutissants du dossier Grand stade mais nous rappelons que -comme l'a dit notre collègue Thierry Braillard le 9 janvier dernier- l'accès au stade se fera essentiellement en voiture. De plus, ces voies nouvelles seront des pénétrantes de secours, vu les encombrements réguliers sur la rocade est. Elles contribueront ainsi à l'accroissement du trafic et aux nuisances de la pollution, ce qui est contradictoire avec toutes nos démarches du plan climat et de la protection atmosphérique.

De plus, comme ces voies sont justifiées par l'accès au Grand stade, nous devrions demander au promoteur du stade de contribuer beaucoup plus à leur financement, comme on le fait régulièrement pour les accès aux centres commerciaux.

Enfin, chers collègues, nous sommes très inquiets, dans l'état de nos connaissances, de l'utilisation éventuelle de mâchefers comme remblais d'une zone où la nappe phréatique est peu protégée. Les déchets du Grand Lyon qui sortent de nos usines d'incinération sont actuellement stockés sur une plateforme

située à Bourgoin Jallieu. Cette plateforme, gérée par la société Modus Valoris, est soumise à un arrêté d'autorisation qui limite sa capacité de stockage à 160 000 tonnes ; or, le tonnage actuel aurait atteint 260 000 tonnes. Les médias nous informent que le gérant de la plateforme assure avoir trouvé des chantiers pour 2012, dont la route reliant Eurexpo au Grand stade, ce qui devrait nécessiter 100 000 tonnes de mâchefers lui permettant de revenir au tonnage autorisé. Or, les mâchefers valorisés sont soumis au règlement Reach européen et, depuis le 1^{er} décembre 2010, toute valorisation de plus de 1 000 tonnes par an et par producteur est devenue illégale. De plus, selon une étude conduite par deux chercheurs indépendants du CNRS en 2002, le percola de mâchefers s'avère être un produit toxique, pour les invertébrés aquatiques entre autres.

Les services nous disent, pour les uns, que l'entreprise serait trop avancée, pour les autres, réfléchir à une solution limitant les risques de relargage de métaux lourds dans les nappes. Nous souhaitons donc que le Vice-Président à la stratégie déchets nous dise ce qu'il compte faire des mâchefers provenant de nos deux usines d'incinération, quelles ont été les consignes données au gérant de la plateforme de Bourgoin Jallieu.

Pour revenir à la desserte du Grand stade, nous regrettons de ne pas avoir eu accès aux offres non retenues et, monsieur le Président, suite à cette délibération, vous allez être autorisé à signer les marchés. Mais sur quelle base allez-vous lancer les ordres de service ? Avez-vous la certitude que le Grand stade va bien se faire ? Avez-vous enfin reçu un plan de financement ?

En conformité avec nos votes précédents, nous voterons contre ces dossiers, les Vice-Présidents s'abstiennent.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, permettez-moi de vous faire le retour de l'incompréhension d'un grand nombre de personnes quant à ce dossier.

La précarité augmente et les fins de mois difficiles deviennent une réalité pour un nombre croissant de Grands Lyonnais. Alors comment imaginer que vous, vos amis socialistes et vos soutiens, vous mettiez tout en œuvre pour permettre à une de vos riches relations d'accroître encore sa richesse en lui fournissant des infrastructures financées par des deniers publics ? En effet, l'Olympique lyonnais, en tant que société commerciale, n'a pour objectif que de créer du profit en vendant un produit. Il en est de même pour une société vendant des meubles en kit ou une autre vendant des pierres tombales. Pourquoi alors l'Olympique lyonnais aurait-il droit à avoir un traitement de faveur en voyant tous ses accès payés par les finances publiques ? Ce qui ne saurait être le cas pour le marchand de meubles par exemple, devant, lui, payer tous ses accès seul alors qu'il apporte assurément une réelle plus-value aux habitants.

Depuis le début de ce dossier, monsieur le Président, vous mentez aux Lyonnais en leur faisant croire que ces infrastructures serviront également au développement de l'est lyonnais. Il n'en est rien ! Je prends pour exemple l'extension de la ligne T3 du tramway : cette ligne ne sera active que les soirs de matchs, en aucun cas on ne pourra l'utiliser le reste du temps. Il en est de même pour la nouvelle sortie d'autoroute : elle ne sera uniquement utilisable que pour entrer sur le complexe OL Land, elle ne servira jamais à aucun autre accès pour le reste de l'est lyonnais.

Avec 130 M€ d'investissements, ce soir, soyons clairs, monsieur le Président, vous demandez à chaque Grand Lyonnais, enfants compris, de donner à OL groupe un chèque de 100 € pour qu'il puisse plus facilement valoriser son entreprise. De plus, ces 130 M€ ne sont que la partie Communauté urbaine officielle car il faudra y ajouter la part SYTRAL qui n'est autre qu'une part officieuse de la Communauté urbaine.

Que dire également de la pseudo-accessibilité des transports en commun de cette enceinte sportive ? Alors qu'elle devait être exemplaire en matière d'accessibilité, vous avez inventé un nouveau concept, vous avez inventé : "Je prends obligatoirement la voiture pour prendre le bus." ; ça c'est une nouveauté ! Enfin, seul un tiers au mieux des spectateurs pourra se rendre sans voiture au stade ; là encore, nous sommes très loin des préconisations du plan climat, hélas !

Le positionnement du stade et des parkings à l'est de l'agglomération est principalement lié à une seule donnée, monsieur le Président : la provenance des nouveaux abonnés de l'OL en 2002, suite à son titre de champion de France. Ces hypothèses ne sont en aucun cas valables pour toutes les autres manifestations non sportives qui pourraient avoir lieu dans cette enceinte.

Ainsi, une partie des Lyonnais voulant, par exemple, aller voir un concert de musique, devra prendre sa voiture -et avec un minimum de trois personnes à bord, sinon cela ne fonctionne pas- jusqu'à la zone industrielle de Meyzieu, pour ensuite revenir en bus jusqu'au stade. Cette situation ridicule pourrait même être risible si elle se cantonnait à un ouvrage de fiction. C'est malheureusement le scénario catastrophe que vous nous proposez ce soir.

Enfin, au cours du dernier Conseil, le principe de la prolongation du métro jusqu'au stade était posé par l'un de vos Vice-Présidents ; il n'était malheureusement que l'écho de ce qu'on entend de plus en plus. Cela aurait comme conséquence, d'une part, la justification d'un financement d'infrastructures de tram non efficaces quant aux contraintes réelles et donc, pour ce stade, un projet mal ficelé et, d'autre part, une double peine pour les Grands Lyonnais devant ainsi payer deux fois des infrastructures, celles de ce soir et l'extension du métro ; et surtout un très vraisemblable report de la prolongation de la ligne de métro vers les hôpitaux sud serait évité, donc toujours au profit du stade de monsieur Aulas, si c'est encore le sien d'ici là.

Non, monsieur le Président, nous ne voterons pas favorablement pour ce projet d'accessibilité qui est, à nos yeux, inadapté et l'exemple criant du manque de considération que vous portez aux habitants de l'est lyonnais, habitants qui n'ont d'ailleurs jamais voté pour vous.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Et oui, je me présente à Lyon ; donc, évidemment, ils n'ont pas l'occasion de voter pour moi.

Le groupe Socialiste et apparentés.

M. STURLA : Monsieur le Président, mes chers collègues, les individualisations complémentaires d'autorisations de programme induisent maintenant des demandes d'intervention complémentaires, qui elles-mêmes se transforment très rapidement en des demandes d'intervention récurrentes.

Le permis de construire du stade a, semble-t-il, été signé et le stade des Lumières va rentrer dans sa phase opérationnelle.

Alors, je vais essayer de vous épargner les arguments et les contre-arguments évoqués maintes fois dans cette instance relatifs à l'intérêt qu'un certain nombre d'entre vous -et la majorité notamment- porte à cette réalisation pour l'agglomération lyonnaise et singulièrement pour l'est lyonnais. Le groupe Socialiste et apparentés exprime ce soir sa satisfaction de voir ce dossier se concrétiser.

Et, contrairement à ce qu'indiquait monsieur Quiniou, à la lumière des visuels qui ont été présentés ce soir, chacun peut mesurer que les investissements publics complémentaires qui sont soumis à notre délibération ce soir n'ont pas pour vocation unique le stade des Lumières comme un certain nombre d'entre vous voudrait, de manière récurrente, le faire croire. Il s'agit bien d'aménagements de grande qualité et qui vont être contributifs au secteur de l'est lyonnais et de Décines Charpieu. Il s'inscrit dans un contexte économique où la capacité des Etats et des collectivités locales sera déterminante pour l'avenir en matière d'emplois et de revitalisation du tissu économique local.

A ce sujet, j'ai pris connaissance du rapport de l'ADERLY qui indiquait que sur l'année 2011, je crois, près de 618 emplois ont été créés avec 60 entreprises nouvelles implantées sur le territoire du Département du Rhône. Je vous rappelle -et ce sera peut-être le seul argument récurrent que je répéterai ce soir- que le stade de monsieur Aulas, comme vous aimez à le vampiriser, va créer, lui, près de 500 emplois nets. A un moment donné, il faut aussi intégrer ce type d'éléments qui sont, me semble-t-il, là aussi au cœur d'enjeux électoraux qui se profilent à l'horizon et des préoccupations assez centrales chez nos concitoyens.

Et je conseillerai aux détracteurs de ce projet, et même aux autres, de lire la publication de *L'Hémicycle* qui est le journal adressé aux parlementaires, sénateurs et députés, avec un intéressant article sur la question de l'économie du leg : "*Looking for legacy*" ; excusez-moi pour mon mauvais anglais mais ceci veut peut-être dire que je ne suis pas encore totalement partisan du foot business comme un certain nombre de collègues le laissent à penser dans certains communiqués de presse.

Mais, plus encore, cet article -et c'est là où il me semble que c'est intéressant- indique qu'aujourd'hui, les grandes infrastructures et les événements sportifs mobilisent l'économie et l'urbanisme de nombreux pays dans le monde. On ne sait pas, là aussi, s'il s'agit d'un débat de civilisation mais en aucun cas il ne s'agit de mépris vis-à-vis du concitoyen -là encore, je cite un certain nombre de communiqués de presse- ni de mépris vis-à-vis des territoires comme on peut le lire, venant d'élus qui à la fois cautionnent, à Paris, le fait qu'aujourd'hui les collectivités territoriales seraient responsables de l'endettement public alors qu'elles sont les premières à investir dans ce domaine et, localement, refusent leur capacité d'initiative pour être attractives. Nous ne pouvons pas avoir de double discours, afficher un discours de responsabilité vis-à-vis de la contrainte budgétaire et vis-à-vis de la contrainte financière et refuser des investissements privés et le volontarisme des élus locaux.

Le débat qui nous occupe ce soir est somme toute assez simple : il est de savoir si les crédits votés vont servir uniquement les soirs de matchs et uniquement à l'Olympique lyonnaise ou si ces crédits votés vont servir à d'autres types d'usages aux populations qui vivent sur ce secteur de l'agglomération.

A l'évidence -et je crois que les visuels qui vous ont été présentés le démontrent-, ces investissements constituent un levier de régénération urbaine et, en ce sens, notre groupe bien sûr votera favorablement ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur le Vice-Président, vous aviez signalé un oubli sur le deuxième rapport.

M. le Vice-Président CRIMIER : Oui, monsieur le Président, simplement quant à l'intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon, je veux bien qu'on calcule un investissement comme cela, dépense par rapport au nombre d'habitants. Il faut être aussi un petit peu honnête intellectuellement : il faut aussi voir les retombées fiscales, le développement économique du secteur.

Et j'avais essayé de vous montrer, au dernier Conseil de communauté, que justement un certain nombre de voiries permettront de développer l'ensemble du site du Grand Montout, qui fait tout de même -ce n'est pas simplement les hectares du Grand stade-, de mémoire, 150 hectares. Sauf si la friche ABB vous convient, je pense que l'on peut avoir aussi une autre envie de développer ce secteur avec ce type d'aménagements et d'investissements.

Je rappellerai que, dans nos communes, quand on fait une voirie, le premier bénéficiaire c'est le promoteur qui vend un immeuble ou une entreprise et ensuite c'est le constructeur également qui récupère une partie de l'investissement ; et on est tous dans ces schémas-là. Je crois qu'on ne peut pas faire des calculs aussi simples. Et il faut mettre également l'ensemble des retombées fiscales puisqu'on fera même rentrer de la taxe sur la valeur ajoutée dans les caisses de l'Etat ; vous voyez si on est bons soldats !

Dans une période où la crise économique me semble tout de même un peu compliquée, pour les demandeurs d'emplois de notre bassin de vie et d'emploi, il me semble que les chiffres parlent d'eux-mêmes ! Oui, c'est un élément économique qui permet aussi d'avancer et de faire avancer notre grande agglomération.

Cela permet également -et je le redis parce que vous avez oublié un certain nombre de choses et je trouve que ce n'est pas parce qu'on assène une contre-vérité qu'elle devient une vérité- que l'on protège et on sanctuarise le V-Vert, on règle le problème de ruissellement des eaux de surface, dont les Maires parlaient depuis longtemps. Et bien d'autres éléments positifs dans ce secteur me paraissent à mettre au bénéfice de cette opération.

Cette deuxième délibération a, elle aussi, reçu l'avis favorable de la commission. C'est donc l'autorisation de signer les marchés de travaux à la suite de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'accès Nord, les lots numéro 1 : voirie réseaux, génie civil et numéro 3 : espaces verts.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne vais pas ouvrir à nouveau le débat parce qu'évidemment, on peut le faire à l'infini. Je veux simplement dire, par rapport à ce que disaient un certain nombre de nos collègues : "Cela commence à 129 M€ puis cela finira sur des sommes astronomiques" que, sur le premier lot, nous avions estimé à 21 M€ et finalement, après ouverture des plis, nous en sommes à 17,6 M€. Comme quoi on peut aussi avoir de bonnes nouvelles !

Donc je mets ces deux délibérations aux voix.

M. COSTE : Je peux avoir des réponses par rapport au financement ?

M. LE PRÉSIDENT : Quel financement ?

M. COSTE : Comment le Grand stade sera financé ?

M. LE PRÉSIDENT : Ecoutez, ils ont déjà dépensé un peu d'argent pour financer les études. Et vous savez, il y a un moment où je peux dire jusqu'au jour d'aujourd'hui : mais, sur la Tour Incity, est-ce qu'elle va bien être financée ? Puis, quand on a commencé à construire les dix premiers étages, il y a un moment donné où la question ne se pose plus parce qu'effectivement, on est allé trop loin.

Donc je mets les deux rapports aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf M. Imbert qui a voté contre) - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir (sauf Mme Cardona, M. Léonard -pouvoir à Mme Cardona-, M. Pillon, Mmes Revel et Roger-Dalbert qui se sont abstenus) - Communiste et intervention citoyenne (sauf MM. Albrand, Balme, Mme Ghemri, MM. Le Bouhart, Millet et Thivillier qui se sont abstenus) - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon -pouvoir à M. Augoyard-, Joly et Morales qui ont voté contre) - Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : M. Imbert (Socialiste et apparentés), groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour, Mme Lépine et M. Thévenot qui se sont abstenus), MM. Augoyard, Geourjon -pouvoir à M. Augoyard-, Joly et Morales (Centriste et démocrate), groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),

- abstentions : Mme Lépine et M. Thévenot (Ensemble pour le Grand Lyon), Mme Cardona, M. Léonard -pouvoir à Mme Cardona-, M. Pillon, Mmes Revel et Roger-Dalbert (Synergies-Avenir), MM. Albrand, Balme, Mme Ghemri, MM. Le Bouhart, Millet et Thivillier (Communiste et intervention citoyenne), MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts), M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2012-2736 - développement économique - Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2736. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DACLIN, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention au très utile Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, une explication de vote pour vous dire que bien sûr nous sommes favorables à toutes les actions publiques accompagnant l'entreprenariat, à savoir accompagner des porteurs de projet, et même des porteurs

d'envie, pour maîtriser leur outil de travail, pour un emploi utile socialement et sur le plan environnemental, bref, considérant l'homme comme une richesse dans un monde fini.

Alors, que des acteurs économiques se regroupent pour travailler ensemble autour de leur objet commun, pourquoi pas, leur objet étant l'aéroport de Saint-Exupéry, c'est un gage d'efficacité ; par contre, que l'argent public accompagnant entre autres le développement de plates-formes aéroportuaires signe à tout jamais notre dépendance au pétrole, c'est inopportun pour les écologistes.

Nous soutiendrons par contre avec plaisir un club d'entrepreneurs travaillant sur une plate-forme de fret fluvial ou ferroviaire et, comme à l'accoutumée, nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voyez, vous et moi, nous avons des inquiétudes qui ne sont pas les mêmes : je m'inquiète aujourd'hui sur le fait que, par exemple, Air France enlève un certain nombre de lignes de l'agglomération. Je me dis que si cela se fait, évidemment, ce n'est pas bon pour le développement international de Lyon. Je vais aller dans quelques temps plaider la cause de Renault Trucks et de son développement à Göteborg où est le siège de Volvo. Je peux certes y aller en mode doux, cela me prendra plus longtemps ; après, je peux prendre le train, cela va me demander de changer beaucoup et encore faudrait-il que l'on soit pour les lignes transcontinentales -avec beaucoup de gens qui vont être contre ; on en sait quelque chose sur la vallée du Lyon-Turin- ; et après je peux y aller en voiture mais, même en faisant du covoiturage, cela va prendre plus de temps.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

N° 2012-2739 - développement économique - Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Convention 2012 - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-2739. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable sur cette délibération concernant l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) pour ses actions 2012 pour la prospection et l'implantation d'entreprises et sur le développement de l'attractivité de notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Je vous indique tout de suite que nous votons pour.

Dans le cadre de ses politiques économiques, le Grand Lyon développe, en complément de toutes ses démarches dont L_VE, un angle d'attractivité international afin d'attirer les porteurs de projets et surtout les emplois étrangers dans notre pôle métropolitain.

Je souhaiterais mettre l'accent sur plusieurs points.

Un accent positif sur le bon usage des fonds publics. Nous notons avec satisfaction la fermeture de certains bureaux ou points de chute pour des coopérations effectives avec ERAI et autres agences d'investissements comme l'AFII.

Par rapport à la spécialisation de notre territoire autour de deux grandes thématiques, à savoir les sciences du vivant et les écotechs, s'il est bien entendu -comme on l'a vu en commission la semaine dernière- que les entrepreneurs étrangers de ces deux secteurs s'implantent plus aisément dans notre territoire du fait de la masse critique intéressante, à savoir le tissu de recherches, les PME, etc., il serait bienvenu désormais de regarder plus finement les circuits et autres organisations -je pense à la sous-traitance et à la formation- afin d'arriver, à terme, à une forme de sécurisation de ces grappes ou clusters -on dit comme on veut-. Bien entendu, ce n'est pas le rôle de l'ADERLY mais c'est le rôle des acteurs institutionnels tels que la CCI, le Grand Lyon, pourquoi pas la Région, lesquels ainsi démontreraient -en simplifiant- que les fonds publics vont vers la création d'emplois non délocalisables, du chercheur à l'ouvrier, plutôt que vers la finance. Les écologistes appellent donc de leurs vœux cette analyse.

Pour résoudre une partie de la précarité énergétique et sortir du nucléaire -ou ne pas en sortir ; je vous indique juste que l'on est à 35 kilomètres à vol d'oiseau d'une centrale qui est en survie-, l'angle écotechnologie est essentiel, en lien avec les orientations du plan climat -que nous votons d'ailleurs tout à l'heure- pour offrir aux Grands Lyonnais des énergies locales et renouvelables.

Avant-dernier point, par rapport à la démarche dite "de talent" dont nous avons un peu parlé en commission, sous certains aspects -je dis bien sous certains aspects-, cela fait penser à un retour des cerveaux partis à l'étranger. Ce n'est pas au Grand Lyon de pallier aux manques de notre actuel Gouvernement qui, sous couvert d'excellence, a cassé depuis quelques années et bien méthodiquement le système de recherche publique et, de fait, poussé des talents ailleurs, faute de moyens pour continuer leurs travaux, pour porter des projets en lien avec le tissu économique local autour de leurs laboratoires et pour vivre, tout simplement.

Dernier point, quant au principe d'attirer des entrepreneurs et des capitaux étrangers, si notre territoire est attractif, c'est aussi parce que nous avons -et vous avez, monsieur le Président- été en capacité de porter des politiques visant à l'amélioration du cadre de vie -j'entends par là les espaces verts, les déplacements- et d'autres politiques un peu plus globales d'accès à l'éducation, la santé -cela c'est pour d'autres collectivités- et aussi des politiques publiques d'accueil à l'entrepreneuriat.

Pour les écologistes, l'enjeu est bien là : maintenir un équilibre et privilégier le développement des richesses humaines de notre territoire en coopération avec les autres territoires européens. C'est toute la différence entre attractivité et compétitivité, comme disait un de nos collègues en groupe de travail, entre la simple entrée emploi et une réflexion globale sur le travail.

Nous voterons cette délibération, comme je vous l'ai indiqué au début. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. JACQUET : L'an passé, ce dossier nous proposait des objectifs ambitieux ; je cite le rapport : "L'année précédente -disait-on- permettait de constater de premiers signes de reprise qui devraient se confirmer". Il n'en fut rien, comme chacun le sait, et nos objectifs, ceux de l'ADERLY, n'ont pas été atteints. J'avais rappelé alors la réalité bien différente et esquissé, au nom de mon groupe, d'autres démarches et propositions pour résister aux logiques qui dominent et perdurent.

Cette réalité aujourd'hui a pour nom Arkema qui, pour une rentabilité des capitaux aux alentours de 15 %, jugée insuffisante par ses actionnaires, a vendu, pour un euro symbolique sa production de PVC et ses 2 600 salariés (278 à Saint Fons). Elle a aussi pour nom l'entreprise Lejaby, florissante jusqu'à sa vente à des financiers en 1996 et qui, d'une rentabilité de 2 à 3 % à l'époque, est passée à un taux de 15 % en sous-traitant, supprimant le réseau de distribution et n'innovant plus du tout. Le résultat est là : suppression de sites industriels, de postes de salariés et liquidation ; et lorsque l'on sait que la rémunération du travail n'intervient que pour 3 % du prix de vente d'un soutien-gorge de la marque, que l'on ne nous fasse pas le coup du coût du travail, c'est le coût du capital qui détruit tout !

Ainsi, la recherche du profit maximum et immédiat conduit à la concurrence des entreprises, des territoires, des projets, des individus, dans une course effrénée à la compétitivité et à l'excellence, dans une guerre économique où on s'arrache les entreprises, les projets, les intelligences, les savoir-faire et où non pas le meilleur mais le plus fort en fric écrase l'autre.

Et qu'arrive-t-il, dans une agglomération comme la nôtre, quand, pour notre université, nous ne sommes pas retenus parmi les grands projets structurants ? Nous n'avons rien à gagner à cette compétition-là ni à la guerre économique des cerveaux et des savoirs, des territoires et des humains appelée "concurrence" !

Trois brèves remarques encore -le temps me le permet, je pense- avant ma conclusion.

Sur les atouts oubliés de la compétitivité, le récent rapport du CESE indique -je le cite- que la France peut s'appuyer sur des avantages concurrentiels importants : sa situation géographique, le maillage territorial et la qualité de ses services publics et de ses infrastructures, sa puissance dans le secteur des services ou encore -notez-le bien- son niveau de protection sociale, pourtant bien mis à mal ces dernières années.

Dans ses propositions, le CESE insiste sur le potentiel humain, la formation tout au long de la vie, l'association des salariés à la gouvernance ; petite parenthèse sur ces questions de gouvernance : il serait bien que le Grand Lyon montre l'exemple et reçoive les salariés quand ils le demandent en amont des conflits qui peuvent se développer.

Le CESE incite aussi à la réforme du tissu économique, notamment en passant de la sous-traitance à la co-traitance, modifiant le rapport des grands groupes donneurs d'ordres aux PME, non plus exécutantes mais associées aux projets et aux stratégies.

Sur les fragilités de nos territoires, je vous rappelle le rapport de la FNAU qui souligne notre faiblesse territoriale par la précarité des emplois des grands groupes. Sur les contenus technologiques et informationnels des innovations, la discussion en commission

économique avec le directeur de l'ADERLY me permet d'éclairer un point fondamental car, si nous voulons augmenter le nombre d'emplois par projet soutenu, il convient que l'innovation n'exclut pas le travail vivant mais l'inclut à tous les niveaux des processus innovants. Cela demande effectivement que la recherche-développement soit réorientée en ce sens, les sciences n'étant pas neutres. C'est un choix évident et un renversement des tendances dominantes de ces quarante dernières années.

J'en viens à ma conclusion en revenant aux salariées de Lejaby. Depuis de nombreuses années, elles alertent, révèlent, proposent, luttent. Rien n'y fit. D'où ce sentiment d'abandon des politiques que n'estompent pas les sursauts récents. Il faut les écouter. Or, lorsque nous sommes alertés à temps, nous, au Grand Lyon, ne sommes-nous pas sans capacité d'écoute, de prise en compte et de capacité d'intervention et d'innovation, comme nous le prouve l'évolution positive -et ce n'est pas fini- de VENINOV ou de Fagor-Brandt-Litl.

Ne pourrions-nous pas, monsieur le Président, créer une petite cellule d'alerte qui permettrait aux entreprises en difficultés, patrons et salariés, de nous saisir et ainsi, non pas se substituer à quiconque mais de pouvoir prendre les questions et les enjeux en amont et d'alerter tous ceux qui sont concernés ? Cela mériterait d'être discuté en tout cas, surtout après le débat que nous avons eu ici-même lors de la délibération de VENINOV ; je pense à ce que nous ont dit les élus de Synergies-Avenir à ce moment-là.

Et les femmes de Lejaby, en un combat exceptionnel, nous montrent le chemin, elles, de la solidarité et de la coopération pour nos territoires et nos emplois, pour le travail et la dignité. Ainsi, lorsque, après avoir gagné la reprise à Yssingeaux, les salariées de ce site, en totale solidarité avec leurs collègues, ne lâchent rien, elles ne s'en contentent pas pour elles et poussent pour des solutions de réindustrialisation dans les anciens ateliers d'Ardèche et de l'Ain abandonnés en 2010 et pour le développement de Rillieux la Pape. Oui, ces femmes sont admirables. Depuis des mois, elles argumentent sur la qualité de leur production et de leur savoir-faire, sur le travail qu'elles aiment. Admirables femmes, moitié de ce monde, si présentes dans les luttes et la vie de tous les jours, dans le processus d'humanisation, de civilisation, de progrès. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. THÉVENOT : Monsieur le Président et chers collègues, le dossier qui nous est soumis concerne l'ADERLY et j'y reviendrai mais mon intervention va porter aussi, de façon préalable et brève, sur les règles des attributions de subventions à diverses associations ou organismes sur le territoire du Grand Lyon.

Je voudrais à cet égard demander à monsieur le Vice-Président Darne si, pour toutes les subventions supérieures à 23 000 €, nous avons bien une convention, comme la loi l'exige, avec les organismes concernés et si un bilan d'activités, sinon de résultats, est bien fourni. Il semble que, par le passé, tel n'ait toujours pas été le cas.

Je voudrais formuler aussi un souhait, c'est que, dans les dossiers qui nous sont présentés, la forme ne varie pas d'une année sur l'autre pour que nous puissions nous y retrouver et que les dépenses soient clairement identifiées par nature et fonction. En quelque sorte, nous souhaiterions de la transparence et pas de se faire "embrouiller", si je puis dire !

J'en viens maintenant à la subvention accordée à l'ADERLY et ONLYLYON. J'ai eu la curiosité de me rapporter à nos débats de l'année 2009 sur le même objet et je m'aperçois que rien n'a vraiment évolué. Toujours pas d'indicateur de performance précis pour l'ADERLY et encore moins pour ONLYLYON.

En ce qui concerne l'ADERLY, nous donne-t-on juste que les 6 000 emplois qui devaient être créés de 2009 à 2011 se sont réduits à 3 000. Il y a de l'espoir puisqu'il n'y a pas moins -paraît-il- de 395 projets -tous intéressants, je présume- en portefeuille.

Sur ONLYLYON, je remarque le caractère bien peu détaillé du programme d'actions envisagé. Je note toutefois avec intérêt que la démarche va évoluer avec un nouveau plan d'actions étoffé, ce qui veut dire au fond que le précédent ne devait pas l'être énormément.

Nous ne mettons pas en cause les buts poursuivis par ces organismes et les intentions louables qui les sous-tendent mais nous nous abstenons sur ce rapport, en raison du manque de transparence dans l'emploi des sommes attribuées et de précisions sur les actions engagées.

Nous aimerions qu'un jour -on peut rêver !-, vous organisiez, monsieur le Président, une commission générale pour entendre les responsables de ces organismes si richement dotés et dont l'action intéresse toute l'agglomération. Vous avez bien fait venir monsieur Thiriez dans cette enceinte, vous pourrez certainement faire venir le directeur de l'ADERLY ou d'ONLYLYON. Lorsque, par le passé, nous avons questionné -de façon légitime, je pense- sur l'utilisation de l'argent public pour ces diverses subventions, vous nous avez taxés -j'ai relu vos réponses- de démagogie. On peut espérer que peut-être vous allez évoluer.

M. LE PRÉSIDENT : Je veux simplement dire que ce ne sont pas des paroles, ce sont les chiffres ! L'an dernier, sur l'agglomération lyonnaise, nous avons vendu 260 000 mètres carrés de bureaux, soit le plus haut chiffre depuis maintenant dix ans ! C'est peut-être que notre politique économique de l'agglomération n'est pas aussi mauvaise que vous voulez bien le dire. Alors, si vous, représentant d'un parti, vous aviez des résultats qui "pètent le feu", qui en France ont une dynamique, qu'on y aille partout, alors là, je dirais d'accord ! Ils nous donnent des leçons à Lyon mais, au moins, ils sont performants au niveau national. Mais enfin, franchement, je ne veux pas polémiquer mais à qui vous pouvez donner des leçons aujourd'hui ? Voilà quoi !

Je mets le dossier aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologiste et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),

- contre : néant,

- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour).

Adopté, MM. Collomb, Daclin, Kimelfeld et Galliano, délégués du Grand Lyon au sein de l'ADERLY, n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2012-2748 - finances, institutions et ressources - Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon - Subvention pour l'année 2012 - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Sécheresse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2748. Monsieur Sécheresse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Donc nous avons un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts ; ce n'est pas vous madame Baume ?

Mme BONNIEL-CHALIER : Et non ! C'est moi, à côté ! Une intervention courte. Monsieur le Président, mesdames et messieurs, notre groupe est toujours très favorable au soutien des établissements d'enseignement supérieur et à la recherche, considérant que ce sont des acteurs essentiels pour le développement d'un territoire et pour le bien-être des populations. Nous avons souligné la pertinence du schéma de développement universitaire de l'agglomération et les efforts que le Grand Lyon déploie pour soutenir ce plan.

En revanche, nous avons critiqué de manière ferme les choix qui ont été faits sur Lyon par le Gouvernement de monsieur Sarkozy dans le cadre du plan Campus, notamment le faible soutien que le Ministère de l'enseignement supérieur accorde à une université de sciences humaines telle que l'université Lumière Lyon 2 et la concentration des moyens accordés aux universités des sciences dites "dures". Nous avons dénoncé ces choix qui arrosent là où il pleut déjà.

De la même façon, nous nous interrogeons sur la pertinence d'accorder une subvention à une école privée d'enseignement supérieur, dont les tarifs d'inscription sont très élevés et qui fonctionne sur une dynamique commerciale, ce qui en soi n'est pas bien entendu répréhensible mais limite sa portée d'intérêt général. Pourquoi n'accordons-nous pas le même soutien à l'institut d'administration des entreprises de Lyon 3 ou à la faculté des sciences économiques de Lyon 2. On sait que ces universités peinent parfois à trouver les moyens de leur fonctionnement et à s'imposer dans le concert des classements nationaux et internationaux. Pourtant, d'excellents masters sont conduits dans ces universités et gagneraient à être soutenus par notre Communauté.

Pour ces raisons simples, nous nous abstenons, nos Vice-Présidents votant pour.

M. LE PRÉSIDENT : Mais, si vous voulez, nous soutenons Lyon 2, nous soutenons l'ensemble des sites universitaires comme nous soutenons EM Lyon. Je suis très heureux qu'il y ait une école comme EM Lyon qui aujourd'hui se classe dans les dix premières écoles de tous les classements internationaux. Cela prouve que c'est mieux quand on a une école comme cela que lorsqu'on n'en a pas et donc on continuera à soutenir cette école. Ce matin, j'étais avec le Président du PRES et nous parlions de "comment développer l'université de Lyon ?" ; nous développons tout, pas de manière sélective !

Donc je mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),

- contre : néant,

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président SÉCHERESSE.

N° 2012-2752 - finances, institutions et ressources - Coopération métropolitaine - Financement du dispositif d'animation de la gouvernance métropolitaine en 2012 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2011-2012 entre les communautés d'agglomération de Saint-Etienne Métropole, Porte de l'Isère, du Pays Viennois, la Communauté urbaine de Lyon et la Région urbaine de Lyon (RUL) - Attribution d'une subvention à la RUL - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Sécheresse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2752. Monsieur Sécheresse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE, rapporteur : Je voudrais me saisir de ce dossier pour évoquer très rapidement la réunion qui s'est tenue vendredi à Lyon et qui concernait les quatre entités constitutives du pôle métropolitain autour du thème de l'agriculture et des villes. Je voulais tout de même, à cette occasion, remercier le Vice-Président Assi qui a organisé ce travail ainsi que mon collègue de Saint-Etienne Métropole, monsieur Bonnard, ainsi que les services du Grand Lyon, comme les responsables des chambres d'agriculture du Rhône, de la Région et de la Loire, monsieur Poirier de Rennes Métropole, ainsi qu'un certain nombre de techniciens et d'ingénieurs.

Le dossier qui nous est proposé aujourd'hui concerne un avenant sur les subventions qui seront versées au système de coopération métropolitaine, qui préfigure ce pôle métropolitain qui sera constitué probablement en avril ou mai prochain. Il est donc proposé de diviser en douzièmes la somme qui avait déjà été votée.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, on sait -je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ici- que l'émergence de grandes métropoles d'équilibre constitue pour notre pays une nécessité absolue en termes d'aménagement du territoire et de développement économique.

Cette exigence avait d'ailleurs été fortement affirmée par la DATAR dès le milieu des années 60. Après des décennies d'immobilisme, on avait espéré un moment que le processus de réforme territoriale initié par le Président de la République en 2008 allait enfin apporter une réponse adaptée à cette question.

Malheureusement, force est de constater que la loi de décembre 2010 n'apporte aucun début de solution aux trois défis qui avaient pourtant justifié l'engagement du processus législatif, à savoir : le nombre de strates administratives, la répartition des compétences et le financement des collectivités.

Plus particulièrement, l'idée de métropole d'équilibre s'est égarée en chemin et la métropole, dans la loi, n'est quasiment rien d'autre qu'une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine qui aurait changé d'appellation.

Dans un souci de sauver ce qui pouvait encore l'être, le législateur a consenti à intégrer dans la loi la notion de pôle métropolitain. Ce concept est, par essence, inabouti et évolutif dans la mesure où il s'agit de permettre le lancement d'expérimentations sur le territoire. Compte tenu de l'intérêt suscité par cette disposition, on peut légitimement espérer qu'à l'échéance de deux ou trois ans, le législateur s'engagera sur la voie d'une profonde décentralisation et procédera à la mise en place d'un nouveau paysage institutionnel, plus simple, plus efficace et moins couteux.

Le risque aujourd'hui est que le pôle métropolitain serve d'exutoire à des querelles personnelles, à des luttes partisans ou à des attitudes frileuses dictées par la volonté de sauvegarder ses prérogatives. De ce point de vue, les débats qui se sont déroulés vendredi dernier au sein du Conseil régional Rhône-Alpes ne manquent pas de susciter quelques craintes. L'avis voté par la Région, s'il n'est pas négatif au sens strict du terme, comporte suffisamment de critiques et de réserves pour s'interroger, par exemple, sur les conditions dans lesquelles va pouvoir se constituer le futur syndicat mixte des transports pour lequel la participation de la Région est naturellement sollicitée.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la décentralisation ne se fera dans notre pays que si l'ensemble des élus territoriaux, quelles que soient par ailleurs leurs convictions politiques, sont unis et déterminés pour imposer leur vision à l'Etat. Le pôle métropolitain peut être et doit être un vecteur de convergence. Il serait irresponsable de laisser passer une telle opportunité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier nous permet de réaffirmer notre position de fond quant à l'articulation de l'association Région urbaine de Lyon avec le futur pôle métropolitain.

Nous ne reviendrons pas ici sur la grande qualité des réflexions et des publications produites par l'équipe de la RUL, notamment celle réalisée par son observatoire économique, l'OMPREL, mais aussi dans Cap sur 2030 dirigé par Martin Vanier, lequel ouvre sur des perspectives plus larges et sur des évolutions souhaitables en matière de prises de responsabilités.

Nous avons approuvé une convention pluriannuelle 2011-2012, destinée à l'animation de la gouvernance métropolitaine basée au sein de la RUL, autrement dit ce qu'on appelle le G4. L'année 2011 a été marquée par les travaux préparatoires en vue de la création d'un futur pôle métropolitain.

Le premier rapport nous propose de reconduire d'une année la convention avec la RUL, ceci afin de réfléchir sur son avenir en 2012, notamment concernant la redéfinition de son périmètre et de ses activités en complémentarité avec le futur pôle métropolitain. Le second rapport instaure une période transitoire jusqu'à l'installation effective du pôle métropolitain.

Nous sommes convaincus que le pôle métropolitain, en s'élargissant à tous les établissements publics de coopération intercommunale volontaires à fiscalité propre, permettrait une vraie solidarité et une coordination des politiques entre les territoires qui le composent. En attendant, il appartient aux élus membres de la RUL de définir le repositionnement de

l'association et nous affirmons notre soutien pour qu'une telle instance continue à exister. Celle-ci présente l'avantage d'être une enceinte soft où les élus des différentes collectivités peuvent se parler pour imaginer des coopérations, avec une assise plus large que celle du G4.

Concernant la question des déplacements, donc question importante, les quatre établissements publics de coopération intercommunale et le Président du SYTRAL ont signé, le 19 janvier dernier -vous l'évoquez- à Givors, un protocole d'orientation pour la création d'un syndicat métropolitain des transports. Nous souhaitons, bien entendu, que la Région soit bel et bien associée dès son lancement et, d'autre part, nous regrettons de n'avoir pu prendre connaissance du contenu de ce protocole qu'une fois la signature réalisée. Nous aurions souhaité un débat en séance plénière du Conseil communautaire sur la création de ce syndicat mixte des transports et sur le processus et le calendrier d'intégration des partenaires.

De la même façon, le débat sur le choix entre métropole et pôle métropolitain a largement échappé à cette assemblée et nous le déplorons. Nous avons été informés que les services du Grand Lyon ont été missionnés afin d'étudier la transformation du Grand Lyon en MIEU (Métropole d'intérêt européen), en partenariat avec l'association des Communauté urbaines de France. Nous avons appris par voie de presse que ce projet avait été transmis au candidat socialiste pour les Présidentielles.

Nous souhaitons que cette étude soit portée à la connaissance des élus communautaires. Les écologistes se sont prononcés clairement pour la suppression des Conseils généraux des Départements et pour le renforcement des Régions, des Conseils régionaux et des intercommunalités, bien entendu, dans le principe de la spécialité et d'un renforcement de la subsidiarité. Il n'en demeure pas moins que la prise de compétence affaires sociales par le Grand Lyon, et non par les Communes, est à mettre au débat et que l'équilibre des compétences entre les Régions et les MIEU ou les MIN doit être respectées.

De nombreuses questions institutionnelles et programmatiques restent encore à régler. Nous renouvelons donc notre demande afin qu'une commission exceptionnelle de travail soit créée -nous l'avions déjà demandé lors des précédentes délibérations sur le pôle métropolitain-, composée de l'ensemble des groupes politiques de notre assemblée, à l'instar par exemple de la commission nouvelles compétences ; cela me semble du même ressort. Merci de prendre en compte cette demande. Et, pour en revenir à la RUL, nous voterons bien entendu pour les deux subventions accordées à la RUL, dont nous avons besoin plus que jamais.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, petit à petit, nous arrivons au moment où le pôle métropolitain va devenir réalité. Petit à petit aussi, nous découvrons un peu plus que ce n'était pas si facile et que le chemin reste encore semé d'embûches.

Je l'ai déjà dit, l'intérêt principal de ce pôle métropolitain, outre qu'il permet de développer une culture commune utile entre nos territoires, est de mettre en place une structure efficace pour les transports.

Nous avons vu la semaine dernière que la Région Rhône-Alpes avait un avis réservé. Or, comme disait Corneille : "C'est n'aimer qu'à demi qu'aimer avec réserve". Certes, ce n'est que consultatif,

certes, la Région ne s'oppose pas mais, au regard des différentes interventions de la majorité comme de l'opposition, on ne peut pas dire que le Conseil régional déborde d'enthousiasme ! Son Président, Jean-Jacques Queyranne, a même déclaré que le projet suscitait plus de doutes que d'espoir et il a aussi dit qu'il fallait être dans une démarche de coopération. Nous ne pourrions rien bâtir d'efficace en matière de transports métropolitains sans la Région.

Je connais bien le Conseil régional, vous le savez, les équipes qui travaillent sur les transports sont aussi compétentes et dévouées. S'il y a une volonté de coopération de part et d'autre, de grandes choses peuvent se faire. Pourriez-vous nous dire comment vous comptez agir pour convaincre nos différents partenaires que le but n'est pas de fagociter les autres dans une superstructure technocratique mais bien d'agir concrètement ensemble ?

Un protocole d'accord a déjà été signé pour la constitution d'un syndicat mixte des transports, sans la Région dans un premier temps ; il aurait été peut-être préférable d'attendre quelques semaines pour l'intégrer. A Grenoble, une tarification unique des transports a été mise en place avec tous les acteurs ; pourquoi ne peut-on pas y arriver dans l'agglomération lyonnaise ?

Pourriez-vous nous éclairer un peu plus sur l'avancement des discussions sur les transports ? Je souhaiterais continuer sur les transports pour vous demander de mettre en place un débat régulier dans ce Conseil de communauté sur les orientations du SYTRAL et son activité. Il pourrait annuellement venir nous présenter un rapport que nous discuterions. Un tel débat serait utile.

Régulièrement, les structures que nous subventionnons se présentent devant les commissions. Ici, notre contribution financière est importante. Cela pourrait se faire en séance plénière ou en commission générale, une fois par an. Cette demande vous a été faite déjà par mon collègue Christophe Geourjon. Je la trouve intéressante car elle permet aussi d'éteindre les polémiques en jetant de la lumière et de la transparence sur les activités essentielles du SYTRAL.

Nous souhaiterions aussi en savoir plus sur le fonctionnement, la désignation des membres du conseil métropolitain.

Nous voterons ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. GRIVEL : Monsieur le Président, mes chers collègues, le pôle métropolitain aujourd'hui se structure, prend forme et exprime de plus en plus nettement et concrètement la volonté des quatre entités qui le composent et qui le portent.

Les groupes de travail, les G4 thématiques (transports déplacements - aménagement - économie, innovation, recherche, enseignement - culture avec les grands événements), composés d'élus et de techniciens, effectuent un travail de bâtisseurs dense, difficile et déterminant. Et il est pertinent aujourd'hui que le pôle métropolitain, conduit par les Présidents des quatre entités, se dote d'une structure, de compétences et de moyens pour accompagner le travail de ces groupes pour porter les projets et notamment porter le programme de travail de 2012.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à délibérer sur le financement du dispositif d'animation et de gouvernance métropolitaine en 2012, première étape de la mise en place d'une structure, de compétences et de moyens dont le pôle métropolitain a besoin.

Et à propos de cette délibération, monsieur le Président, nous souhaitons faire deux remarques.

La première concerne le télescopage entre le transitoire et le long terme. Nous délibérons sur une période transitoire, un budget transitoire, nécessaire sans doute. Mais dans quelles perspectives, notamment financières ? Dans trois ans, par exemple -pour ne pas prendre trop de recul et être un peu intellectuel et en tout cas rester dans le concret et près du sol-, quelle sera l'évolution de cette structure ? Pour quelles compétences, quels moyens, quels objectifs et donc quel budget ?

Vous le voyez, ce sont des questions très pragmatiques, qui induisent l'étendue des champs de compétences, la nature du fonctionnement, le maintien dans le temps de l'efficacité de cette structure, ce qui est toujours difficile et qui, très rapidement, ne sera plus transitoire.

Alors voter un budget seulement annuel pour tel grand projet à long terme est un exercice disons redoutable pour les élus que nous sommes et notre responsabilité d'élus. Si nous n'avons pas, pour nous prononcer en toute connaissance de cause, des orientations, des tendances, des hypothèses de travail de cette structure, en fonction du calendrier futur de mise en place et de développement du pôle métropolitain et notamment de l'impact des projets stratégiques sur le quotidien de nos concitoyens.

La seconde remarque concerne l'information et la communication du pôle métropolitain. Cette information et cette communication circulent dans les instances du pôle, dans les groupes de travail thématiques et arrivent jusqu'à nous, Conseillers communautaires. Elle oublie la base : les élus dans nos communes et nos concitoyens qui s'interrogent de façon très légitime sur l'opportunité, le rôle, l'impact du pôle métropolitain, sur leur mode de vie au quotidien et à long terme.

Le pôle apparaît auprès des élus dans les communes et auprès de nos concitoyens comme une nouvelle entité, un étage supplémentaire au fameux millefeuille que la réforme territoriale veut réduire. En tant que Maires, nous sommes sollicités par des "On entend dire que", "J'ai lu que", "Qu'est ce que c'est que ce nouveau machin au moment où l'on doit réduire les dépenses publiques ? Dites-nous à quoi il sert.". Nous nous efforçons de répondre ; mais avons-nous tous la même cohérence, au moins explicative, si ce n'est politique, dans nos réponses et le même niveau d'information à apporter ?

La mise en place d'une "communication passerelle" entre les instances de réflexion et décisions et les élus à la base est un élément pédagogique indispensable à la compréhension et à l'acceptation du pôle métropolitain, en tant que territoire de coopération, de dialogue et de projets. Il nous apparaît dès maintenant nécessaire, par phase de développement, par phase de structuration, par grande thématique, de disposer d'outils d'information et de communication tournés vers le terrain pour les élus, notamment au sein des Conseils municipaux, demandeurs d'information et aussi vers nos concitoyens, à l'occasion par exemple des réunions publiques locales.

Elaborer ces outils et les mettre à disposition doit être, il nous semble, une fonction remplie par la structure, dispositif d'animation de la gouvernance métropolitaine sur laquelle nous délibérons. Le pôle métropolitain est fondé sur le volontariat, nous l'avons souvent rappelé, principe clé pour rassembler. L'adhésion au pôle métropolitain passe aussi par un effort pédagogique et une information claire auprès de tous et les communes peuvent certainement assurer un rôle de passeur d'information.

Ces deux remarques, monsieur le Président, chers collègues, ont juste le souci de mettre l'accent sur certains aspects qui nous semblent avoir été peu développés jusqu'ici. Elles s'appuient sur un principe simple : il n'y a pas de management de l'action

sans management de l'information. Et nous réaffirmons que la connaissance du pôle métropolitain et la reconnaissance du pôle métropolitain, sans en faire une strate administrative supplémentaire, est nécessaire. Il est même indispensable d'expliquer son existence en tant qu'entité réelle et la mise en place d'une structure d'animation et de coordination avec des moyens financiers maîtrisés, optimisés, permettra de renforcer sa légitimité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots sur ce dossier parce qu'évidemment, pas sur le dossier de la RUL -que l'on a bien compris et tout le monde était d'accord pour voter la subvention- mais quelques mots sur le pôle. Tout d'abord pour dire que lorsqu'on n'avance pas, on fait du "surplace" et que, lorsque l'on fait du "surplace", on se fait dépasser par les autres et qu'un jour, on se trouve dans la situation que connaît notre pays aujourd'hui, qui voit qu'un certain nombre d'autres (la Scandinavie, les pays décentralisés) aujourd'hui, effectivement, réussissent parce que, peut-être, ils ont des structures plus décentralisées.

Alors, effectivement, nous portons ici -comme l'indiquait monsieur Barthélémy, je crois-, sans doute toutes tendances confondues, la volonté de la décentralisation de l'Etat et, en ce qui me concerne, je pense que si notre pays veut être demain efficace, il faudra qu'il décentralise un certain nombre de compétences de l'Etat vers les Régions mais que les Régions n'ont pas à prendre peur de ce que font les pôles métropolitains qui se structurent ; elles ont à exercer pleinement leur rôle et donc être l'élément moteur dans un certain nombre de domaines qui demain pourraient leur être transférés, par exemple en matière d'université, de recherche, où cela me semble tout à fait fondamental.

Il est vrai que notre pôle peut susciter un peu l'inquiétude, peut-être aujourd'hui moins qu'hier. Je regardais le vote de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) où l'avis sur le pôle métropolitain, puisqu'il lui était demandé, a été voté à l'unanimité moins deux abstentions : une abstention d'un de nos collègues -qui effectivement s'est abstenu mais c'était déjà un progrès, son groupe avait voté contre- et une abstention d'un membre du groupe Europe Ecologie-Les Verts qui se faisait l'écho des inquiétudes que vous soulignez aujourd'hui. Vous voyez, l'unanimité moins deux abstentions, on a déjà progressé.

Par exemple, un certain nombre d'élus, qui m'interpelaient même à la CDCI, me disaient : "Mais pourquoi nous qui sommes au nord du département, Belleville par exemple, on ne pourrait pas rentrer dans le pôle métropolitain ?". Effectivement, pourquoi pas, s'il pense qu'il y a un intérêt pour ces zones de pouvoir rentrer dans le pôle métropolitain.

C'est par exemple le Préfet qui m'interpellait en me disant : "La zone économique de Villefranche sur Saône ne se développe pas avec la même dynamique que celle de l'agglomération lyonnaise et cela nous intéresserait bien, monsieur le Président, que quelque part vous vous intéressiez également, lorsque vous portez le développement du territoire, à ce qui se passe du côté de Villefranche". Le Maire de Bourg en Bresse nous disait récemment, ainsi que le Maire de Roanne : "On est intéressé par rapport à la dynamique que vous lancez."

Je vois que, petit à petit, la dynamique que nous sommes en train de lancer est effectivement en train d'intéresser. Pourquoi ? Parce qu'il est clair qu'aujourd'hui, on voit bien au travers de toute l'Europe que ce sont dans les grandes villes que le phénomène de métropolisation -puisque vous vous intéressez

au débat d'idée- est porté par tous les grands philosophes et les grands sociologues qui le constatent comme une donnée majeure du XXI^e siècle et qui le voient se mettre en œuvre à travers toute la planète et on pourrait prendre tous les pays. Demain, je vais discuter avec quelqu'un qui me semble porter un regard sur l'organisation de notre pays intéressant, un monsieur de Saint-Etienne qui a travaillé sur ces notions d'aménagement du territoire.*

Je pense que l'on peut porter à la fois -ce que soulignait le représentant du groupe Synergies-Avenir, monsieur Grivel- sur des actions concrètes et, en même temps, sur une perspective à plus long terme et que c'est en tenant les deux bouts de la chaîne que l'on peut effectivement progresser parce que, si on n'est que dans la considération philosophique, les gens vont nous dire : "Ça, ce sont des trucs de zozos !". Donc la réalité du pôle métropolitain, à mon avis, pour moi -et je le souligne chaque fois que je suis avec mes collègues-, c'est, demain, combien on aura fait de parcs relais. Cela sera la vraie réalité. Est-ce que le syndicat métropolitain des transports va être créé ? Et bien je dis oui !

Par exemple, il y a quelque temps encore, je voyais que les Départements étaient un peu étrangers à la démarche que l'on portait ; je vois que de plus en plus de Départements disent : "Dans le fond, le syndicat métropolitain des transports, avec la Région, avec le pôle métropolitain et avec l'ensemble des Départements, ce n'est pas si mal que cela et ce qui importe aux citoyens de la métropole, ce n'est pas de savoir quel est le patron et, s'il faut que ce soit le patron de la Région, nous sommes prêts à ce que ce soit lui, à condition effectivement que ce soit lui, pas déléguer..." parce qu'à l'infini, à un moment donné, il faut qu'il y ait des responsables, que ça marche, parce que les gens, à un moment donné, demanderont : "Mais vous nous avez dit on fait cela ; est-ce que cela fonctionne ? Est-ce qu'il y a des trains qui roulent ? Est-ce qu'il y a des tramways qui se déplacent ?" ; cela, ils vont nous le demander demain.

Donc porter à la fois des actions concrètes et en même temps, sur tous les bancs, cela n'empêche pas de réfléchir à l'avenir et donc, dans les réflexions -puisque j'ai vu que quelqu'un vous regardait un peu interloqué-, il se trouve qu'au-delà de ce qu'est l'état de la législation actuelle, il m'arrive de penser à ce que pourrait être l'organisation du pays. Et donc quand je pense, j'essaie de le dire de manière à pouvoir lancer le débat et je crois que c'est comme cela que l'on progresse. Et s'il y en a d'autres qui ont d'autres propositions, il faut qu'ils les fassent parce qu'à mon avis, on en a besoin et aujourd'hui toutes les idées sont à prendre.

Voilà, mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons voter sur la subvention qui nous intéressait. Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),

- contre : néant,

- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président SÉCHERESSE.

N° 2012-2754 - proximité et environnement - Approbation du plan énergie climat de la Communauté urbaine de Lyon : de la vision aux actions - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2754. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du plan énergie climat de la Communauté urbaine de Lyon : vision 2020, pour une agglomération sobre en carbone, mise en œuvre des actions et suivi annuel. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur le Vice-Président Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, compte tenu des nombreuses interventions qui ont été inscrites, je ferai donc une évocation rapide au début et, peut-être après, je répondrai aux questions s'il y en a.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page).

Je voudrais dire d'abord le plaisir qu'il y a aujourd'hui à présenter un travail qui résulte d'un processus de plusieurs années puisque c'est à partir de 2007, avec le vote des 3 x 20 à la séance du Grand Lyon de décembre 2007, que le Grand Lyon s'est engagé. Ensuite, il y a eu un certain nombre de déclarations ; on devait signer notamment la convention des Maires, qui était un document important en Europe pour faire avancer les Etats à la Commission européenne sur les sujets du réchauffement climatique.

En 2009, nous nous sommes donné deux objectifs, puisqu'il faut bien reconnaître qu'en 2008, quand les objectifs ont été votés, personne n'avait une idée réelle, ni ici ni dans les autres collectivités, de l'ampleur des changements et des actions à mettre en œuvre pour arriver aux objectifs des 3 x 20 à l'échéance 2020. Je rappelle que les 3 x 20 ce sont 20 % d'émissions de gaz à effet de serre, 20 % d'efficacité énergétique -à savoir le même service avec 20 % d'énergie en moins- et 20 % de part renouvelable dans les conditions finales d'énergie, le tout dans une perspective à plus long terme qui est celle de 2050 qui, elle, a divisé par quatre les émissions de gaz à effet de serre.

Donc nous avons souhaité en 2009 d'abord prendre la mesure du plan climat en réalisant, grâce notamment à l'agence de surveillance de la qualité de l'air COPARLY, un diagnostic qui a été longuement partagé par moi-même et par les agents du Grand Lyon qui ont fait le tour de toutes les communes et de tous les acteurs du Grand Lyon pour présenter l'état du problème. On a bien sûr bénéficié de la dynamique de Copenhague. Il faut dire que parler du réchauffement climatique avec le temps qu'il a fait cette semaine peut paraître un paradoxe et j'espère que l'issue sera meilleure que celle de Copenhague.

Après avoir fait partager ce diagnostic, nous avons souhaité mettre en place une conférence climat de manière à faire partager les solutions. Nous arrivons aujourd'hui à ce que nous vous présentons, avec une certaine fierté, une vision de la trajectoire de transition énergétique. Nous sommes la première agglomération française à présenter une vision d'une trajectoire de transition crédible parce qu'elle est chiffrée, autant en tonnes de carbone qu'en euros et un plan d'actions qui n'est pas seulement celui du Grand Lyon car, même si nous

votons nos engagements à nous, ce plan est signé aujourd'hui par 57 partenaires, que ce soit des industriels, les chambres consulaires, des mairies ; et les signatures arrivent encore.

Ce document est une œuvre collective et, au passage, je voudrais remercier tous ceux qui ont participé, notamment tous les Vice-Présidents qui ont chacun travaillé dans un atelier : Olivier Brachet sur le logement, David Kimelfeld et Karine Dognin-Sauze sur l'économie, Michèle Vullien sur les transports, Gérard Claisse en relation avec le Conseil de développement -à chaque fois j'oublie quelqu'un et la personne que j'oublie me pardonnera-

Je voudrais aussi remercier monsieur le Président parce que, si j'observe ce qui s'est passé dans d'autres villes françaises, la plupart des villes françaises se sont engagées uniquement sur leurs compétences et institutions. Le Président Gérard Collomb a accepté de prendre un risque qui était d'ouvrir un processus sans absolument savoir si on réussirait, si on arriverait à nos objectifs et s'ils étaient atteignables. Et aujourd'hui la prise de risque a payé parce qu'on a réussi à réunir les acteurs du territoire autour d'un objectif partagé et avec un plan d'actions qui est sans doute aujourd'hui le plus ambitieux des villes françaises.

Tout d'abord, même si après des températures telles qu'on a connues cette semaine c'est un peu paradoxal d'en parler aujourd'hui, les premiers impacts sur la collectivité, au vu des températures et des évolutions qui sont annoncées, sont d'abord la capacité à vivre en ville, notamment les îlots de chaleur. On sait qu'en période de canicule, exemple de l'année 2003 qui préfigure ce qui va se passer selon les statistiques et les prévisions du GIEC, il y a eu 15 000 morts en France.

Les conditions de vie en ville, dans un climat qui va changer, vont devenir assez difficiles. Nous avons aujourd'hui la carte des îlots de chaleur, sachant qu'il y a entre le point le plus frais de notre agglomération, le long du Rhône et de la Saône, et le point le plus chaud, dans l'urbanisme dense, 10° d'écart un jour de canicule. Vous imaginez l'impact sur la santé des habitants. Donc nous avons une partie non négligeable du territoire où les questions de qualité de vie et de santé des habitants vont être sérieusement modifiées -évidemment, il y a aussi des personnes fragiles dans les maisons de retraite, crèches, écoles- où le travail deviendra très difficile.

Un impact qui est apparu au cours du travail et qu'on n'avait pas forcément prévu est la vulnérabilité des ménages du Grand Lyon par rapport à la future hausse du prix de l'énergie. Notre pays est devant des choix énergétiques importants, sur lesquels des candidats aux présidentielles se sont exprimés. Mais, quel que soit le choix énergétique qui sera fait, on sait que le prix de l'énergie va augmenter. Les énergies fossiles, on sait qu'elles se raréfient donc le prix augmente, et sortie ou maintien du nucléaire, le prix de l'énergie semble doubler.

Et nous avons mesuré, dans une étude qui était innovante et qui est reprise aujourd'hui dans d'autres collectivités, la vulnérabilité des habitants du Grand Lyon par rapport au prix de l'énergie. Et là, surprise : plus de 20 % des habitants du Grand Lyon sont extrêmement vulnérables, dont les revenus seront extrêmement impactés par la hausse du prix de l'énergie, sachant que ce graphique montre l'argent dépensé pour chauffer son logement et qu'en plus, maintenant, il faut rajouter les personnes qui prennent leur voiture ; l'évolution du pétrole impactera leur capacité à se déplacer.

On a des surprises, c'est-à-dire que nous avons des villes dont le potentiel fiscal est riche mais dont la structure de la population,

notamment des personnes âgées dans des bâtiments parfois anciens, fait qu'une grande partie de la population peut plonger dans la précarité à cause de l'évolution du prix de l'énergie. Je fais une parenthèse parce qu'évidemment, avec ce chiffre, il ne faut pas recouper les cartes de la précarité. On est bien sur la vulnérabilité des ménages du Grand Lyon par rapport à la hausse du prix de l'énergie. Nous sous-estimons et n'avons aucune idée de l'importance du problème et nous découvrons aujourd'hui, dans d'autres villes, que ces chiffres sont peut-être en-dessous de la réalité.

Quelques enjeux, évidemment : ce sont les enjeux globaux dont vous avez entendu parler au niveau de Copenhague. C'est aujourd'hui le coût de l'action qui sera beaucoup moins cher que le coût de la réparation. Selon le rapport Stern, le coût de l'atténuation du réchauffement climatique est de 3 à 5 % du PIB mondial ; le coût de la réparation, si on ne fait rien, serait de 5 à 20 %. On sait que les Etats à Durban ont acté l'échec à limiter le réchauffement climatique à 2 degrés. On est aujourd'hui sur un réchauffement climatique entre 2 et 3,5°. On a une incertitude scientifique. Donc on sait que cela va nous coûter cher et donc il faut que les villes se préparent elles-mêmes à agir sur le plan autant de l'atténuation que de l'adaptation.

Sur la justice sociale -je vous l'ai dit-, aujourd'hui, les loyers et l'énergie sont les deux facteurs les plus importants de précarisation des ménages les plus faibles.

Sur l'attractivité économique, c'était aussi un élément qui est apparu pendant la conférence climat. Les acteurs économiques nous ont dit très clairement : nous ne pouvons pas lutter avec les pays émergents sur le plan du coût social. Si nous ne sommes pas dans la sobriété énergétique et dans l'innovation, nous verrons notre industrie délocalisée. Donc, si nous voulons maintenir une industrie sur le territoire, nous devons aller sur la sobriété énergétique et cela nous permet d'innover et de proposer des produits nouveaux qui pourront être éventuellement exportés.

Sur la qualité de vie, on l'a déjà dit, mais la question est : nos villes n'ont pas été construites pour un climat qui va évoluer sur un siècle à très grande vitesse, quelle sera la capacité des villes à rester vivables dans cinquante ou soixante ans ?

Une des surprises qui a justifié le choix de réunir les habitants et acteurs du Grand Lyon dans une conférence énergie climat, c'est quand on mesure que l'institution pèse 5 % dans les émissions, avec la gestion des déchets qui est le principal poste. Nos politiques publiques toutes mises bout à bout, nous impactons indirectement sur 20 % des émissions. Donc cela veut dire que nous sommes engagés à faire baisser les émissions de territoires de 20 % et nous n'en maîtrisons directement ou indirectement que 25 %. C'est ce qui a déterminé le choix de mettre en place une conférence énergie climat pour essayer d'entraîner tous les acteurs du territoire vers une sobriété climatique ; sinon, quelque part, on avait déjà échoué.

Cette conférence énergie climat, sous la présidence de notre Président, a été mise en place avec plusieurs collègues. Tout d'abord, les institutions, les Maires, les communes, les industriels et notamment les énergéticiens, les représentants du tertiaire, le Conseil de développement, des associations et aussi la recherche. Je dois dire que la coopération au sein des ateliers a été exceptionnelle. Il n'était pas évident que les énergéticiens, par exemple, mettent leurs chiffres sur la table et fassent la transparence. Le niveau de participation et de coopération entre tous les acteurs a été exceptionnel. Aujourd'hui, on a eu 104 organisations participantes et la majorité a matériellement

écrit et contribué à la Vision 2020. Donc on n'est pas sur une vision écrite par le Grand Lyon, on est vraiment sur une vision écrite par tous les acteurs du territoire.

Quelques mots, rapidement, sur la méthode et les résultats.

On commence sur le logement. Comment fait-on pour atteindre l'objectif d'émissions des gaz à effet de serre dans le domaine du logement ? On commence d'abord par avoir un scénario de référence et, dans le logement, le scénario de référence est intéressant dans la mesure où l'évolution des réglementations plus les politiques d'isolation déjà en cours nous emmènent vers une baisse des émissions de 6 % en 2020. C'est intéressant mais ce n'est pas suffisant. Si l'on agit sur les modes de chauffage, par exemple sur une prime à la casse, sur l'efficacité du mode de chauffage, on peut gagner 10 % d'émissions en moins.

Ensuite, on avait une alternative : est-ce qu'on allait vers une campagne isolation importante en nombre de logements mais avec une isolation un peu moindre ou alors est-ce qu'on se concentrait sur un nombre plus limité de logements mais avec une isolation BBC tout de suite ? Et là, on s'est aperçu qu'il était plus rentable d'aller directement vers une isolation de moins de logements mais de qualité. On doublait l'efficacité des politiques d'isolation mais, en plus, comme une isolation, comme une réhabilitation se fait pour vingt, trente ou quarante ans, cela évite de tuer le gisement après 2020 pour atteindre le facteur 4. Donc c'est le choix d'objectif que l'on se donne, de provoquer, de contribuer à l'isolation de 160 000 logements d'ici 2020 : 120 000 dans le privé et 40 000 dans le logement social, sachant que le Grand Lyon ne va pas tout financer mais c'est la capacité à mobiliser les financements privés pour atteindre ces objectifs qui va être déterminante.

Dans le domaine des transports, le tendanciel était moins bon parce que, vu l'évolution de la population et du kilométrage fait par habitant, notamment dans la périphérie, on obtient sur 2020 plus 12 % des émissions ; donc pour obtenir moins 20 % il faut faire moins 30 % par rapport aux références. On a mesuré l'impact de nos politiques. On s'est aperçu tout à la fois que, par chance, notre plan modes doux et notre politique de transports en commun étaient à la hauteur, c'est-à-dire permettent une baisse réelle et importante des émissions de gaz à effet de serre, qu'au passage, un investissement dans les modes doux est extrêmement rentable et, si l'on est uniquement dans la dynamique baisse des émissions de gaz à effet de serre, l'euro investi le plus rentable c'est dans les modes doux et avec un élément intéressant : ce n'est pas le changement de mode de transport qui est le plus efficace pour lutter contre la pollution mais l'organisation et la planification de la ville avec la pluricentralité, ce qu'on a appelé dans les documents d'urbanisme la "ville des courtes distances", le fait que chaque habitant n'ait pas à aller loin pour trouver les services dont il a besoin. La politique va dans le sens de l'organisation des transports collectifs et des modes doux mais aussi sur la planification urbaine, d'où l'intégration de l'objectif PLU facteur 4 d'ici 2050 : que veut dire un SCOT, un plan local d'urbanisme compatible avec la baisse des émissions ? Quelle organisation urbaine pour permettre une baisse des déplacements ?

Dans le domaine des industries, les industriels ont été extrêmement collaboratifs et, de fait, ce sont ceux qui ont déjà fait de gros efforts en termes de baisse des émissions, notamment les groupes qui sont largement impactés par l'évolution du prix de l'énergie. La difficulté est qu'une partie des baisses des émissions est due à la crise économique et l'enjeu est de continuer à faire baisser les émissions malgré une reprise, que nous espérons, de l'activité économique. Nous avons un certain

nombre de mesures dans le plan climat qui sont discutées avec les industriels.

Sur le transport de marchandises, les principaux progrès viendront de l'évolution des moteurs, qui valident aussi le travail fait dans les pôles de compétitivité, à Lyon Villeurbanne Truck and Bus et aussi sur l'organisation urbaine, sur la logistique. Le principal facteur de progrès sera un facteur technique dans ce domaine.

Sur le tertiaire, il est difficile d'atteindre les objectifs de réduction de 20 % dans ce secteur parce que nous avons peu de moyens d'actions sur les propriétaires de bâtiments destinés au tertiaire pour qu'ils fassent des politiques de réhabilitation.

Tout cela a conclu un plan d'actions qui aujourd'hui est signé par 57 partenaires les plus importants de l'agglomération. Nous votons donc ce soir sur 26 actions différentes ; sur chacune, la part de chaque partenaire est indiquée.

Nous avons plusieurs types d'actions : celles déjà engagées et qui ont trouvé au sein du plan climat une efficacité et une légitimité qui est renouvelée ; je pense notamment aux modes doux et au covoiturage qui est d'un coût très raisonnable et d'une très grande efficacité, l'autopartage, la ZAPA (zone d'amélioration et de protection de l'air), qui est portée par mon collègue Michel Reppelin.

Nous avons des actions qui sont nées dans le cadre du plan climat et là, on peut citer comme réussites l'Institut national des énergies décarbonées, qui a été porté par les zones industrielles qui se sont réunies et qui ont répondu au projet de l'Etat et qui ont créé un laboratoire -qui sera le plus gros en France et même au Monde- sur la transition énergétique à la décarbonisation de l'énergie, les réseaux intelligents, les smart grids avec trois projets, un avec le NEDO qui est l'ADEME japonaise, l'un avec Suez et ERDF et le troisième avec EDF et aussi un certain nombre d'autres d'actions. Enfin, des actions sur lesquelles nous allons nous engager dans d'autres délibérations, je pense notamment aux actions sur le logement.

Voilà donc ce que nous votons aujourd'hui, c'est tout à la fois le résultat de la concertation dans la conférence énergie climat, c'est la vision à 2020 de la transition mais aussi la part du Grand Lyon dans ce plan d'actions partenarial qui sera décliné, à chaque fois, par des délibérations dans les domaines respectifs. Ce soir, nous votons par exemple des délibérations importantes dans le domaine du logement.

Je vous remercie et je répondrai aux questions si vous le souhaitez ensuite.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais donner la parole au groupe Centre gauche démocrate tout d'abord.

M. DESBOS : Monsieur le Président, vous l'avez rappelé lors du forum francophone préparatoire à Rio + 20, la crise économique nous fait oublier le doute grandissant des experts du GIEC sur notre capacité à endiguer l'augmentation de la température d'ici 2100. Et c'est vrai, la crise économique et financière incite à ajourner les investissements coûteux alors que c'est l'occasion de faire de l'écologie un avantage comparatif et de se positionner sur l'économie verte. C'est d'ailleurs un des axes qu'a choisi le Grand Lyon dans sa qualité de développeur : mettre le progrès technologique au service de l'écologie avec les smart grids et les pôles de compétitivité, qui sont les piliers de cette économie verte.

Alors effectivement, les progrès à l'échelle globale sont lents mais les politiques énergétiques sont de plus en plus décentralisées car si les villes émettrices de 75 % des émissions de CO² sont l'origine du problème, elles sont aussi l'origine de la solution.

Au Grand Lyon, nous avons déjà une démarche empirique avec un panel d'actions, c'est ce qui nous a permis de formaliser un plan climat avant les conclusions du Grenelle de l'environnement. Mais ces actions, aussi volontaristes qu'elles soient, touchent 25 % des 7,6 millions de tonnes de CO₂ produites dans l'agglomération. Car, quand on dit que les villes sont les laboratoires des solutions, l'enjeu, bien sûr, c'est la politique d'influence menée sur les acteurs du territoire, c'est l'animation partenariale menée avec les ménages et les entreprises. Je crois que c'est le point fort de ce plan d'actions avec la mobilisation des 50 partenaires sur les 26 actions. Nous avons désormais une vision macro-écologique de nos politiques publiques et l'on voit que la prise de compétence énergie était sinon nécessaire au moins indispensable car un plan climat sans la compétence c'est un mandat sans l'autorisation d'agir.

Cependant, pour que le Grand Lyon puisse animer la politique énergétique efficacement, il faut que nous ayons une clarification des compétences avec le SIGERLY. Autre élément important dans le cadre d'un service public de l'énergie, nos politiques doivent atteindre une masse critique pour avoir des résultats efficaces. Il est donc important que la prise de compétence réseaux de chaleur nous amène à étendre les réseaux sur l'agglomération pour booster l'utilisation des énergies renouvelables et avoir une maîtrise des coûts de l'énergie car c'est l'autre enjeu important du Grand Lyon : la lutte contre la précarité énergétique qui touche un cinquième des ménages et qui va progresser tendanciellement.

Cela étant posé et pour rester réaliste, je dirai que, même si notre stratégie est volontaire, elle ne pourra s'exonérer de facteurs exogènes qui vont impacter l'atteinte de nos objectifs.

Je veux parler, d'une part, de la crise des finances locales et du coût des normes induit par le Grenelle qui s'ajoute à l'inflation normative pour les collectivités locales.

Je veux parler également de l'avancée du Grenelle dont un tiers des décrets n'est pas publié ni la plupart des arrêtés. D'autre part, la Cour des comptes a pointé le déséquilibre financier du Grenelle qui représente des carences en recettes, la contribution carbone ayant été supprimée et la redevance poids-lourds reportée.

Concernant l'habitat, la Cour des comptes et le Commissariat général au développement durable notent que, malgré leur impact positif, les outils du crédit d'impôt développement durable, le règlement thermique et l'Eco PTZ ne permettront ni d'atteindre les objectifs du Grand Lyon ni ceux du facteur 4.

Bien sûr, cette étude ne compte pas sur les actions volontaristes des collectivités locales mais nous-mêmes ne pouvons nous exonérer de cette réalité nationale.

A cela s'ajoute l'environnement législatif et financier fragile du secteur de l'habitat avec la hausse de la TVA et la baisse du crédit d'impôt développement durable.

Nous saluons donc l'engagement très volontariste du Grand Lyon sur l'habitat avec l'objectif de 120 000 réhabilitations thermiques pour les logements privés et 40 000 pour les logements sociaux.

Nous voterons donc ce rapport avec satisfaction.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métropolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre assemblée est appelée à se prononcer aujourd'hui sur la mise en œuvre, dans notre agglomération, d'un plan climat énergie ambitieux, susceptible de répondre à trois défis : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la baisse des consommations énergétiques, l'accroissement de la part relative des énergies renouvelables.

Avant d'évoquer le fond du dossier, je voudrais revenir sur les aspects financiers. Il est de bon ton aujourd'hui pour l'Etat d'impliquer les collectivités territoriales dans la responsabilité des déficits publics. La semaine dernière encore, le Président de la République, s'adressant aux dirigeants d'associations d'élus, a vigoureusement incité les collectivités à réduire leurs dépenses en brandissant la menace de dotations modulées en fonction des efforts consentis dans cette direction. J'ai déjà eu l'occasion de dire ici combien ce raisonnement était dangereux et spécieux.

Il est dangereux car les collectivités assument près des trois quarts de l'investissement public et le fait de les priver d'une partie de leurs recettes de fonctionnement risquerait de les engager sur la voie d'une réduction de leurs investissements ; une telle issue serait catastrophique pour l'économie nationale, pour la croissance et pour l'emploi.

Ce raisonnement est également spécieux car, depuis des années, de façon insidieuse, les collectivités sont appelées à assumer de nouvelles charges sans qu'il y ait transfert de moyens correspondants. Le rapport qui nous occupe aujourd'hui en constitue un exemple particulièrement éclairant. Les nouvelles politiques liées au développement durable découlent des lois Grenelle 1 et Grenelle 2 qui imposent aux collectivités de nouvelles normes et de nouvelles obligations. La commission consultative d'évaluation des normes a évalué à 2,4 milliards d'euros, sur les dix prochaines années, le coût pour les collectivités territoriales de la mise en œuvre des 86 premiers décrets issus des dispositions du Grenelle 2. Et l'on attend encore la publication de près de 150 décrets et arrêtés supplémentaires.

Dans ce contexte, force est de constater que le projet qui nous est soumis aujourd'hui fait preuve d'une réelle ambition. Pour l'essentiel, notre groupe partage les objectifs affichés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Je voudrais simplement me limiter à faire quelques observations.

La première observation est liée à la gouvernance. Compte tenu de ses enjeux financiers et de ses contraintes techniques, la politique énergétique gagnerait à être pilotée dans un cadre administratif le plus large possible. Les réflexions en cours sur un transfert de compétences à l'échelle du Grand Lyon me paraissent aller dans la bonne direction. On peut même penser que certaines opérations -je pense notamment au traitement des déchets- pourraient être gérées dans un cadre métropolitain.

Ma deuxième observation concerne les objectifs mêmes du Grenelle. On sait que, pour atteindre le facteur 4, la cible principale concerne la réhabilitation des bâtiments existants. Dans ce cadre, la réhabilitation du parc privé va nécessiter de mettre en œuvre une politique incitative de grande ampleur dont aujourd'hui ni l'Etat ni les collectivités territoriales n'ont les moyens dans l'état actuel des finances publiques.

Dès lors -et c'est ma troisième observation-, notre collectivité doit s'attacher prioritairement à mettre en œuvre des actions qui

concernent son propre patrimoine ou ses propres compétences. En ce domaine, plusieurs pistes doivent être retenues :

- investir dans la réhabilitation thermique du patrimoine bâti et négocier des contrats de performance énergétique permettant d'optimiser les dépenses énergétiques avec une garantie de résultats ;

- raccorder et étendre les réseaux de chaleur existants en privilégiant les sources d'énergies renouvelables et notamment la biomasse ;

- développer le réseau des transports en commun et des transports modes doux afin de contenir l'accroissement du trafic automobile ;

- favoriser les modifications de comportement des habitants, avec une attention particulière pour les enfants de l'école primaire en les sensibilisant à la problématique des consommations énergétiques.

Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe votera ce plan climat énergie, convaincu de la nécessité d'agir pour la préservation de notre environnement mais conscient des difficultés financières que sa mise en œuvre va susciter.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. TOULERON : Monsieur le Président, c'est sans doute l'une des décisions les plus importantes de ce mandat que nous allons prendre ce soir avec l'adoption du plan énergie climat de la Communauté urbaine.

Il faut déjà saluer l'énorme travail qui a été accompli, depuis le diagnostic jusqu'au plan d'actions, par les services du Grand Lyon mais aussi par tous ceux et celles qui ont apporté leur contribution, par les nombreux partenaires de la conférence énergie climat.

On sait la responsabilité particulière des grandes agglomérations dans la consommation d'énergie comme dans l'émission des gaz à effet de serre. Le Grand Lyon a déjà prouvé, dans la dernière décennie, depuis l'adoption de l'agenda 21 de 2005, la déclaration des Maires des Eurocités de 2008, qu'il entendait répondre, à son échelle, aux défis du changement climatique.

Le choix du scénario et du plan d'actions proposé reposent sur le principe d'agir sur tous les fronts, que ce soit dans les domaines de la sobriété énergétique, des transports, de l'habitat, en ne négligeant aucune piste, même là où les effets escomptés pouvaient paraître faibles, car la démarche est forcément globale, même si la réussite des objectifs des trois fois 20 % se gagnera pour l'essentiel sur les grands gisements d'économies d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.

Nous nous contenterons de commenter quelques points.

D'une part, sur les transports, l'un des grands enjeux est celui de faire un saut significatif dans le report modal de la voiture vers les transports en commun. L'objectif affiché est une augmentation de 315 000 voyageurs par jour en transports en commun, ce qui correspondrait à une augmentation de l'offre de transport de 25 % d'ici 2020. Un tel saut est possible. Pour ne prendre que l'exemple le plus récent et qui ne concerne que le réseau de surface, la réorganisation générale du réseau bus à la rentrée 2011 (Atobus), qui s'est traduite par une augmentation de l'offre kilométrique de l'ordre de 8 %, a entraîné

une augmentation de 7 % de la fréquentation. Cela suppose en tout cas un effort encore accru dans le prochain mandat sur le développement du réseau et de l'offre globale des transports collectifs et cela suppose tout autant une limitation accrue de la place de la voiture en ville ainsi qu'une poursuite d'une logique urbaine d'agglomération plus dense et nécessitant moins de longs déplacements.

Maintenant, concernant les enjeux d'ensemble du plan énergie climat, il serait erroné de limiter les enjeux de ce plan aux seuls enjeux écologiques, même s'ils sont bien sûr centraux. Les enjeux sociaux sont très présents aussi concernant la précarité énergétique qui atteindrait, du moins potentiellement, pratiquement un ménage sur cinq de notre agglomération. L'ensemble des actions concernant les réhabilitations thermiques de l'habitat existant et l'anticipation des normes basse consommation type 2020 dans le neuf, et particulièrement dans un habitat social de qualité, ont une forte implication de ce point de vue, comme l'extension des réseaux de chaleur et leur passage progressif à la biomasse.

Donc, enjeu écologique, enjeu social mais enjeu citoyen aussi. La réussite du plan énergie climat nécessite bien entendu un engagement fort et coordonné de tous les partenaires de la conférence énergie climat mais l'atteinte des objectifs dépendra aussi de l'appropriation du plan climat par l'ensemble des habitants de notre agglomération. Ce ne sont pas là que de bonnes intentions; à en croire les objectifs chiffrés. C'est le volet d'actions concernant la valorisation des changements du comportement qui assurerait, sur l'ensemble des actions, la plus grosse économie en équivalents CO₂. 300 000 tonnes par an, c'est le cinquième de l'économie totale attendue. C'est dire l'importance du levier citoyen avec, entre autres, les plans d'éducation au développement durable, au tri des déchets, etc.

Enfin, pour conclure, au-delà des objectifs sectoriels, l'évolution des formes urbaines dans notre agglomération sera un poids décisif sur la baisse des consommations énergétiques ou sur l'émission des gaz à effet de serre. Mais, dans ce domaine comme dans d'autres, le marché immobilier joue un rôle contreproductif. Il favorise l'étalement urbain, il aggrave les ségrégations sociales et territoriales, il aggrave la spécialisation des zones. Il importe donc que des choix politiques soient faits pour pouvoir organiser des mécanismes correcteurs du marché et pour une politique foncière plus forte.

Nous voterons ce plan, bien entendu.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, je vais faire rapide car beaucoup de choses ont été dites.

Donc, effectivement, le vote de ce jour engage notre collectivité vers ce que l'on peut appeler une transition énergétique, à la fois crédible, réaliste et ambitieuse et nous nous en félicitons. Et nous vous félicitons, vous, monsieur le Président, qui dès 2004, après lecture d'une note de Béatrice Vessiller, avez accepté de réfléchir à cette hypothèse-là !

M. LE PRÉSIDENT : Heureusement, imaginez que je n'ai pas lu la note ! On aurait été mal !

Mme BAUME : Pourquoi pas ? Et surtout, après la concertation effectivement car souvent on croit que la concertation fait perdre

du temps et qu'elle ralentit l'action mais pourtant, cette réussite de la conférence énergie climat montre qu'au contraire, la capacité d'associer toutes les parties prenantes est déterminante dès lors que nous voulons avoir une ambition. Donc, pour ne pas recouper tout ce qui déjà été dit, j'irai sur plusieurs points.

Le premier point qui n'a pas encore été évoqué par rapport au volet économique pour dire qu'effectivement, la Communauté urbaine de Lyon s'est déjà engagée, entre autres, dans le projet INDEED et dans d'autres projets d'énergies renouvelables locales. C'est ce que nous portons dans notre vœu et c'est pour cela que, dans la délibération ADERLY, nous l'avons pointé tout à l'heure.

C'est une réponse cinglante à ceux qui ont affirmé que l'environnement "cela commence à bien faire" et qui ont reculé sur toutes les formes de mesures emblématiques. En premier lieu, la fameuse taxe carbone : vous qui n'avez de cesse de revenir sur le Grenelle et qui avez annoncé tout ceci à grand renfort de communication, puis finalement abandonné à un moment donné, on vous attend toujours !

Sur la question des transports, effectivement -comme l'a dit Bruno Charles- c'est bien la question des villes de courtes distances et des villes accessibles aux modes doux et si l'on investit sur des infrastructures modes doux, on n'investit pas sur d'autres infrastructures de voirie, par exemple le TOP.

Un autre point important, c'est ce que nous appelons, nous les écologistes, l'accompagnement aux changements de comportements. Loin de nous l'idée d'imposer des choses aux gens mais l'idée de réfléchir ensemble, travailler ensemble, rassembler, s'associer, c'est entre autres ce qui se cache derrière le mot "éducation populaire", dont j'ai régulièrement parlé autour de la question des déchets dont on peut parler et de toutes les grandes politiques publiques que nous votons ici. Il s'agit bien là de travailler, entre autres, dans les interstices de la société, et pas uniquement dans les milieux éducatifs avec les seniors, les adultes là où ils vont sur l'espace public et dans les milieux associatifs pour poser cette question d'un avenir désirable mais pas uniquement la question de couper l'eau ou de faire le tri des déchets.

C'est un aspect qui est fort peu régulièrement repris par les différents groupes politiques. C'est un aspect qui fait question, par contre, dans les services et je me permets ce soir d'en parler. Lorsqu'un élu fait part à un Vice-Président de son souhait de conventionner avec différentes associations que porte clairement Bruno Charles dans le plan à l'éducation à l'environnement et au développement durable, ce n'est pas forcément le cas dans d'autres délégations ; on a toujours une forme de crainte parce qu'on croit que la collectivité ne tiendra pas le discours associatif alors qu'au contraire, les associatifs, parce qu'ils ont des bénévoles, diffusent autant qu'ils le peuvent des messages qui sont partagés. C'est très important.

Pour ne pas m'éloigner du sujet -parce que Bruno Charles fronce des yeux-, tout cela pour dire que ce plan climat d'aujourd'hui -c'est bien dommage que l'hémicycle se soit un peu vidé ce soir, pourtant il n'est pas trop tard !- est sincère et ambitieux...

M. LE PRÉSIDENT : Voilà ! Lorsque le temps de parole est trop long, l'hémicycle se vide !

Mme BAUME : ...C'est la question du dérèglement climatique et non pas du réchauffement climatique, comme vous l'avez compris, c'est une question environnementale et sociale et cela fait plaisir de voir un Vice-Président écologiste qui a commencé

ce chemin. Et j'espère bien que nous nous donnerons tous les moyens pour avancer et, comme nous vous le proposons, monsieur le Président, nous comptons sur votre détermination comme vous pouvez compter sur la nôtre.

Voilà, mon temps de parole est de quatre minutes vingt !

M. LE PRÉSIDENT : Et vous aviez cinq minutes ! Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate

M. AUGOYARD : Le climat, l'énergie sont des thèmes où la subsidiarité s'applique bien et je profite de cette délibération pour rebondir sur ce que vous avez dit tout à l'heure sur la décentralisation, en citant les Etats décentralisés où tout va mieux, où tout va super bien. Je suis certain que les Espagnols et les Italiens, qui sont les deux Etats les plus décentralisés d'Europe, seraient heureux d'entendre cela mais je suis aussi surpris de voir que, finalement, votre modèle à vous aussi c'est le modèle allemand ; je pense que, dans les débats nationaux qui arriveront bientôt, ce sera très surprenant à entendre.

Aussi, je voudrais finir sur votre note, sur votre contribution à la décentralisation qui est excellente : elle veut recréer à peu près le Département de la Seine qui a été détruit en 1968, en prenant Paris et la couronne et elle propose, en fait, de faire ce que la loi vous propose déjà de faire en passant des conventions avec le Département et la Région ; mais, pour cela, il faudrait d'abord que vous acceptiez de créer la métropole.

Alors, pour revenir au dossier sur le plan climat, j'interviendrai sur ce dossier énergie climat mais aussi sur le volet habitat car il me semble en effet plus judicieux de lier les deux débats. De plus, cela permettra de réduire la durée tout en gagnant en cohérence ; chacun fera comme il voudra mais j'invite mes collègues, surtout mes camarades, à en faire de même.

Après des mois de travail, nous devons donc délibérer sur les actions concrètes que le Grand Lyon compte mettre en place dans le cadre du plan climat. En effet, nous devons agir aux côtés de nos partenaires. Certes, nous ne pouvons influencer que sur 25 % des émissions de gaz à effet de serre mais 25 %, c'est déjà beaucoup ; je suis sûr que, dans certains domaines, notre action porte sur un champ encore plus limité.

Alors que nous apprend le plan climat ? Je ne reviendrai pas sur les incidences du réchauffement climatique ni sur ses causes, elles sont bien connues. La grande force de ce document est de montrer que l'on peut réunir différents acteurs autour d'un même objectif, un peu comme lors du Grenelle de l'environnement, et aboutir à des idées concrètes, chiffrées. Car s'écouter parler lors de longs discours ne suffit pas pour défendre le développement durable. Ce qui est durable, c'est ce qui est fait, pas ce qui est dit. Je voudrais d'ailleurs aussi remercier les services pour ce travail et saluer particulièrement le travail de pionnier du Vice-Président au développement, monsieur Reppelin.

Nous aurions pu avoir plus de détails dans la délibération sur les coûts de ce plan climat car une telle ambition se paie ; c'est un engagement lourd mais nécessaire. Souhaitons qu'à chaque étape, les fonds soient bien employés et les actions évaluées. Pour chiffrées qu'elles soient, il ne faudrait pas que les propositions restent de simples déclarations d'intention. Il faut donc passer au stade de la réalisation.

Je suis donc heureux de voir que l'on commence dès maintenant sur un sujet d'importance, l'habitat. En effet, il serait erroné de voir dans ces délibérations une subvention de plus pour des actions de développement durable. Nous touchons là au cœur

de ce qui sera un sujet majeur très prochainement : la dépense énergétique de nos concitoyens et la part de cette facture dans leur budget. Car quels que soient les modes de production d'électricité qui seront choisis, quelles que soient les ressources utilisées, quelles que soient les distances avec les centrales nucléaires, l'énergie va voir son prix augmenter. Cela a déjà commencé. Maintenant que nous avons pris conscience du caractère limité des ressources de notre planète et que certaines énergies comme l'éolien, le solaire, restent encore coûteuses, débattues et marginales, nous comprenons qu'il faut avoir des comportements plus sobres. Bien sûr, il ne s'agit pas de retourner vivre dans les cavernes ; personne, je le crois, ne propose une telle ineptie, sauf pour les chauves-souris bien entendu.

En ces jours où le froid est particulièrement intense, nous comprenons tous l'importance d'une bonne isolation, d'un chauffage performant. Tous nos concitoyens n'ont pas la chance d'en bénéficier ; qu'ils habitent dans des logements mal conçus ou dégradés, nous devons donc agir pour les inciter à rénover. Nous devons aussi travailler avec nos partenaires, qui peuvent avoir des responsabilités et développer de nouveaux savoir-faire ; c'est le cas des offices HLM et la première délibération va permettre aux Offices de Villeurbanne et de Porte des Alpes de participer à un projet innovant sur la requalification énergétique des logements sociaux. Mais beaucoup reste à faire dans d'autres quartiers de notre ville où les habitants n'ont pas la maîtrise du chauffage dont ils bénéficient.

La subvention que nous allons aussi expérimenter, notamment à Sainte Blandine, est un autre outil intéressant. Il peut être coûteux et la part qu'il représente dans le montant des travaux (10 %) peut sembler faible. Une évaluation devra donc être menée de manière sérieuse au bout de quelques temps. Si cela réussit, le côté novateur du projet Confluence sera donc réellement renforcé. Il nous semble important de travailler avec RFF, qui a aussi des responsabilités importantes dans ces domaines.

Mais, au-delà des expérimentations que nous lançons, nous devons travailler dès maintenant, notamment dans le cadre de la révision des conventions d'utilité sociale et dans le cadre de la révision du plan local de l'urbanisme et de l'habitat, pour que l'ensemble des acteurs, des bailleurs prennent conscience de cet enjeu de la réhabilitation énergétique. Nous ne pouvons pas agir seuls face à de tels coûts. Si nous n'agissons pas réellement maintenant, nous devons gérer des situations sociales très difficiles demain. J'ajoute que c'est un levier de développement économique certain.

Enfin, je voudrais aborder une proposition concrète qui pourrait rendre nos actions encore plus efficaces. Cette action, c'est le projet de thermographie aérienne, porté par le réseau des Jeunes chambres économiques. 30 % des déperditions thermiques des bâtiments sont dues à la toiture. La thermographie aérienne permet de les visualiser, de les cartographier. Ensuite, la carte restituée, la Jeune chambre économique d'Orléans a pu réaliser la thermographie de son agglomération. La Communauté urbaine de Bordeaux a intégré une telle idée dans son plan climat. Travailler avec de jeunes acteurs entrepreneurs et innovants dans ce domaine répond à tous les objectifs du plan climat partenarial. Je pense que le Grand Lyon devrait reconsidérer sa position et soutenir ce projet. Si certains ont pu un jour peut-être penser que cela ne sert à rien, peut-être que ce soir ils pourront nous rassurer.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est importante autant par les enjeux auxquels elle répond que par l'ampleur des actions qu'elle valide et de leur impact sur notre agglomération. Nous commenterons d'abord son approche des enjeux énergétiques et climatiques, puis le plan d'actions pour notre agglomération.

Le changement climatique est une réalité pour des millions d'êtres humains, confrontés non aux actions pour limiter demain la hausse des températures mais à l'adaptation à un changement actuel dont on sait qu'il dépassera la cible de deux degrés sur laquelle les scientifiques alertaient les Gouvernements. Et pourtant, il disparaît des unes médiatiques dans un contexte de crise qui bouleverse l'agenda politique, comme en Grèce, et, bien sûr, aucun Gouvernement ne parle des émissions carbone quand il décide de la guerre ou de la paix.

Ce rapport n'évoque pas les résultats de Kyoto, qui sont pourtant une leçon. Car les objectifs 2012 ne seront pas atteints, ni sur la planète ni en Europe. Qu'en sera-t-il du facteur 4 ? Pire, les principales réductions d'émissions sont celles du désastre industriel de la conversion au capitalisme de l'ex-URSS et celles des crises économiques, notamment celle de 2008. La France a connu une baisse des émissions spectaculaire dans l'industrie avec moins 30 %, mais par la désertification industrielle, passant de huit à trois sites de production d'aluminium, fermant la dernière aciérie de Lorraine. La production industrielle 2011, en volume, est inférieure de 5 % à 1990, avec des secteurs en forte augmentation dans la pharmacie, l'agroalimentaire et d'autres en perte, notamment ceux à forte consommation énergétique.

Le modèle de Kyoto, celui du marché-roi, celui des quotas et des taxes est inefficace, sauf pour ouvrir la boîte de Pandore des affairistes et spéculateurs qui se gavent sur les effets d'aubaine en grugeant l'habitant.

Dans ces conditions, la multiplication des effets médiatiques dans les rencontres internationales, les Grenelle et autres conférences européennes du climat servent surtout à cacher l'incapacité des Gouvernements à imposer des politiques publiques massivement orientées vers la réduction réelle des émissions et non leur délocalisation.

C'est pourquoi nous n'acceptons pas ces annonces répétées d'une hausse de l'énergie qui serait "naturelle", indépendante des choix politiques, alors qu'elle est organisée au profit d'une minorité pour dépecer ce qui reste du service public au profit des opérateurs privés.

La hausse du pétrole est due au maintien d'une forte consommation du transport et de la voiture et aux stratégies géopolitiques des grands groupes et de leurs alliés au Moyen-Orient, pas à l'épuisement, par ailleurs réel, des stocks.

La hausse de l'électricité n'est liée qu'au choix de privatisation et de dérégulation, comme le souligne avec franchise un rapport récent d'un organisme du MEDEF -dont je vous conseille la lecture- et non pas au coût du nucléaire, contrairement à ce qui se répète souvent, la Cour des comptes confirmant un coût total de 49,5 €/kWh, presque les 46 € annoncés par EDF, 10 € au-dessus de ce que le Gouvernement a imposé comme tarif d'achat par les concurrents d'EDF, que nous subventionnons donc, c'est confirmé.

De fait, la stratégie des 3 x 20 a un non-dit. L'objectif prioritaire devrait bien être la réduction des émissions par les économies, par l'augmentation des renouvelables ou par l'efficacité énergétique et non, comme le propose de fait le scénario négaWatt -que

je propose d'appeler "négaTom", la sortie du nucléaire. Nous répétons que, dans les études sur le contexte de notre plan climat, il faut ouvrir le débat sur les modèles, les scénarios, par exemple en intégrant le scénario négaTep et les alternatives au modèle économique du marché...

Mais nous notons très positivement que si les commentaires contextuels du rapport se situent dans ce faux consensus du Grenelle, le plan d'actions, lui, est construit autour de cette question centrale de la réduction des émissions, et nous allons donc le voter avec plaisir :

- avec un commentaire majeur sur la dimension industrielle, pour que l'agglomération s'inscrive résolument dans le refus de la délocalisation des émissions, et donc en plus des objectifs sur l'énergie industrielle, affirme la perspective de la reconquête industrielle dans la vallée de la chimie -pensons à Arkema ou VENINOV), dans l'industrie manufacturière -pensons à Brandt et à Renault Trucks- et dans des secteurs à reconstruire comme le textile ;

- avec une analyse urgente des besoins en électricité de l'agglomération et notamment du transport public et du fret de marchandises, alors que des centres informatiques sont aujourd'hui limités par l'incapacité d'ERDF à fournir la puissance demandée, quand l'électricité qu'ils consomment est principalement décarbonée ;

- en soulignant l'importance de réussir l'observatoire proposé pour suivre le coût de la tonne de carbone évitée, coût qui passe pour l'exemplarité de l'institution de 30 €/la tonne pour les actions réalisées à près de 100 €/la tonne pour les actions proposées, qui atteint 230 €/la tonne pour les actions modes doux mais est à coût presque nul pour le PLU ou les actions de changements de comportements. Nous reviendrons sur cette question pour les délibérations concernant le logement : l'objectif des 50 kWh/mètre carré dans l'ancien est-il réaliste en termes de coût de la tonne de carbone évitée ?

Après avoir remercié tous ceux et celles qui ont permis cette délibération, dans la diversité de leurs points de vues -et je soulignerai que cela m'arrive d'échanger avec le Vice-Président Bruno Charles sur nos points d'accord et de désaccord-, nous insistons sur deux dimensions politiques de cette démarche :

- d'abord, celle de la citoyenneté. L'expérience Familles à énergie positive (FAEP) confirme la capacité de mobilisation dans toute l'agglomération. La rencontre à mi-parcours, ce 4 février 2012 à Vénissieux, constate encore une fois des résultats impressionnants ; et j'en profite pour féliciter les équipes, dont la plupart dépassent l'objectif de 8 % de baisse de consommation et -permettez-moi cet aparté- celle de Vénissieux qui atteint 23 %-. Mais elle confirme aussi l'importance de permettre aux acteurs de construire chacun leur approche et leur priorité. Les pratiques de mobilité, de consommation sont des éléments de choix de vie pour lesquels il n'y a pas de modèle, et surtout pas de bons et de méchants. Loin d'un discours de culpabilisation, et sans oublier la sanction des incivilités, l'appel à la responsabilité individuelle ne peut reposer que sur la valorisation des expériences positives, dans le contexte de l'exemplarité des politiques publiques elles-mêmes ;

- enfin, celle des relations entre action communautaire et action communale, qui interroge la conception de l'agglomération entre métropole intégrée et intercommunalité multipolaire. Les enjeux énergétiques et climatiques nécessitent à l'évidence de mobiliser toutes les forces, d'articuler l'action des communes, portant la légitimité politique du premier niveau de citoyenneté

et de responsabilité collective, avec l'action de la Communauté, portant la cohérence d'agglomération. La mise en œuvre du schéma directeur des réseaux de chaleur doit être sur ce point exemplaire, en associant actions des communautés et des communes.

Permettez-moi ce commentaire, pour un intervenant précédent : loin du modèle bien dépassé du "Je ne veux voir qu'une tête !".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, voilà enfin une délibération qui nous fait passer du concept au pragmatisme et à l'action.

L'analyse fouillée et partagée de solutions nous oriente sur une stratégie énergétique très concrète et chiffrée. Dans cette aventure, le Grand Lyon se veut d'abord exemplaire dans le domaine de ses compétences. Il est fondamental que celui qui veut entraîner dans son sillage les élus, les industriels, les partenaires et les habitants donne, à travers ses services, l'exemple de son engagement et d'un progrès mesurable. Les actions identifiées et présentées dans cette délibération peuvent entraîner des réductions significatives sur nos émissions ; et vous avez vu tous les graphiques qui concourent à cette visualisation.

Le Grand Lyon en tant que producteur d'actions publiques a aussi un rôle important à jouer. Le domaine de la mobilité peut rapporter gros en termes de baisse des émissions, des émissions carbonées bien sûr. D'autre part, cela entraînera aussi la baisse des émissions concomitantes de polluants atmosphériques, tels que les oxydes d'azote ou les particules fines. Contrairement au gaz carbonique que nous émettons, ces polluants ont un fort impact sur la santé des habitants. Ils font l'objet d'un suivi continu au niveau de l'agglomération et de Rhône-Alpes. Je pense qu'il faut insister sur ces paramètres "santé-environnement" de proximité. En effet, ceux-ci sont liés structurellement et physiquement à ce plan énergie climat, orienté plutôt sur les effets planétaires plus distants.

Le Grand Lyon, moteur de changement de comportements : cela concerne encore tous les aspects de mobilité et de cadre de vie. Des citoyens sont motivés et déjà engagés dans des démarches de réduction de leur empreinte carbone mais il y a encore du travail d'explications raisonnables à faire. Sans être dogmatiques et avoir l'œil rivé sur les demi-degrés de la température de la planète, sans être à l'écoute de grands "y a qu'à" et des "y faut qu'on", un pragmatisme convaincant et didactique devra être déroulé pour entraîner les habitants.

Le Grand Lyon, animateur des territoires et des partenariats : il est envisagé un certain nombre d'expérimentations dans les domaines de l'habitat. Nous en reparlerons dans une prochaine délibération de ce Conseil. C'est un enjeu important et une niche intéressante qui doit mobiliser les bailleurs sociaux et/ou privés, les propriétaires et les locataires. De plus, l'engagement dans ce processus de réhabilitation de l'habitat sera créateur d'emplois.

Au-delà du Grand Lyon et de ses partenaires institutionnels, il est important de mobiliser aussi toutes les structures communales qui représentent un potentiel sérieux. Le Club du développement durable s'est déjà emparé de ce sujet sous l'angle politique et technique ; il s'est mobilisé pour entraîner les 58 communes et leurs élus dans cette stratégie énergétique.

Dans un contexte économique et social très contraint il sera sûrement difficile d'atteindre nos ambitions. Soyons réalistes, mais ne baissions pas les bras !

Nous voterons cette délibération et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, la lecture du document sur l'agglomération sobre en carbone est, pour toute personne impliquée dans le développement durable, vraiment non seulement intéressante mais aussi passionnante.

Le travail réalisé par les services du Grand Lyon mais également par ses partenaires permet désormais d'avoir une vision objective des efforts qu'il nous faut maintenant mettre en œuvre. Cette vision intègre non seulement les secteurs sur lesquels il faut agir mais également combien cela va nous coûter.

C'est bien d'efforts dont il faut parler désormais avec nos concitoyens, efforts non seulement financiers pour atteindre les objectifs de réduction mais également efforts comportementaux.

Monsieur le président, à vous entendre parler de vos déplacements en avion, on voit à quel point les efforts sont considérables pour vous ! Changez dans votre façon de faire...

M. LE PRÉSIDENT : Il faut laisser Renault Trucks dans le trou ?

M. QUINIOU : ...Vous pourriez faire de la vidéoconférence, par exemple ; ce sont des moyens modernes qui évitent les déplacements. Mais il faut accepter de changer ; on y reviendra.

Les quelques minutes accordées pour débattre d'un rapport tellement important par les mesures qu'il propose ne permettent pas de rentrer dans le vif du sujet. Notre groupe évoquera deux points principaux.

Le document réalisé constitue une base réelle de travail pour toutes les Communes souhaitant s'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique et le scénario proposé à l'échelle de l'agglomération pour aboutir aux objectifs des 3 x 20 est économiquement quasiment irréalisable, très difficilement. Enfin, la fiction proposée à la fin du document est saisissante et laisse entrevoir à quel point l'écart est grand entre les objectifs et notre vie quotidienne.

Beaucoup de questions continuent à se poser, et notamment en ce qui concerne le volet habitat qui fait l'objet des trois rapports séparés. Donc je dirai deux mots pour suivre les prescriptions de mon prédécesseur. Une première démarche environnementale de réhabilitation acoustique est lancée par RFF. Le volet de logement social avec le projet de recherche IMR, sur la requalification énergétique des logements sociaux construits en 1945 et 1975, la possibilité d'attribuer une subvention aux propriétaires souhaitant mettre en place une réhabilitation thermique de leur logement. De nombreux outils juridiques et financiers restent à créer et de leur pertinence dépendra l'efficacité des mesures envisagées. Il est donc important, au-delà de ce document d'orientation, d'avoir un suivi régulier des différentes actions.

Notre groupe votera évidemment favorablement pour ce rapport sur son principe global, même si certains points tels que la déclinaison de la mise en place de ZAPA avec, par exemple, la mise en place de péages urbains, peuvent ne pas faire, pour l'instant, l'objet d'un consensus total.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. Jean-Christophe DARNE : Monsieur le Président, chers collègues, de nombreux intervenants avant moi ont souligné l'importance de cette délibération. Elle l'est également pour le groupe Socialiste, pour trois raisons.

Tout d'abord, cette délibération est le fruit d'un processus engagé depuis des années et elle marque une nouvelle étape ; après la déclinaison d'intentions puis le vote d'objectifs depuis 2007, nous passons maintenant à une étape plus concrète. Nous votons des actions concrètes pour atteindre ces objectifs.

Un travail vraiment important et de qualité a permis d'identifier ce que nous devons faire en interne pour être exemplaires, de préciser ce que nous devons inscrire dans nos futurs documents de planification tels le PLU et, enfin, de proposer une méthode et des actions pour entraîner les acteurs sociaux et économiques dans la spirale positive du fameux 3 x 20 pour l'intérêt de tous.

Atteindre les objectifs ne sera pas facile mais, à travers cette délibération, nous donnons les moyens de nos ambitions, les financements et les moyens à mobiliser sont définis. Notre collectivité a commencé depuis longtemps à agir avec, par exemple, le plan modes doux, les actions en faveur du covoiturage et l'autopartage ou encore le référentiel habitat durable ; et cette liste pourra être prolongée.

Toutes ces actions ont été reprises dans le plan climat mais elles ont été quantifiées et vont être amplifiées. Je ne vais pas citer toutes nos actions en faveur des transports, de l'habitat -nous adoptons tout à l'heure des délibérations-, de notre patrimoine et des entreprises, elles sont trop nombreuses mais notons juste, au sujet des entreprises et de l'emploi -car le sujet a été moins développé- que ce plan climat est aussi une formidable opportunité pour développer l'industrie de demain, une industrie verte qui permettra à notre agglomération de créer de l'emploi et de la croissance.

Deuxièmement, les conditions mêmes de l'élaboration de ce plan climat sont de bon augure pour sa réussite : d'une part, la méthodologie employée s'appuie sur des données scientifiques et rigoureuses ; d'autre part, la démarche qui a été utilisée a respecté les principes de gouvernance, notamment à travers la conférence énergie climat. Ainsi, nous sommes l'une des seules agglomérations en Europe et la seule en France à avoir travaillé de manière partenariale pour que, collectivement, nous puissions atteindre ces objectifs vitaux pour l'avenir de notre agglomération.

Enfin, je soulignerai l'importance de ce vote qui illustre le partage de points de vue entre des partis politiques, du moment que ce qui est en jeu est une vraie vision du monde et non plus partisane. Et cette délibération n'aurait pas pu voir le jour sans la prise de conscience effectivement, par le Président Gérard Collomb depuis de nombreuses années déjà, des enjeux du réchauffement climatique ; lui pourtant plus tourné vers les humanités s'est formé pour bien assimiler des sujets qui impliquent des bases scientifiques et -reconnaissons-le aussi- sans une approche pragmatique et non partisane de Bruno Charles. Et cela est de bon augure pour travailler ensemble dans quelques mois à la tête du pays, je l'espère.

Pour conclure, je veux dire que notre groupe est conscient qu'en matière de plan climat, il ne faut pas s'en tenir aux annonces mais persévérer de façon à mener à bien les actions.

Nous sommes fiers de voter cette délibération qui donne un cadre précis et exemplaire, en faveur de la qualité de vie future dans notre agglomération qui est trop souvent sujette à

des pics de pollution, en faveur de la justice sociale grâce à la lutte contre la précarité énergétique qui va s'accroître dans les prochaines années et dans les périodes de grand froid que nous connaissons en ce moment, en faveur de l'attractivité économique d'un territoire qui sera à la pointe et attirera les entreprises innovantes de demain et garantira l'emploi grâce aux actions que nous menons aujourd'hui ; je pense aux partenariats avec NEDO, aux pôles de compétitivité avec Axelera et à nos actions pour développer les smart grids, à nos partenariats de recherche et de développement avec EDF et bien d'autres.

Voilà, monsieur le Président, ces quelques éléments et notre groupe votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il n'y a pas, je crois, de commentaire à faire. Je vais en faire, moi, quelques-uns pour vous dire que je suis heureux qu'on ait pu faire ce plan d'actions avec monsieur Bruno Charles et il sait maintenant que, si on a pu le faire, c'est parce que, sur bien des délibérations ou par exemple sur les avis négatifs de ses amis, nous sommes passés outre ; si effectivement on avait toujours écouté ce qu'ils nous disaient, je ne suis pas sûr qu'on ait pu travailler avec Alstom, avec Rhodia, avec beaucoup de gens qui travaillent avec nous.

Donc un peu plus de concret dans l'abord des problèmes peut peut-être porter là aussi une démarche mais, vous avez raison -et ce que disait monsieur Darne, il a raison- : on porte les uns et les autres des démarches qui sont complémentaires et donc il faut unir nos efforts.

Par exemple, lorsque madame Baume me parle de recyclage des anciens plastiques pour refaire des sacs nouveaux, moi, j'adore la démarche culturelle ; quand Rhodia reprend des plastiques pour les retransformer en molécules de base, il y a un saut technologiquement plus important.

Et j'écoutais hier à la télévision un bon reportage sur ce qui se faisait avec un projet de Alstom sur les éoliennes qui vont se faire au large des côtes ; ce sont quatre millions de foyers qui vont être desservis en électricité. On voit tout d'un coup qu'il y a un saut qui est tout de même qualitativement et quantitativement extra. Mais cela a un coût, bien évidemment, mais c'est en même temps le moteur de l'économie de demain que d'avoir un coût. Lorsque, dans l'agglomération, on est sur la démarche Super Grid d'Alstom Villeurbanne, lorsqu'on est sur les projets du NEDO, lorsqu'on est sur les projets d'Axelera, c'est à la fois un coût mais en même temps de la richesse que l'on crée dans l'agglomération.

On va essayer de porter pendant longtemps nos démarches complémentaires, et vous, et moi.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

N° 2012-2758 - proximité et environnement - Lyon - Attribution d'une subvention à l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) pour la présence sur l'Espace France de la Communauté urbaine de Lyon au 6^e Forum mondial de l'eau - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2758. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Monsieur le Président, ce dossier a pour objet l'attribution d'une subvention à l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) afin d'assurer la présence sur l'Espace France de la Communauté urbaine de Lyon au 6^e Forum mondial de l'eau qui se tiendra au mois de mars à Marseille.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Europe Ecologie-Les Verts. D'accord, c'est loin, c'est à Marseille ; on ira en TGV !

M. COSTE : Effectivement, pour ce forum, les grands groupes se donnent facilement bonne conscience. Cela nous contrarie donc et nous nous abstiendrons, conformément à nos votes précédents sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coste, c'est cela qui me navre ! On vient de vous expliquer que c'est aussi avec les grandes sociétés que l'on travaille et, tout de suite après, vous venez de dire qu'il ne faut pas travailler avec eux ! Cela c'est le côté dogmatique qui ne fera jamais progresser les choses !

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : néant,

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. FERRARO.

N° 2012-2785 - proximité et environnement - Programme de développement du compostage domestique - Modalités de mise en oeuvre - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2785. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Il s'agit donc d'un dossier qui a pour objet le programme de développement de compostage domestique et, plus précisément, les modalités de mise en oeuvre. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, juste quelques mots pour vous indiquer combien nous nous félicitons de cette délibération qui fait suite au plan déchets global qui a été voté en 2007 puis réaffirmé lors du plan de réduction des déchets à la source.

La question du compostage n'est pas une question juste pour faire plaisir aux écologistes, c'est un geste que bon nombre d'habitants de l'agglomération souhaitent faire sur la base du volontariat et que cette délibération nous propose tout simplement d'accompagner les Grands Lyonnais qui le souhaitent en habitat collectif.

A noter que, comme d'habitude, le volet qui est intéressant -en dehors du fait qu'on enlève du bac gris et éventuellement

quelques fermentescibles qui n'iront pas à l'incinérateur mais qui permettront tout simplement à des espaces verts d'être plus fertiles-, c'est ce fameux maillage et le réseau des maîtres composteurs qui ne sont pas des "zozos" mais qui sont jute des gens qui pourront donner de l'information à leurs voisins, à leurs amis, à leurs collègues tout simplement. Ce n'est pas une position dogmatique, c'est juste ce qu'on appelle la position du colibri : petit à petit on avance ensemble. Nous vous voterons favorablement pour cette délibération et je remercie monsieur le Vice-Président Thierry Philip de nous avoir permis assez rapidement d'arriver à ce texte.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons présenté tout à l'heure les bacs à compost; nous avons fait une démonstration en "direct live".

Je mets au voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

N° 2012-2779 - urbanisme - Réduction et reventilation d'autorisations de programmes - Délégation générale au développement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2779. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Cette délibération présente l'intérêt de regrouper des réductions de dépenses et des reventilations. C'est un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : L'intervention est retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-2786 - urbanisme - Lyon - Plan climat - Volet habitat - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France dans sa démarche expérimentale de réhabilitation acoustique et thermique des logements le long des voies ferrées - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-2787 - urbanisme - Plan climat - Volet habitat - Attribution d'une subvention au groupement d'intérêt économique (GIE) Est habitat pour le projet de recherches Ignit Mutat Res (IMR) sur la requalification énergétique des logements sociaux construits entre 1945 et 1975 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-2788 - urbanisme - Plan climat - Volet habitat - Attribution d'une subvention aux propriétaires s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique de leurs logements - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2786 à 2012-2788. Monsieur Guy Brachet, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président BRACHET absent : On a beaucoup attendu cet ensemble de délibérations du volet habitat du plan climat. C'est maintenant le temps d'en parler et la commission a émis un avis favorable sur ces trois rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, avec le plan climat, notre groupe a depuis longtemps insisté sur les enjeux de la réhabilitation thermique des logements. Le plan climat a un objectif ambitieux de rénover 160 000 logements en dix ans, au rythme très élevé de 16 000 logements par an dont 12 000 logements privés.

Dans le contexte du grand froid que nous vivons depuis deux semaines, de précarité énergétique croissante, il est donc indispensable que les politiques publiques engagent des actions volontaristes pour réduire la fracture énergétique et nos émissions de gaz à effet de serre : ce sont là des enjeux sociaux, des enjeux de santé car le manque de chauffage engendre aussi des maladies, ce sont des enjeux environnementaux évidents mais aussi économiques car les travaux à engager dans les logements créeront ou maintiendront des milliers d'emplois locaux.

Nous ne nous lancerons pas nous-mêmes dans un grand débat sur le nucléaire car ce n'est pas l'objet mais nous insistons sur le fait que l'Etat doit augmenter ses aides dans ce domaine à hauteur des besoins et ne pas laisser les collectivités assumer toujours plus les conséquences de l'accroissement de la pauvreté qui aggrave à son tour la précarité énergétique.

Avec ces trois délibérations, nous sommes évidemment satisfaits que nos propositions se traduisent par l'engagement de notre assemblée dans une politique forte de soutien à la réhabilitation thermique du parc privé.

La subvention d'éco-rénovation de 2 500 € par logement constitue un levier important pour inciter les propriétaires bailleurs ou occupants à engager une rénovation visant le label "bâtiment à basse consommation" (BBC), pour atteindre des faibles niveaux de consommation de l'ordre de 50 à 70 kWh/ mètre carré. Comme cela a été dit tout à l'heure, c'est un choix pour "ne pas tuer le gisement" d'être tout de suite avec des objectifs de rénovation BBC. Nous y souscrivons.

Nous insistons aussi sur l'animation du dispositif, afin d'apporter aux propriétaires un appui complet sur le plan technique, financier, administratif, notamment dans les copropriétés, puis pour assurer la sensibilisation auprès des occupants, notamment sur l'utilisation de leurs équipements et sur les comportements en matière d'énergie. Ces moyens d'animation relèvent à la fois des équipes du Grand Lyon et de prestataires externes, pour atteindre l'objectif très ambitieux de 1 200 logements à rénover dès 2012.

Pour l'instant, aucun critère de revenus n'a été retenu dans l'attribution de notre éco-subvention. Peut-être faudra-t-il se réinterroger dans un an ou deux et voir s'il ne faudrait pas "donner plus à ceux qui ont moins". C'est une proposition.

Dans l'équilibre financier des opérations, l'éco-prêt à taux zéro nécessaire pour compléter le financement est amorti par les économies de charge réalisées du fait d'une réduction des coûts de chauffage : veillons à ce que les coûts de maintenance ou d'entretien des équipements des logements rénovés ne soient pas plus onéreux que prévu et n'obèrent pas cet équilibre fragile.

Pour le parc social qui ne figure pas dans la délibération, la réflexion est en cours pour demander aux bailleurs des rénovations thermiques visant le niveau BBC : nous sommes favorables à une aide particulière du Grand Lyon pour cela mais il faudra aussi que l'Etat prenne sa part dans cette politique de réalisation BBC du logement social.

Le dispositif proposé avec RFF dans la deuxième délibération est pour nous positif pour l'amélioration des logements soumis à des nuisances sonores ; nous souhaitons qu'après les expérimentations sur la Ville de Lyon, d'autres communes puissent en bénéficier aussi.

Enfin, nous sommes aussi favorables à la subvention au GIE Est Habitat pour le projet de recherches sur la réhabilitation dans le parc locatif social : on sait qu'à ce jour, les techniques pour la rénovation BBC sont moins abouties que pour la construction neuve et que des recherches sont nécessaires.

Notre groupe renouvelle sa proposition de faire de l'agglomération un pôle d'excellence en matière économique, monsieur le Président, un pôle d'excellence de l'éco-rénovation, embrassant toute la chaîne de production, des maîtres d'ouvrages aux architectes, aux bureaux d'études et aux entreprises de bâtiment ; je crois que tous les acteurs de l'agglomération y sont prêts, comme nous l'a montré la dynamique du plan climat mais je crois aussi que l'objectif de rénover 16 000 logements par nous impose cette démarche.

Nous voterons bien sûr ces trois délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Comme on a regroupé sur la délibération précédente, on retire cette intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. THIVILLER : Monsieur le Président, chers collègues, les préoccupations d'économies d'énergie qui nous animent et la démarche plan climat que nous venons d'adopter mettent en avant, avec raison, le lien étroit entre enjeu écologique et enjeu social.

L'objectif présenté est ambitieux : il pourrait à terme, sur dix ans, concerner près du tiers du logement privé de notre agglomération. Notre groupe approuvera donc le principe de ce rapport mais, cependant, avec des réserves notables à propos de l'objectif social moins avéré.

Vous nous proposez, monsieur le Président, un temps d'expérimentation sur des sites dûment ciblés et avec un objectif mesuré, limité à 1 200 logements privés. Cette expérimentation devra couvrir tous les champs du possible, tant sur le plan technique, écologique, énergétique que social. Elle est d'autant plus nécessaire -comme le faisait remarquer mon collègue Pierre-Alain Millet- que l'objectif poursuivi vise la haute performance énergétique de 50 à 70 kWh/mètre carré, avec un coût d'intervention élevé qui tendrait à limiter *de facto* le nombre de logements financés.

Pour exemple, je voudrais citer les expériences en cours à Vénissieux, où Grand Lyon Habitat a terminé la réhabilitation et dont la CUS ne prévoit plus d'intervention, dès lors que le patrimoine est à 150 kWh/mètre carré, où Alliade lance un projet de rénovation de trois tours avec l'objectif de 95 kWh/

mètre carré et où, dans le cadre de son plan de sauvegarde, la copropriété des Grandes Terres des Vignes a divisé par deux sa consommation énergétique à 120 kWh/mètre carré pour un investissement de 25 000 € par logement.

Par ailleurs, je note que si nous allons délibérer sur une AP de 3 M€, je note aussi qu'avec le souci d'une bonne utilisation de l'argent public, cette période d'expérimentation sera soutenue par la mobilisation de moyens particuliers (accompagnement des propriétaires dans leurs démarches, diagnostics thermiques, préconisations de travaux, montages financiers, etc.) mais que l'évaluation de ces moyens, qu'il faudra bien budgéter, n'est pas portée à notre connaissance ; moyens qui, semble-t-il, resteraient à la charge du Grand Lyon.

Le tableau en annexe fait bien état des incidences financières et sociales. Je note ainsi que les propriétaires dont les faibles ressources -il en existe- ne leur permettent pas d'investir dans des travaux d'économies d'énergie entrent bien dans le champ des financements aidés et que le reste à charge sera faible, voire négligeable. La proposition est donc bien justifiée. Mais la délibération ne dit pas quels objectifs ou quels critères ou quels ratios seront utilisés pour privilégier ces ménages aux faibles ressources, plutôt que favoriser l'effet d'aubaine pour les propriétaires plus aisés.

Les objectifs techniques sont simples à déterminer et à comprendre, les objectifs écologiques longuement déclinés mais les objectifs sociaux, certes évoqués, manquent singulièrement de précisions. Dans ce sens, je note que si le volet propriétaires bailleurs est bien inscrit dans cette délibération, il ne représente a priori qu'un quart du nombre de logements visé et que le parc privé locatif -dont il est souvent avancé sur ces bancs qu'il contribuerait à soulager l'action du logement locatif social- paraît la portion congrue dans ce projet. D'autant qu'aucune contrepartie, au delà d'une notion de loyer maîtrisé, n'est explicitement définie, même si nous convenons que l'incidence de la diminution des charges de chauffage sera probablement au bénéfice du locataire et contribuera à réduire la précarité énergétique. Quant aux loyers libres, ce peut être une manne très profitable en perspective.

Enfin, je rappellerai la position de notre groupe qui s'élève contre l'abandon de la politique de solidarité nationale du logement social de ce Gouvernement qui transfère sur les collectivités locales, avec peu de moyens, une responsabilité qui relève pourtant du droit constitutionnel, fondamental et régalien de l'Etat, celui du droit au logement pour tous.

L'effort de construction neuve est une volonté politique réelle dans notre agglomération. Nous le constatons et nous y contribuons. Mais la réhabilitation énergétique des 100 000 logements locatifs sociaux construits avant les règles Th les plus récentes est-elle à l'ordre du jour dans cette première expérimentation ? Dois-je rappeler que ce sont les familles les plus modestes qui sont les locataires de ces logements et qu'il n'est pas admissible qu'elles continuent à payer au prix fort leurs charges de chauffage et qu'elles continuent à subir la double peine d'avoir de faibles revenus et de supporter les dépenses d'habitation les plus élevées.

Nous voterons cette délibération en demandant, à la suite du projet IMR, pour l'ensemble du secteur du logement locatif social, que la même subvention éco-rénovation soit délibérée pour les bailleurs sociaux avec le même objectif écologique et un objectif de justice sociale exemplaire.

Vous avez compris que notre groupe votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons évoqué précédemment les orientations du plan énergie climat ; cette délibération nous amène sur des actions concrètes liées à l'habitat et surtout des expérimentations dans le domaine de l'habitat.

La réhabilitation de bâti ancien est un point clé de la stratégie énergétique. Nous l'avons bien analysé dans nos communes pour les bâtiments municipaux, ceci avec l'appui du SIGERLY ou des bâtis particulier.

Lors du vote de notre prise de compétence énergie et lors de réunions de comités de pilotage réseaux de chaleur, j'ai beaucoup insisté pour que les communes qui ne possèdent pas de tels systèmes de distribution d'énergie ou d'immeubles de grande hauteur ne restent pas sur le bord du chemin.

La délibération précédente sur le plan énergie climat, que nous venons d'approuver, a bien mis en exergue l'engagement nécessaire de tous les territoires de notre Communauté urbaine. Des opérations type OPAH auxquelles nous avons participé dans de précédents mandats semblent être remises en selle, et c'est une bonne chose. Les financements croisés sont nécessaires pour de tels enjeux.

Ma remarque viendra sur les expérimentations proposées dans cette délibération pour appréhender la faisabilité économique et énergétique. Ces expérimentations sont prévues sur de grosses opérations telles Sainte Blandine, Vénissieux, etc., sans nul doute des territoires en jeu. Je regrette que l'on n'ait pas prévu une étude expérimentale plus modeste sur du bâti typique et banalisé de quelques communes de la périphérie : un ou deux petits immeubles anciens en R + 2 de nos centre-bourg ou quelques maisons individuelles anciennes et typiques.

Certes, ces dossiers pris individuellement ne changeront pas l'enjeu global de notre collectivité mais réaliser un bilan économique coût des travaux sur gain énergétique sur un type de bâti visible et connu par tous pourrait être un vrai levier d'entraînement. Cela permet de sortir des calculs théoriques et de réaliser quelque chose de palpable et critiquable -au bon sens du terme-. C'est ce qu'attendent nos habitants, de ne pas se lancer dans une aventure de maîtrise énergétique inconsidérée.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, au cours de cette séance, nous aurons donc adopté le plan d'actions partenarial pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire et trois délibérations concernant le volet habitat de ce plan, sachant que ces délibérations sont importantes étant donné que 17 % des émissions de gaz à effet de serre nous renvoient au logement.

Ces trois délibérations donnent des éléments concrets de réponses aux préoccupations de nos concitoyens quant au logement.

Primo, la plus importante permettra d'aider les propriétaires pour la réhabilitation thermique de leur logement. La combinaison des financements provenant de l'Agence nationale de l'habitat, du crédit d'impôts de l'Etat et de la Communauté urbaine permettra à nombre de propriétaires occupants modestes ou

très modestes d'engager des travaux leur permettant de lutter contre la précarité énergétique. Par exemple, selon leur niveau de revenus et après cumul des aides et financement par un éco-prêt, la part restant à leur charge serait de 9 600 € sur un budget moyen de 24 000 € avec, à la clef, une réduction de 70 % de la consommation d'énergie. Compte tenu de l'évolution du coût de l'énergie, on peut considérer que l'économie financière sera au rendez-vous, et peut être même plus qu'on ne l'imagine aujourd'hui.

Pour les propriétaires bailleurs, il est prévu d'aider plus fortement ceux qui s'engagent dans une démarche de loyers maîtrisés. Par exemple, après cumul des aides, la part restant à leur charge serait de 9 300 € sur un budget de 24 000 € contre 17 600 pour ceux en loyers libres.

Deuxièmement, le soutien apporté par le Grand Lyon à l'entreprise Réseau ferré de France permettra d'articuler l'isolation acoustique de logements situés le long des voies ferrées avec leur rénovation thermique. Cette démarche vient s'inscrire et renforce le dispositif que j'ai décrit. A ce sujet, on peut suggérer que ce soutien apporté par notre établissement public à RFF permette un repérage de l'ensemble des logements concernés sur tout le territoire, et cela en lien avec les communes.

Enfin, concernant la subvention au GIE Est Habitat pour la requalification énergétique des logements sociaux, on peut suggérer que l'apport du Grand Lyon favorise la diffusion des conclusions de l'étude à l'ensemble des bailleurs, dans le cadre de ABC HLM par exemple.

Pour conclure, l'intérêt de toute cette démarche est de conjuguer plusieurs avantages : d'abord, la diminution des charges de chauffage pour le concitoyen ; ensuite, la lutte contre la précarité énergétique ; la diminution des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources énergétiques et, enfin, la création d'emplois non délocalisables dans le bâtiment.

Nous voterons donc ces trois délibérations, évidemment, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets au vote ces trois délibérations.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-2715 - Lyon 3° - Parc de stationnement Part-Dieu centre commercial - Choix du futur mode de gestion - Approbation du principe de délégation pour la gestion du service public - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2718 - Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle - Mail Sémard - Déclaration de projet - Direction de la voirie -

N° 2012-2719 - Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle et gestion des eaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2722 - Lyon 3° - Lyon 8° - Place d'Arsonval - Travaux de remise en état du pôle d'échanges de transports en commun lyonnais (TCL) - Approbation d'une convention relative à la remise d'ouvrage - Versement d'une subvention d'équipement par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) à la Communauté urbaine - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Roland Bernard comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2715, 2012-2718, 2012-2719 et 2012-2722. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président VESCO absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2012-2720 - Collonges au Mont d'Or - Création de la voie nouvelle n° 5 - Prolongement du chemin des Ecoliers et réaménagement d'une partie de la rue de Peytel - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction de la voirie -

N° 2012-2726 - Ecully - Zone 30 - Avenue Paul Santy - Aménagement du giratoire Botanic - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2729 - Rillieux la Pape - Requalification de la rue Salignat et du chemin des Nobles - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2720, 2012-2726 et 2012-2729. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GRIVEL.

N° 2012-2721 - Chassieu - Saint Priest - Création d'une voie nouvelle de desserte d'Eurexpo par le sud - Réalisation des dossiers de dérogation espèces protégées et des volets communs des dossiers d'enquête publique et loi sur l'eau - Convention de participation financière avec le COFIL - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2730 - Saint Priest - Aménagement d'une zone 30 et de la place de Manissieux - Versement d'un fonds de concours par la Ville - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2731 - Solaize - Requalification du centre-ville - phase 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2721, 2012-2730 et 2012-2731. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Kimelfeld, délégué du Grand Lyon au COFIL, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2012-2721 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2012-2723 - Lyon 5° - Mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Approbation des principaux points du programme et du coût prévisionnel de l'opération - Demande de subvention - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Roland Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2012-2723. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2012-2727 - Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V 14 + V 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2728 - Saint Genis Laval - Réaménagement et extension du parking Cordier - Réduction et individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2727 et 2012-2728. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2012-2733 - Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

N° 2012-2734 - Schéma d'accueil des entreprises - Enveloppe non territorialisée - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

N° 2012-2740 - Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Avenant n° 2 à la convention 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2733, 2012-2734 et 2012-2740. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Collomb, Mmes Gelas, Besson, M. Daclin, Mme Levy -pouvoir à M. Havard-, MM. Sturla, Rudigoz -pouvoir à M. Desbos-, Gignoux, Guimet, Grivel, Augoyard et Réale, délégués du Grand Lyon au sein de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2012-2740 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-2735 - Cartoon Movie - Forum européen du long métrage d'animation - Attribution d'une subvention à l'Association européenne du film d'animation Cartoon pour l'édition 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2012-2735. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2012-2737 - Organisation du salon de la robotique personnelle Innorobo à Lyon - Attribution d'une subvention au syndicat professionnel Syrobo - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2011-2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2012-2738 - Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2737 et 2012-2738. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

Toutefois, le dossier numéro 2012-2738 fait l'objet d'une note au rapporteur : dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*Pour rappel, en 2011, la participation financière de la Communauté urbaine pour l'action de l'association M@ison de Grigny était de 50 000 €.*", il convient de remplacer la phrase suivante :

"L'augmentation proposée doit permettre de soutenir particulièrement le développement des actions (biennale des TIC et mise en réseau des acteurs de l'accès pour tous aux TIC sur l'agglomération lyonnaise)."

Par :

"L'augmentation proposée doit permettre, d'une part de soutenir le développement des actions sur la mise en réseau des acteurs de l'accès pour tous aux TIC à l'échelle

de l'ensemble de l'agglomération lyonnaise et ainsi de développer la fonction de pôle ressources et, d'autre part de contribuer à la prise en charge de dépenses qui n'ont pu être que partiellement couvertes par la convention 2010-2011 à la suite d'une erreur matérielle dans la rédaction de celle-ci."

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition pour ces dossiers, dont le numéro 2012-2738 qui a fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2012-2741 - Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes et le Comité populaire de Hô Chi Minh Ville pour la période 2012-2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2012-2742 - Convention tripartite de coopération décentralisée entre la Ville d'Erevan, la Ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2012-2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2012-2743 - Vaulx en Velin - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2010-2014 - Attribution d'une subvention à la Ville pour le développement de l'action Groupement des jeunes créateurs - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Besson comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2741 à 2012-2743. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

Le dossier numéro 2012-2743 fait l'objet d'une note au rapporteur : dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*Ce dispositif envisage de s'étendre, dès 2012, etc.*", il convient de remplacer : "*Oullins*", par "*Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Lyon 9°, Saint Priest, Villeurbanne*".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition pour ces dossiers, dont le numéro 2012-2743 qui a fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-2744 - Désignation des membres représentants les associations au sein de la Commission consultative des services publics locaux - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Sécheresse comme rapporteur du dossier numéro 2012-2744. Monsieur Sécheresse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président SÉCHERESSE.

N° 2012-2745 - Commission de délégation de service public de la Communauté urbaine de Lyon - Renouvellement Mode de scrutin et modalités de dépôt des listes - Extension des compétences aux contrats de partenariat - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2749 - Association Région urbaine de Lyon (RUL) - Avenant n° 3 à la convention 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2750 - Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention pour 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Pédrini comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2745, 2012-2749 et 2012-2750. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

N° 2012-2746 - Indemnités de participation des membres libéraux des commissions et jurys créés dans le cadre des procédures de mise en concurrence des marchés publics - Abrogation de la délibération n° 2002-0802 du Conseil du 23 septembre 2002 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

N° 2012-2747 - Groupes de délégués du Conseil - Crédits de fonctionnement pour l'année 2012 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2012-2751 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2012-2753 - Villeurbanne - Sécurisation et aménagement du site Krüger - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Goux comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2746, 2012-2747, 2012-2751 et 2012-2753. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-2755 - Coopération décentralisée - Convention avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la mise en oeuvre du projet CAP'eau - Direction de l'eau -

N° 2012-2756 - Programme d'activité du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Période 2012-2016 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2012 - Direction de l'eau -

N° 2012-2757 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Teraanga comité de jumelage Brugeas, le Donjon, Saint Yorre pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de préservation de la ressource en eau au Sénégal - Abrogation de la délibération n° 2011-2530 du Conseil du 17 octobre 2011 - Direction de l'eau -

N° 2012-2759 - Usine Lyon-sud - Enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxydes - Lot n° 1 - Autorisation de signer un avenant de transfert du marché à la société SITA FD SAS - Direction de la propreté -

N° 2012-2760 - Vénissieux - Opération de réhabilitation et d'extension de la déchèterie - Demande de subvention auprès de la Ville - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2012-2761 - Saint Genis les Ollières - Gestion des eaux pluviales du bassin versant du Viverat - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-2762 - Saint Fons - Rue Descartes - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-2763 - Villeurbanne - Rue Persoz - Réhabilitation du collecteur unitaire T150/T180 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-2764 - Feyzin - Route de Vénissieux - Travaux de renforcement du réseau d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-2765 - Genay - Rue du Lavoir - Création d'un réseau séparatif - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-2766 - Genay - Rue des Mignotières - Création d'un réseau séparatif - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-2767 - Genay - Rue Robert - Création d'un réseau séparatif - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-2768 - Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Rillieux la Pape - Convention de participation à 5 expertises pour la restauration du canal de Miribel, brèches et îlons avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Attribution d'une subvention - Direction de l'eau -

N° 2012-2769 - Rillieux la Pape - Restructuration de l'aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2012-2770 - Saint Priest - Montée de Robelly - Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-2771 - Saint Priest - Rue Branly - Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-2772 - Sathonay Village - Rue Faidherbe - Création d'un réseau d'eaux usées - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ferraro comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2755 à 2012-2757 et 2012-2759 à 2012-2772. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2012-2773 - Rillieux la Pape - Terres Bourdin - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-2778 - Révision du plan local d'urbanisme (PLU) - Demande de subvention - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-2780 - Charbonnières les Bains - Aménagement de la place Marsonnat et de ses abords - 1ère phase - Requalification entrée nord - Attribution d'une subvention à la SNCF - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-2782 - Saint Priest - Requalification de l'avenue C - Validation du programme d'aménagement - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2773, 2012-2778, 2012-2780 et 2012-2782. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Pour ces quatre rapports, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-2774 - Vénissieux - Secteur Monmousseau Démocratie Oschatz - Aménagement des espaces extérieurs - Convention de mandat - Bilan de clôture et quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-2775 - Vaulx en Velin - Quartier Vernay Verchères - Restructuration - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-2781 - Givors - Place de la Liberté - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Thivillier comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2774, 2012-2775 et 2012-2781. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

M. THIVILLIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. THIVILLIER.

N° 2012-2777 - Programme locale de l'habitat (PLH) - Attribution d'une subvention à l'association ABC HLM du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2012-2776 - Attribution d'une subvention à l'association de gestion du fichier commun de la demande de locative sociale du Rhône pour l'année 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-2783 - Lyon 3° - Lyon 7° - Quartiers Moncey-Voltaire/ Guillotière - Programme d'intérêt général (PIG) immeubles sensibles - Lutte contre l'habitat indigne - Opération globalisée d'intervention foncière pour la résorption de l'habitat indigne sur la période 2012-2017 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-2784 - Lyon 7° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) Gerland - Résidence André Bollier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Lévêque comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2776, 2012-2783 et 2012-2784. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur les rapports numéros 2012-2783 et 2012-2784, monsieur le Président.

Le rapport numéro 2012-2776 a reçu aussi un avis favorable de la commission mais celle-ci a souhaité qu'à l'occasion de notre séance, soit rappelé l'enjeu pour les communes de participer au fichier commun de la demande comme outil de connaissance en temps réel de l'évolution de la demande en logement de leurs communes, comme outil de connaissance du profil des demandeurs et afin d'avoir une visibilité sur l'historique du dossier de chaque demandeur et de pouvoir répondre aux questions de leurs administrés.

Je rappelle également qu'il n'y a pas d'obligation d'enregistrement de la demande pour être adhérent à l'association de gestion du fichier commun.

Enfin, plus il y aura de communes adhérentes, plus la contribution financière de chacune des communes sera réduite ; je rappelle : 70 000 €, à partager entre chacune des collectivités adhérentes.

A ce jour, une vingtaine de communes de l'agglomération ont indiqué participer à l'association de gestion du fichier. Aussi, la commission a fait part de son souhait que le plus grand nombre de communes adhèrent à l'association de gestion du fichier commun.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet (pouvoir à M. David) et Gignoux, délégués du Grand Lyon à l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2012-2776 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien chers collègues, nous en avons terminé.

(La séance est levée à 21 heures 10).

Annexe 1 (1/18)

Accessibilité au site du Montout

(dossier n° 2012-2732)

Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Crimier

Accessibilité site du Montout

Projets Accès Sud, Accès Nord
et Panettes

Conseil Communautaire du 13 février 2012

Odile Pagani

Direction des Grands Projets

GRAND LYON
communauté urbaine

Autorisation de Programme Complémentaire

L'objet de cette délibération concerne la demande d'AP complémentaire pour les opérations d'accessibilité au Grand Stade pour la fin des acquisitions foncières et la totalité des travaux :

- n°2085 : Accès Sud
- n°2086 : Accès Nord
- n°2087 : Parking des Panettes
- n°1597 : Opération commune Grand Stade

Annexe (4/18)

Illustrations



Ouvrage d'art rue Marceau



Rue Elisée Reclus



Parc humide (bassin de rétention)



Annexe (5/18)

Colline du Biézin



Aire d'accueil du V Vert



Annexe (6/18)

Détail des coûts de l'opération

Accès Sud

- Foncier : 1 800 000 €
- Maîtrise d'ouvrage : 845 000 €
- Maîtrise d'œuvre : 3 200 000 €
- Déviation de réseaux : 1 900 000 €
- Travaux : 53 718 768 €
- Provision pour aléas (5 %) : 2 686 232 €

TOTAL DEPENSES : 64 150 000 € TTC

Annexe (7/18)

- Montant total des dépenses : 64 150 000 €
- Déjà individualisé : 9 400 000 €
- Montant AP complémentaire demandée :
 - 54 750 000 € en dépenses
 - 2 470 000 € en recettes (participations pour l'éclairage public)
- **Charge nette opération : 61 680 000 € TTC**

Annexe (8/18)

Accès Nord



Annexe (9/18)

Illustrations



Annexe (10/18)

Détail des coûts de l'opération

Accès Nord

- Foncier : 4 800 000 €
- Maîtrise d'ouvrage : 240 000 €
- Maîtrise d'œuvre : 1 700 000 €
- Déviation de réseaux : 300 000 €
- Travaux : 22 056 000 €
- Provision pour aléas (5 %) : 1 104 000 €
- Participation pour trémie SYTRAL : 7 000 000 €

TOTAL DEPENSES : 37 200 000 €TTC

Annexe (11/18)

- Montant total des dépenses : 37 200 000 €
- Déjà individualisé : 4 000 000 €
- Montant AP complémentaire :
 - 33 200 000 € en dépenses
 - 1 500 000 € en recettes (participation pour l'éclairage public)
- **Charge nette opération : 35 700 000 € TTC**

Annexe (12/18)

Parking des Panettes

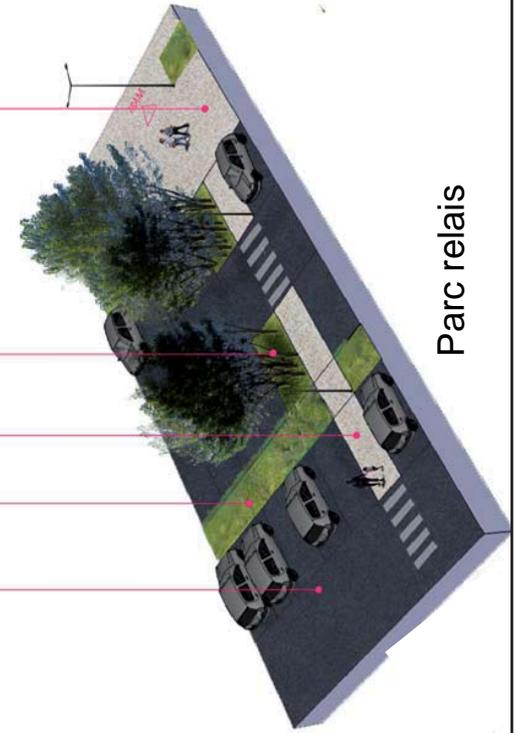


Annexe (13/18)

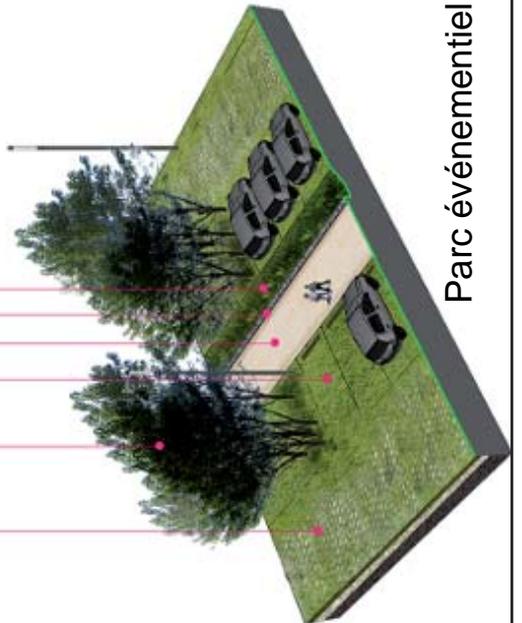
Illustrations



Nord du parking



Parc relais



Parc événementiel



Annexe (14/18)

Détail des coûts de l'opération Parking des Panettes

- Foncier : 8 000 000 €
- Maîtrise d'ouvrage : 240 000 €
- Maîtrise d'œuvre : 885 000 €
- Déviation de réseaux : 390 000 €
- Travaux : 18 880 800 €
- Provision pour aléas (5 %) : 944 200 €
- Participation pour Conseil Général : 1 400 000 €

TOTAL DEPENSES : 30 740 000 € TTC

Annexe (15/18)

- Montant total des dépenses : 30 740 000 €
- Déjà individualisé : 4 700 000 €
- Montant AP complémentaire :
 - 26 040 000 € en dépenses
 - 3 500 000 € en recettes (participation du SYTRAL pour le parc relais)
- **Charge nette opération : 27 240 000 € TTC**

Annexe (16/18)

Opération commune Grand Stade

Cette opération comprend :

- les frais de maîtrise d'ouvrage transversaux et de gestion partenariale (Mission Grand Montout)
- les frais de concertation, enquêtes publiques, communication...
- les mesures compensatoires du programme et les recettes associées
- les mesures anti-stationnement autour du stade

Annexe (17/18)

- Montant total des dépenses : 5 400 000 €
- Déjà individualisé : 4 900 000 €
- Montant AP complémentaire :
 - 500 000 € en dépenses de fonctionnement
 - 700 000 € en recettes (participation de l'OL aux mesures compensatoires)
- **Charge nette opération : 4 700 000 € TTC**

Annexe (18/18)

Bilan global de l'accessibilité au Grand Stade pour le Grand Lyon

- Dépenses : 136 990 000 € TTC
- Recettes : 8 170 000 € TTC
- Dépenses en fonctionnement : 500 000 €

soit 129 320 000 € en charge nette

Annexe 2 (1/17)

Plan énergie climat du Grand Lyon

(dossier n° 2012-2754)

Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Charles

**CONFÉRENCE
ÉNERGIE
CLIMAT**



GRAND LYON

« Le meilleur est avenir »

GRAND LYON
communauté urbaine

Plan Climat du Grand Lyon

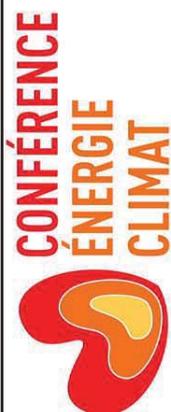
Conseil de Communauté

– 13 février 2012 –



**PLAN
CLIMAT
GRAND LYON**

Annexe 2 (2/17)



GRAND LYON
« Le meilleur est avenir »

GRAND LYON
communauté urbaine

Les engagements successifs du Grand Lyon

- **2007 Mise à jour de l'agenda 21**
 - Une deuxième orientation structurée autour du plan climat
 - 25 actions « climat », dont la détermination d'objectifs pour l'institution
- **2007 Vote d'engagements chiffrés** pour l'institution, les politiques publiques et le territoire « 3x20 » et « facteur 4 »
- **2008 Le Plan de mandat 2008-2014** intègre ces objectifs
- **2008 Déclaration d'Eurocités / Signature de la Convention des maires**
- **2009 2 objectifs:**
 - « Prendre la mesure du plan climat » (1)
 - « Faire du plan climat un outil de gouvernance territoriale » (2)
- **2011 « Vision 2020 » (1)**
- **2012 Plan d'actions partenarial « compatible 3x20 » (2)**

Annexe 2 (3/17)

Délibération du 13/02/2012

> Le Plan Energie Climat du Grand Lyon: 6 postures

- GL collectivité exemplaire
- GL producteur d'actions publiques
- GL moteur des changements de comportements
- GL animateur du territoire
- GL coproducteur de l'innovation
- GL communique
- GL rend des comptes

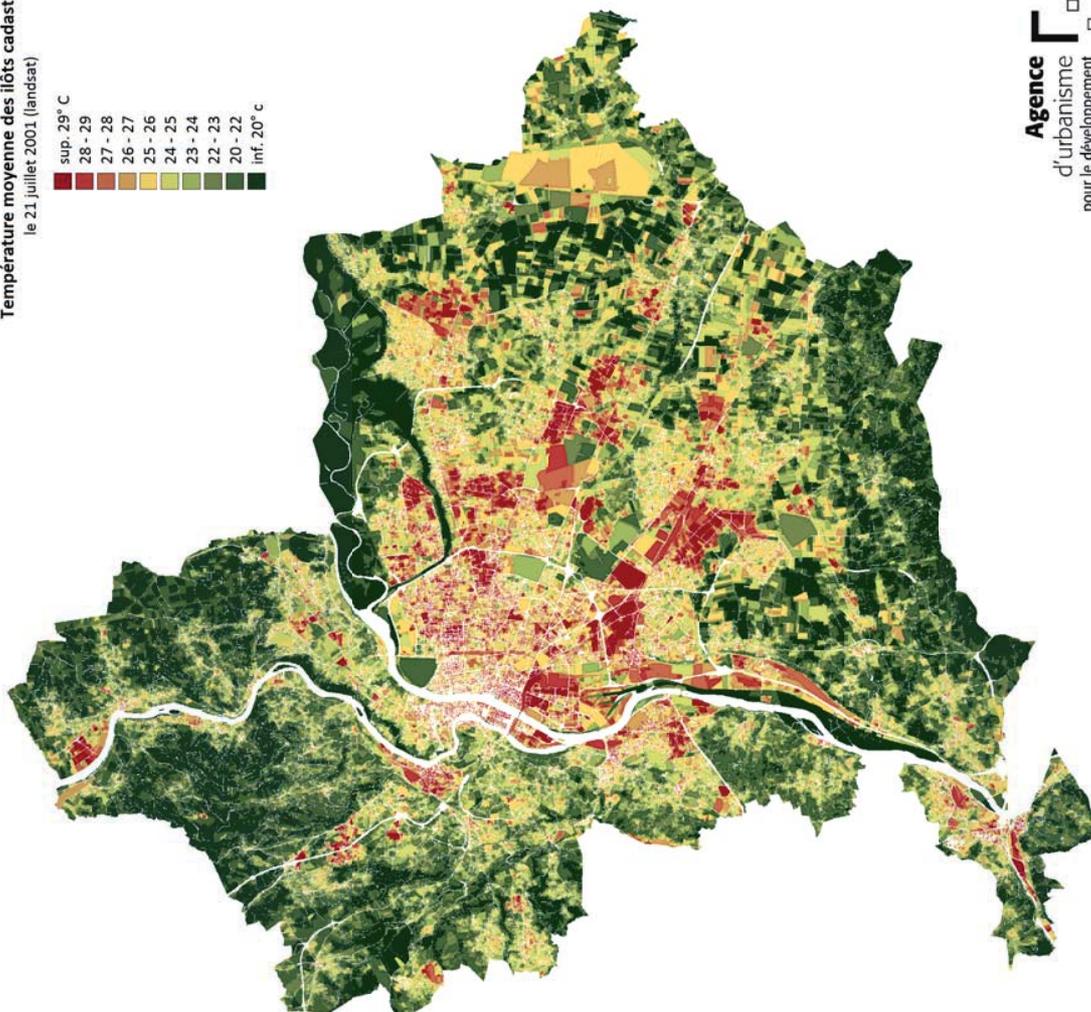
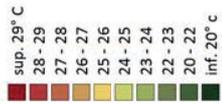
> **Objet de la délibération**

- ➔ Ratification des objectifs et actions de la responsabilité du Grand Lyon, au sein d'un plan d'actions *partenarial*.



Annexe 2 (4/17)

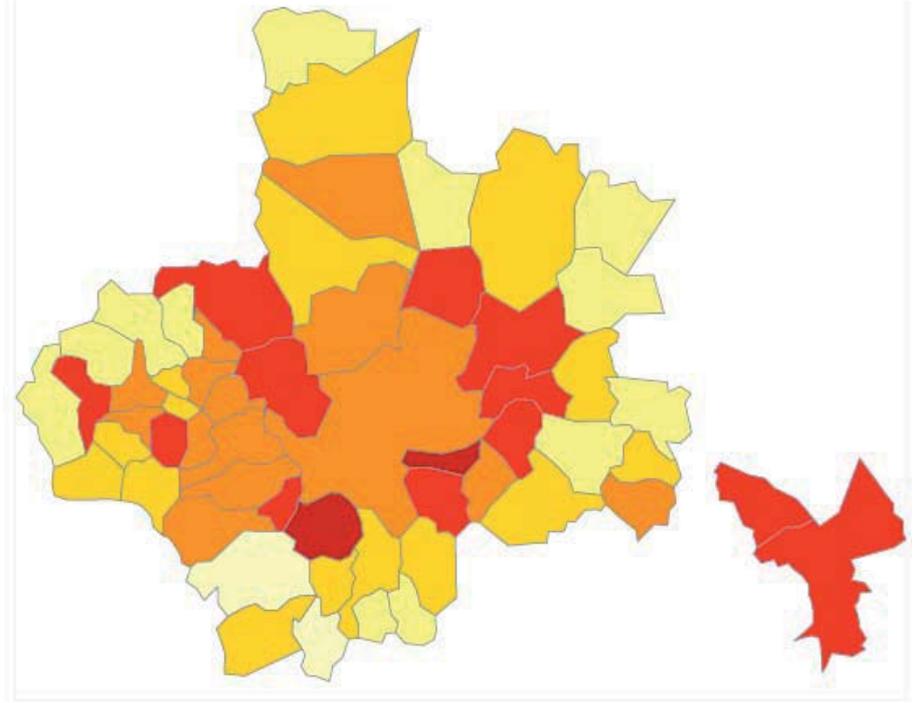
Température moyenne des îlots cadastraux
le 21 juillet 2001 (landsat)



Les impacts pour
la collectivité:
îlots de chaleur

Annexe 2 (5/17)

Les impacts pour la collectivité: précarité énergétique



*Ménages en potentielle
précarité énergétique sur le
Grand Lyon (ICE –Scenarii
d’agglomération – 2010) >*

Annexe 2 (6/17)



GRANDLYON
« Le meilleur est avenir »

GRANDLYON
communauté urbaine

Les enjeux transversaux du réchauffement climatique

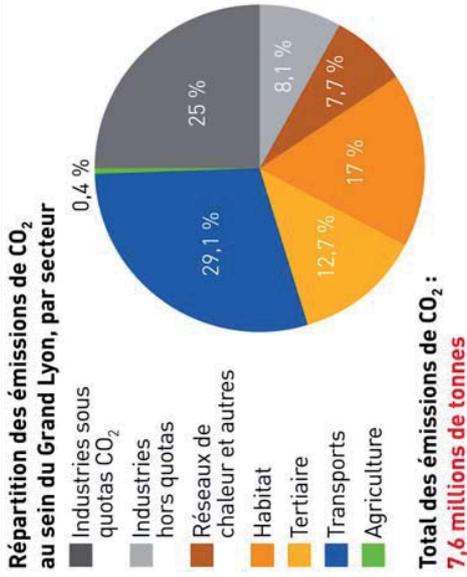
- **Coût pour les sociétés humaines des dégradations écologiques d'un réchauffement non maîtrisé** (perte de biodiversité, catastrophes naturelles, etc.) : 5-20 % PIB mondial, à comparer avec le coût de l'atténuation: 3-5 % du PIB mondial (Stern)
- **Justice sociale** : l'augmentation du prix de l'énergie précarise une grande partie de la population (énergie = 15% du budget des ménages modestes en 2006) : les stratégies de sobriété énergétique visent à garantir les usages fondamentaux (emplois, loisirs, confort d'habitat, etc.).
- **Attractivité économique** : Le volet énergétique de la « 3ème révolution industrielle » (production décentralisée, technologies d'économies d'énergie) est un enjeu économique majeur pour l'attractivité des territoires.
- **Qualité de vie dans les agglomérations**: nécessaire adaptation aux changements déjà inévitables + bénéfices connexes (qualité de l'air, bruit, etc.) – canicule 2003

Annexe 2 (7/17)

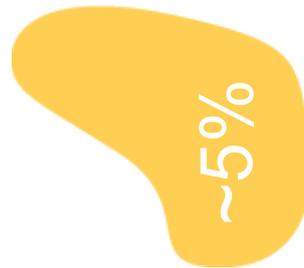


GRAND LYON
« Le meilleur est avenir »

Influence du Grand Lyon sur les émissions de l'agglomération : un partenariat nécessaire

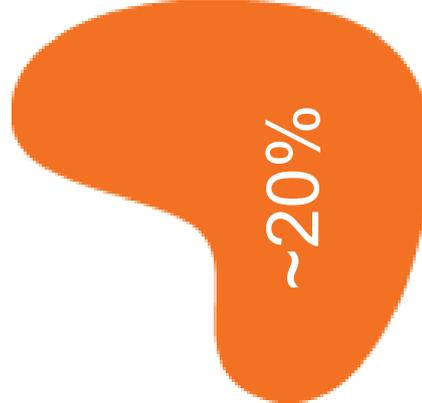


Bilan carbone du Grand Lyon



- Bâtiments
- Gestion des déchets
- Services de l'eau

Émissions sous influence des politiques publiques communautaires actuelles



- Logements neufs en ZAC
- Logements sociaux
- Transports en zones urbaines
- Chauffage urbain

Emissions sous influence des partenaires de la Conférence Energie Climat



- Entreprises dont PME - PMI
- Installations industrielles
- Logements privés
- Transports de marchandises
- Communes

Annexe 2 (8/17)

 GRAND LYON <i>« Le meilleur est avenir »</i>		Institutions	Industrie et énergie	Service et Tertiaire	Société civile	Recherche, enseignement supérieur, innovation
		Grand Lyon	Industries sous contrainte carbone	Bâtiment	Conseil de développement	Recherche, enseignement supérieur, innovation
		Communes	Industries non contraintes	Transport	Associations	Pôles de compétitivité
		Autres	Fournisseurs d'énergie	Tertiaire public		Laboratoires de recherche
		Chambres consulaires		Bailleurs		Grandes écoles...
		Syndicats		Distribution		
		Collectivités				
		État...				



GRAND LYON
« Le meilleur est avenir »

1 DIAGNOSTIC

2 **VISION 2020 POUR UNE AGGLOMÉRATION SOBRE EN CARBONE**

3 PLANS D'ACTION

COPRODUCTION DES SCÉNARIOS

DOCUMENT PRÉPARATOIRE À L'ÉLABORATION DES PLANS D'ACTION DES PARTENAIRES DE LA CONFÉRENCE ÉNERGIE CLIMAT



104 organisations participantes

200 personnes présentes aux ateliers de concertation – **25** réunions

350 personnes présentes aux séances plénières – **4** séances plénières

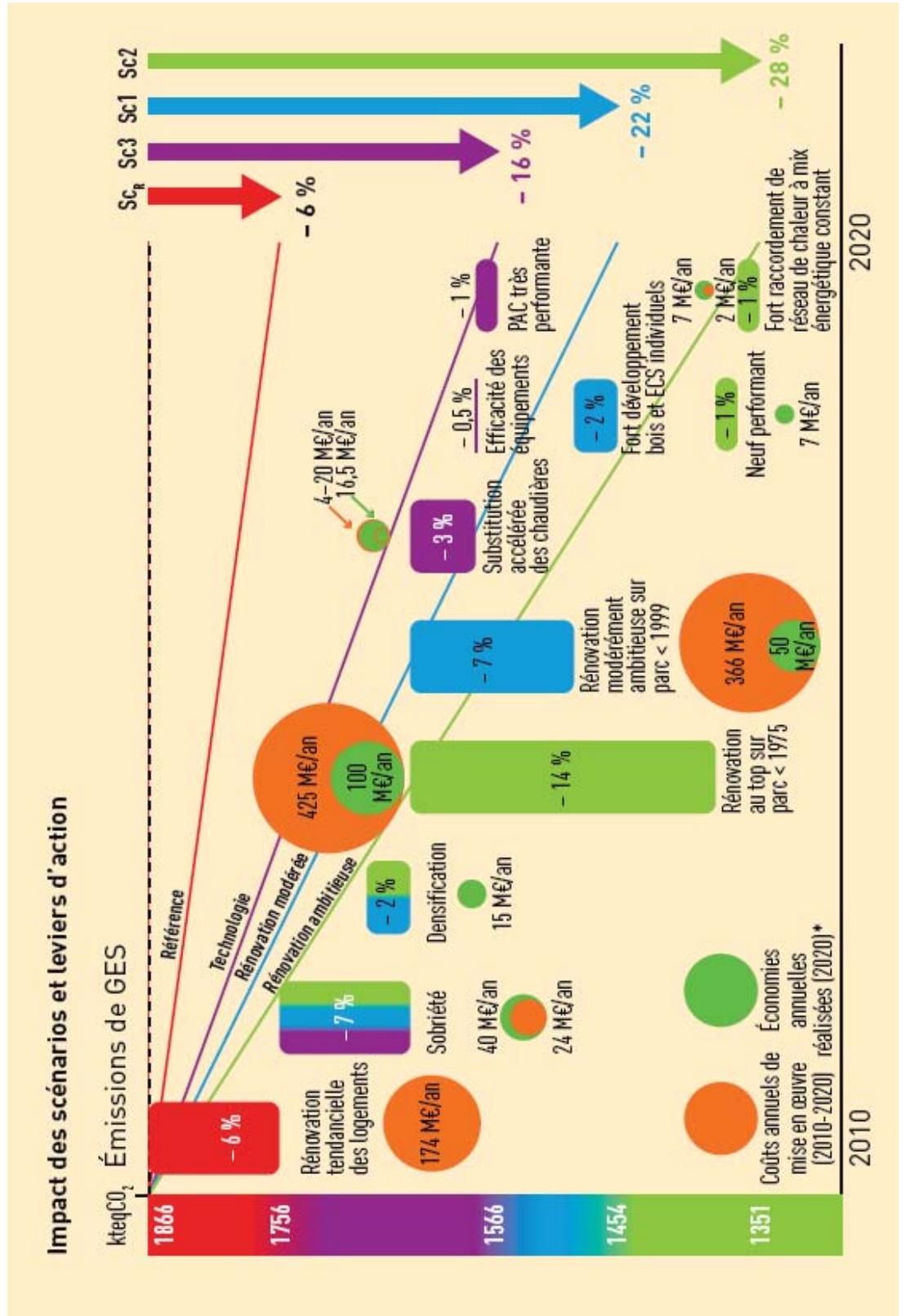
→ Une **vision** pour l'avenir énergétique de l'agglomération

→ La **synthèse** des contributions des acteurs de la Conférence Energie Climat

→ Une **aide** aux partenaires pour qu'ils s'engagent à atteindre collectivement les « 3x20 »

Annexe 2 (9/17)

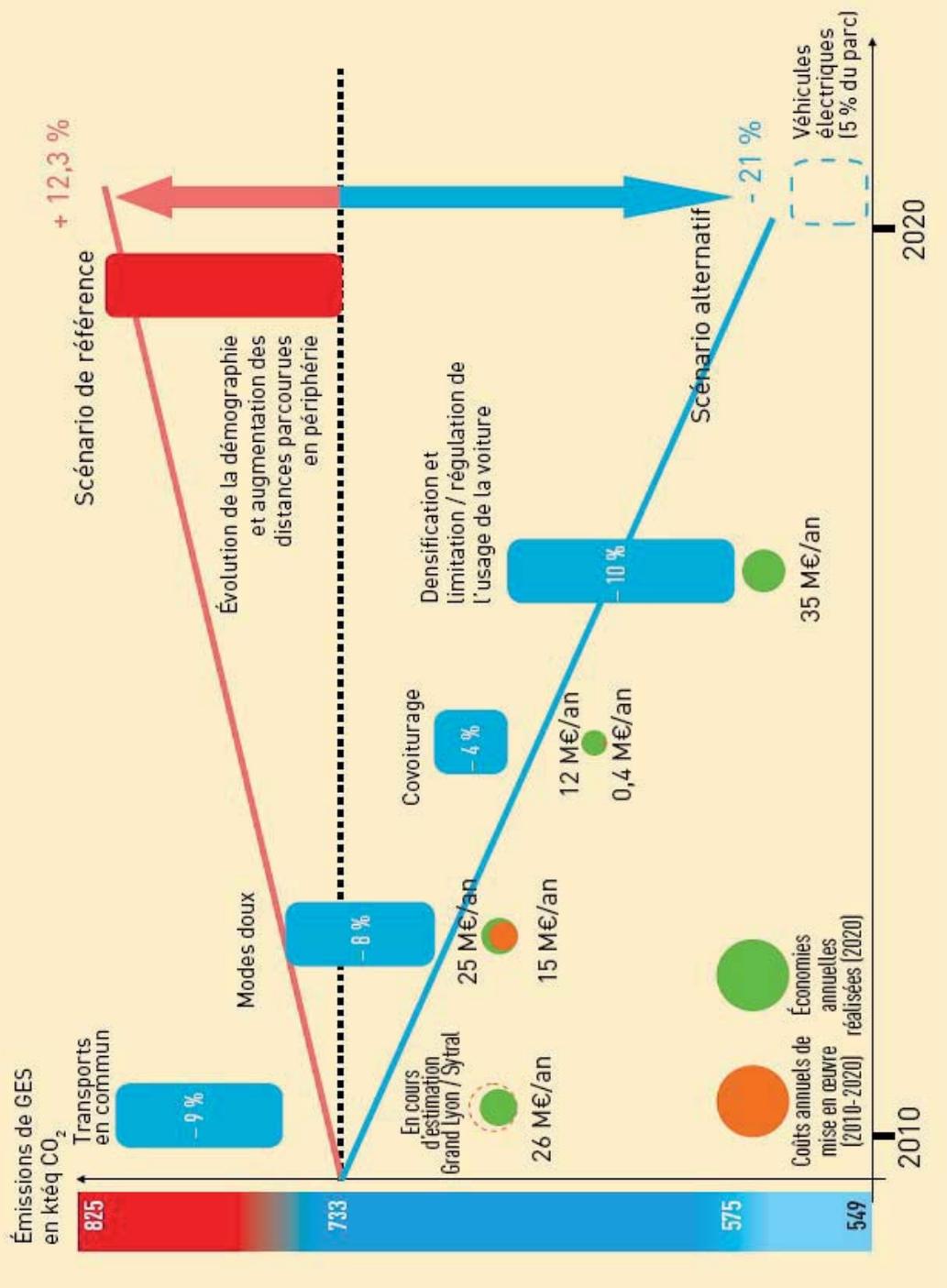
Scénario Habitat



Annexe 2 (10/17)

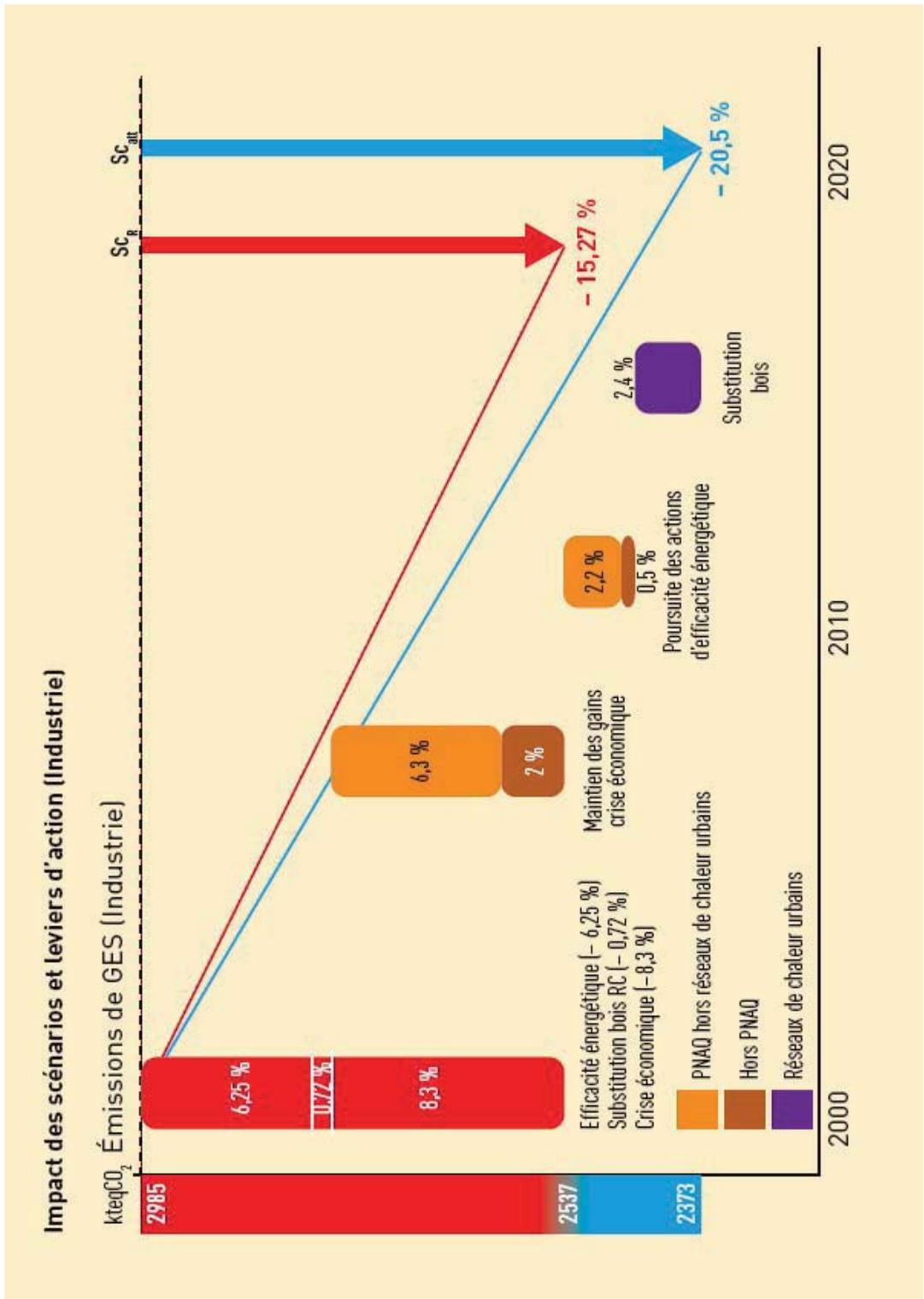
Scénario transport de personnes

Impact des scénarios et leviers d'action



Annexe 2 (11/17)

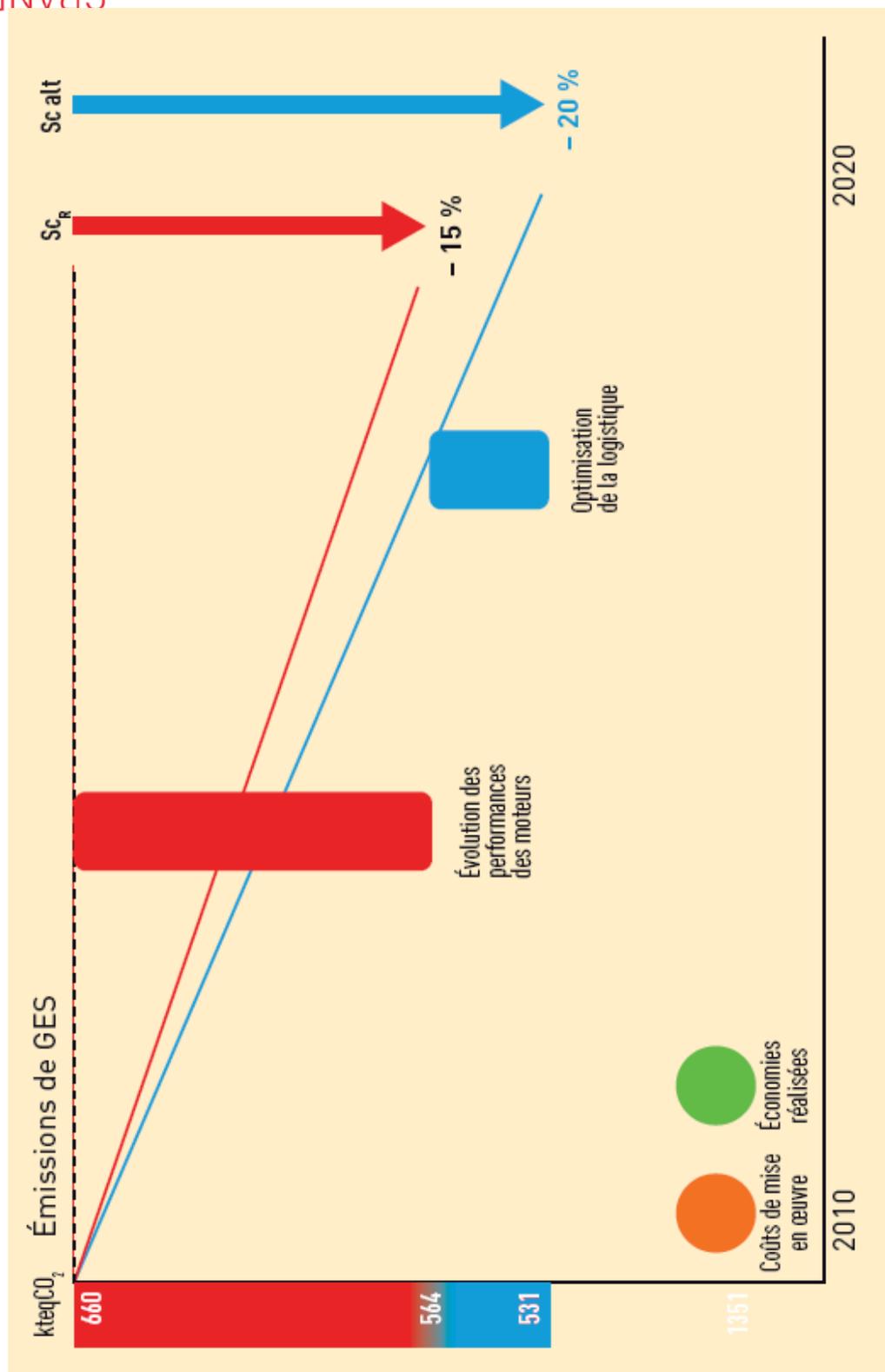
Scénario Industrie



Annexe 2 (12/17)



Scénario Transport de marchandises



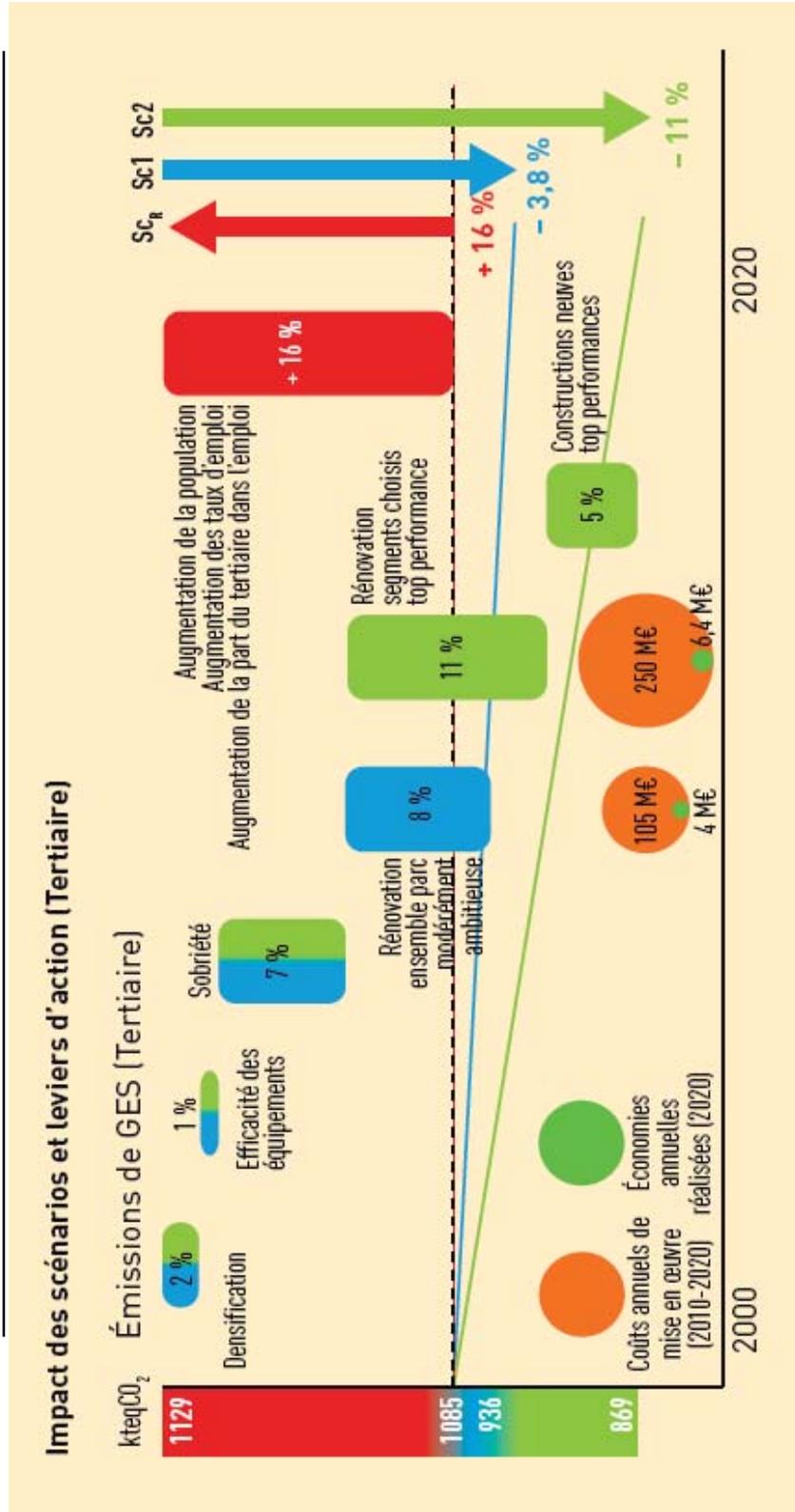
Annexe 2 (13/17)



GRANDLYON
«Le meilleur est avenir»

Scénario Tertiaire

GRANDLYON
communauté urbaine



Annexe 2 (15/17)



GRAND LYON

« Le meilleur est avenir »

Actions du Grand Lyon

LYON
communauté urbaine

> Actions déjà engagées, reprises et valorisées dans le Plan Climat

- Limitation des émissions du patrimoine Grand Lyon : objectif -70 000tCO2/an (déjà réalisé 10 000 tCO2/an)
- Plan modes doux: objectifs compatibles avec les 3x20 (part modale x3)
- Covoiturage : objectif 50 000 covoituteurs en 2020 **moyens à amplifier**
- Autopartage: objectif 15 000 utilisateurs des différents systèmes à horizon 2020
- Régulation de l'automobile: ZAPA, optimod, PLU
- Construction neuve: référentiels habitat et bureaux durables

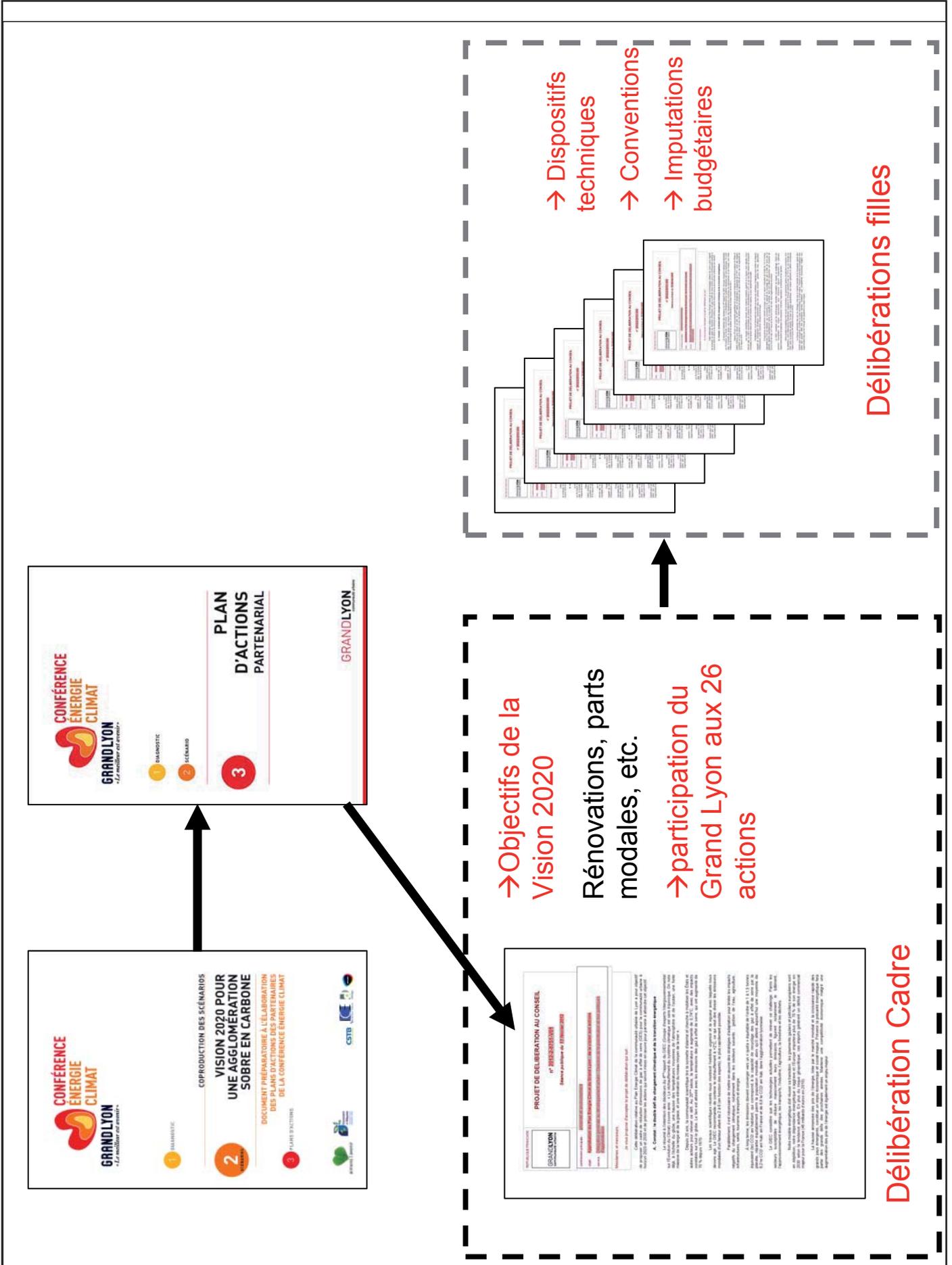
> Actions engagées dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat

- Réflexion énergie → prise de compétences énergie → objectifs ambitieux réseaux de chaleur
- Investissements industriels: INDEED, GAYA, smartgrids (greenlys, smarténergie, etc.)
- Partenariats R&D: EDF/EIFER, VEOLIA,
- Accompagnement des plans climat communaux
- Accompagnement des changements de modes de vie: **actions à amplifier**
- Augmentation de 25% de la fréquentation TC: délibération SYTRAL du 26/01/2012

> Actions à engager

- Rénovation des logements privés: objectif 120 000 réhabilitations thermiques
- Rénovation des logements sociaux: objectif 40 000 réhabilitation thermiques
- Rénovation des bâtiments tertiaires: objectif 5.5 millions de m² rénovés
- Accompagnement des entreprises à l'efficacité énergétique: objectif 7000 TPE/PME accompagnées
- Développement des énergies renouvelables locales: objectif 200GWh/an de production supplémentaire
- Mise en place d'outils financiers (fonds énergie climat) et amélioration des outils de suivi (Air RA, R&D)

Annexe 2 (16/17)



CONFÉRENCE ENERGIE CLIMAT
GRANDLYON
Le meilleur est devant.

1 DIAGNOSTIC
2 SCÉNARIO
3 PLAN D'ACTIONS PARTENARIAL

GRANDLYON

CONFÉRENCE ENERGIE CLIMAT
GRANDLYON
Le meilleur est devant.

COPRODUCTION DES SCÉNARIOS
VISION 2020 POUR UNE AGGLOMÉRATION SOBRE EN CARBONE
DOCUMENT PRÉPARATOIRE À L'ÉLABORATION DES PLANS D'ACTIONS DES PARTENAIRES DE LA CONFÉRENCE ENERGIE CLIMAT

1 DIAGNOSTIC
2 SCÉNARIO
3 PLAN D'ACTIONS

ESTB
ENERGIE CLIMAT

→ Objectifs de la Vision 2020
Rénovations, parts modales, etc.
→ participation du Grand Lyon aux 26 actions

PROJET DE DÉLIBÉRATION AU CONSEIL
n° 2012-0000000
Date de publication : 23/02/2012

DÉLIBÉRATION CADRE

→ Dispositifs techniques
→ Conventions
→ Imputations budgétaires

DÉLIBÉRATIONS FILLES

Annexe 2 (17/17)

**CONFÉRENCE
ÉNERGIE
CLIMAT**



GRAND LYON
« Le meilleur est avenir »

GRAND LYON
communauté urbaine

DEBAT